

2597

CILSS/CLUB DU SAHEL

BILAN ANALYTIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES RELATIFS  
A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET A LA  
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION AU

- BURKINA FASO -

S. TRAORE





**BILAN ANALYTIQUE DES PROJETS ET PROGRAMMES RELATIFS  
A LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET A LA  
LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION AU**

**- BURKINA FASO -**

## S O M M A I R E

	<u>PAGES</u>
- SOMMAIRE	
- LISTE DES ABREVIATIONS	
- INTRODUCTION	
I. - <u>LES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT RURAL AU BURKINA.....</u>	7
I. 1 - La Politique agricole et pastorale.....	7
I. 2 - L'environnement.....	8
I. 3 - Eau et Aménagement Hydro-agricole.....	10
I. 4 - La Politique Energétique.....	11
II. - <u>ANALYSE DES STRUCTURES ET INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.....</u>	13
II. 1 - Les Structures de Planification (Etat).....	15
II. 2 - Les Structures Techniques Impliquées (Etat).....	20
II. 3 - Les Agences de Coopération (bi et multilatéral).....	26
II. 4 - Les Organisations Non Gouvernementales.....	29
II. 5 - Les Structures de Coordination.....	35
II. 6 - Les Organisations Paysannes.....	42
III. - <u>ANALYSES DE QUELQUES PROJETS SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.....</u>	44
III. 1 - Les Programmes et Projets relatifs à la gestion des ressources naturelles et de lutte contre la déser- tification (LCD) du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.....	46
III. 2 - Les Programmes et Projets de LCD du Ministère de l'Environnement et du Tourisme.....	90
III. 3 - Les Programmes et Projets de LCD des Autres Ministères.....	98
IV. - <u>LA STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.....</u>	102

<b>V. - ANALYSES DE L'ETAT ACTUEL DES PROGRAMMES NATIONAUX POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES.....</b>	<b>110</b>
<b>VI. - EVALUATION DES PROJETS EN FONCTION DES HUIT ORIENTATIONS DE SEGOU.....</b>	<b>113</b>
<b>VII. - LES CONTRAINTES.....</b>	<b>117</b>
<b>VIII. - RECOMMANDATIONS - CONCLUSION.....</b>	<b>119</b>

**ANNEXES I - TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS EN MATIERE  
DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU BURKINA-  
FASO**

**ANNEXE II - LES INSTITUTIONS ETATIQUES ET AGENCES DE COOPERA-  
TION**

**ANNEXE III - LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

**ANNEXE IV - LISTE NOMINATIVE DES ORGANISATIONS PAYSANNES  
(COOPERATIVES) au 31/05/89**

**ANNEXE V - LES PROGRAMMES ET PROJETS (ADRESSES ET RESPONSABLES)**

**ANNEXE VI - LISTE ET ADRESSES DE QUELQUES ONG INTERVENANT AU  
BURKINA FASO (SOURCE SPONG)**

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

**BIBLIOGRAPHIE**

## INTRODUCTION

L'environnement burkinabè est soumis à dégradation constante depuis plusieurs années. Cette situation est née soit des conditions naturelles liées aux phénomènes de sécheresse auxquels le pays a été confronté au cours des quinze dernières années, soit à une mauvaise gestion des ressources naturelles, en particulier les ressources en terres, eaux et végétation naturelle.

En effet, le Burkina est un pays essentiellement agricole. Près de 90% de la population vit dans les zones rurales et dépend essentiellement des activités agricoles. Comme beaucoup de pays en développement, la croissance démographique dépasse largement celle de la production agricole (2,1%, créant ainsi une situation de pénurie alimentaire constante. La pression démographique oblige à exploiter sans cesse plus de terres marginales. C'est ainsi que dans les parties Centrales et Nord, la gestion de l'espace a abouti à une dégradation des potentialités des sols avec comme résultats des rendements agricoles dérisoires, des taux d'autosuffisance alimentaires médiocres et un flux migratoire vers les zones plus fertiles. Dans les zones Sud et Ouest par contre, l'occupation anarchique de l'espace est la cause principale de dégradation des principales ressources. Dans tous les cas, les activités agricoles, les dégâts liés au cheptel, la dégradation du couvert végétal (feux de brousse, déforestation, charge par les animaux) sont à l'origine de la destruction de l'environnement avec comme corollaire la désertification.

Le Burkina Faso est un pays sahélien membre du CILSS.

L'aggravation de la nocivité de la désertification a créé un sursaut collectif ayant conduit à la tenue à Nouakchott d'une rencontre de réflexion sur la définition des voies et moyens pour juguler le fléau.

C'est dans cette optique qu'il faut situer, entre autres, la création du Comité National de Lutte Contre la Désertification et l'élaboration en juillet 1986 d'un Plan National de Lutte Contre la Désertification au Burkina Faso.

Le CILSS et le Club du Sahel ont organisé, en Mai 1989, la Rencontre

de Ségou sur la Gestion de Ressources Naturelles au Sahel qui a abouti à un large consensus entre les organisations rurales/ONG, Gouvernements Sahéliens et bailleurs de fonds sur la priorité à respecter pour une meilleure gestion des ressources naturelles dans la région. Ces priorités sont énoncées dans la déclaration finale en huit points appelés : les orientations de Ségou.

*vise la mise en place d'un niveau de*  
La présente étude sert à préparer la sélection des initiatives à prendre par le CILSS et/ou le Club du Sahel au niveau du Burkina Faso - a pour objectifs :

- de recueillir des données sur les principaux programmes et projets relatifs aux ressources naturelles, mis en œuvre au niveau National régional et local.
- d'identifier les diverses institutions travaillant à un titre ou à un autre dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (de lutte contre la désertification).
- d'identifier les mécanismes de concertation et d'harmonisation des actions.
- d'identifier les différents projets, leur envergure et leur programmation spatio-temporelle.
- d'analyser et de se pencher sur l'état actuel des programmes nationaux pour une meilleure gestion des ressources.
- de décrire et évaluer en fonction des projets globaux répertoriés des huit orientations de Ségou ; les objectifs, fonctionnement, efficacité et besoins des programmes nationaux relatifs à la lutte contre la désertification.
- d'analyser les contraintes et les atouts majeurs à la réussite dans ce domaine, y compris les facteurs juridiques ou institutionnels qui revêtent une importance significative (telle la décentralisation au Burkina Faso).

## **SITUATION DES RESSOURCES NATURELLES**

**Situé au cœur de l'Afrique Occidentale, le Burkina Faso connaît quatre zones agroclimatiques essentielles :**

- La zone Sahélienne
- La zone Subsahélienne
- La zone Nord Soudanienne
- La zone Sud-Soudanienne.

### **1. - LA ZONE SAHELIERNE**

D'une superficie de 30.000 Km<sup>2</sup> (11% du territoire), elle s'étend à peu près au Nord du 14 ème parallèle et englobe les Provinces suivantes :

**Soum, Oudalan, Séno.**

Le climat est du type Sahélien avec une pluviométrie maximum atteignant 500 à 600 mm en année normale, mais inférieure à 400 mm pour la dernière décennie ; la saison sèche dure 8 à 9 mois.

Les faibles ressources en eau de surface constituent le frein essentiel au développement de l'agriculture. Cette zone comporte des sols à potentialités agricoles variées du fait de la qualité et de leur répartition. Cette zone d'élevage par excellence, est occupée par les formations naturelles à raison de 60 à 70 % de sa superficie, mais peu productives. L'agriculture et les jachères occupent pour leur part entre 10 et 20% et la surface de la zone, correspondant en cela à la densité de population assez faible (entre 5 et 25 hab/Km<sup>2</sup> et environ 5% de la population totale). Les spéculations traditionnellement conduites sont le petit mil à long épi , à grains peu consistants appelé mil de Dori, et en faible proportion du maïs et niébé.

Cette zone est écologiquement fragile : la charge animale élevée, les différentes phases sèches qui s'y sont succédées ont entraîné un taux de mortalité élevé des peuplements ligneux et herbacés installés à l'occasion des épisodes pluvieux plus favorables.

La végétation d'ensemble est une steppe à arbrisseaux, arbustes et petits arbres très éparpillés et fourrés en densité croissante du Nord au Sud.

La flore est caractérisée par de nombreuses espèces Sahéliennes et Sahariennes typiques dont : ACACIA RADIANA (djeloki), GREWIA , TENAX (Kaltoni) MAREUA - CRASSIFOLIA ( ZILOGO , TIREHI).

## 2. - LA ZONE SUBSAHELIERNE

Elle est comprise à peu près entre les 14<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> parallèles et s'étend sur les Provinces suivantes :

- Yatenga, Bam, Sanmatinga, Namentenga, Gnagna.

Cette zone agro-écologique couvre une superficie estimée à 44.000 Km<sup>2</sup> (16% du territoire), le climat est du type Subsahélien et fait transition entre les climats sahélien (pays de la steppe) et Soudanien (pays de savane). La pluviométrie maximum est comprise entre 600 et 750 mm en année normale; mais au cours de la dernière décennie ,elle est tombée en dessous de 550 mm. La saison sèche dure 7 à 8 mois.

Les sols, à bonnes et moyennes potentialités agricoles y occupent une faible place (de l'ordre de 25 % de la superficie en sols bruns entropes hydromorphes ferrugineux tropicaux). Le reste de la surface de la zone est occupé par les sols peu évolués d'erosion. L'ensemble est toutefois intensément exploité (de 50 à plus 70% de la surface) en petit mil à épi court et à grains noirâtres communément appelé mil du plateau Central, en maïs, arachide, sesame sorgho et haricots. A cette intensité d'exploitation correspond une faible couverture végétale par les formations naturelles (de 20 à 50%) qui en outre ont une faible productivité à l'ha.

La végétation est également une steppe à arbrisseaux, arbustes et fourrés parsemée de termitières "Cathédrales". C'est la zone où interfèrent de nombreuses espèces Sahéliennes et Soudaniennes ubiquistes, mais l'allure générale de la végétation est dominée par les éléments Sahéliens dont :

- ACACIA LEOTA (Patuki)
- DALBERGIA MELANOXYLON (Kirdiandaga)

- *COMMPHORA AFRICANA* (Sanoabga)
- *PTEROCARPUS LUCENS* (Pemperga).

Les espèces Soudaniennes ubiquistes les plus fréquentes sont :

- *ACACIA MACROSTACHYA* (Zamenega)
- *COMBRETUM GLUTINOSUM* (Kukinga)
- *COMBRETUM MICRANTHUM* (Randega)
- *COMBRETUM NIGRICAMS VARELLIOTI* (Karemduaga).

La pression exercée sur les ressources naturelles reflète une occupation ancienne de l'espace avec des densités moyennes actuelles se situant entre 30 et 100 habitants au Km<sup>2</sup> (21% de la population totale)

L'ensemble de la zone est le siège d'une importante erosion, hydrique pour l'essentiel, et accuse un déficit en bois.

### 3. - LA ZONE NORD SOUDANIENNE

Cette zone de quelques 101.000 km<sup>2</sup> (37 % du territoire et 22 % pour le plateau central à lui seul), est comprise entre les parallèles 13<sup>°</sup> et 11<sup>°</sup> 30 à l'Est de la Volta Noire (actuel Mouhoun), 13<sup>°</sup> et 12<sup>°</sup> à l'Ouest. Quatorze (14) Provinces y sont incluses :

Sourou, Passoré, Kossi Boulkiemdé, Kadiogo, Kouritenga, Boulgou, Gourma, Tapoa, Sanguié, Bazèga, Ganzourgou, Zounweogo, Oubritenga.

Le climat est du type Soudanien septentrional avec une pluviométrie comprise entre 750 mm et 1000 mm et une saison sèche longue de 6 à 7 mois. Cependant, au cours de la dernière décennie, la pluviométrie maximum est tombée en dessous de 900 mm. Les sols présentent globalement des potentialités moyennes. Diverses variétés de sorgho et de la variété tardive du petit mil à épi court et grains blanchâtres très consistants sont cultivées sous ce climat. Y sont produits aussi maïs, arachide, sésame, coton, haricots, patates. C'est la région du pays la plus intensément cultivée.

Du fait d'une très haute densité de population, 50 à 100 hab/km<sup>2</sup> (l'exception des deux Provinces de l'Est où elle est inférieure de 10 hab/km<sup>2</sup>)

la pression sur l'espace est très élevée ; on y trouve les plus hauts pourcentages d'occupation agricole (Kouritenga, Bulkiemdé, Oubritenga). Pour sept (7) Provinces, la proportion de cultures et jachères est supérieure à 50%, l'Ouest étant quelque peu ménagé (30 à 40%), avec une densité de population de l'ordre de 30 hab/KM<sup>2</sup> et 47% de la population (50hab/km<sup>2</sup> pour le plateau central à lui seul). La Province de la Tapoa fait figure d'exception dans cette zone agro-écologique avec le taux d'occupation le plus faible (10%).

Pour les autres Provinces de cette zone, surtout le plateau central la pression sur les ressources ligneuses est des plus élevée : 8 Provinces ont moins de 30% de leur surface occupée par les formations naturelles. C'est une zone globalement déficitaire à l'exception de la Tapoa et du Gourma. La végétation d'ensemble est composée de savanes de divers faciès (boisées, arborées, arbustives) présentant partout l'allure de paysages champêtres, dominés par des essences protégées dont :

- BUTYROSPERNUM PARADOXUM (SUBSP PARKII)(KARITE)
- PARKIA BIGLOBOSA (Néré)
- LANNEA MICROCARPA (Sabga)
- ACACIA ALBIDA ( Zanga)
- TAMARINDUS INDICA (Tama inier)

Les jachères sont fortement colonisées par de nombreuses espèces sahelienennes ubiquistes dont CASSIO TORA (Kar Nengouri), et ZIZIPHUS MAURITIANA (Mugunuga).

Il existe dans cette zone de nombreux bois sacrés se présentant sous forme d'ilots de forêts denses sèches généralement dominée par ANAGEISSUS LEIOCARPUS (Siiga). Ces îlots constituaient les témoins d'anciennes formations boisées qui s'étendaient autrefois sur la région.

Les phénomènes d'érosion y sont prononcés , mais moins intenses que dans la zone sub-sahélienne. Ils sont liés, outre l'importante pression par les cultures, à l'apparition des feux de brousses qui affectent chaque année plus de 40% des formations ligneuses et des pâturages de la moitié Sud du pays

#### 4. - LA ZONE SUD-SOUDANIENNE

D'une superficie de 99.000 km<sup>2</sup> (36% du territoire), elle couvre deux ensembles régionaux d'inégale étendue situés de part et d'autre du fleuve MOUHOUN (Volta Noire), l'un à l'Ouest (entre les parallèles 12° et 10°), l'autre à l'est du fleuve (bande frontalière comprise entre le GHANA, le TOGO, et le BENIN et la latitude 11° 30).

Huit (8) Provinces sont incluses dans cette zone :

Mouhoun, Houet, Bougouriba, Poni, Kénédougou, Comoé, Nahouri, Sissili. Le climat est du type Soudanien méridional avec tendance vers le Sud-Soudanien dans l'extrême Sud-Ouest. C'est la zone qui reçoit la plus grande quantité de précipitations : la pluviométrie varie de 1000 mm à 1200 mm dans l'Ouest Mouhoun, et de 1000 mm, 1050 mm dans l'Est Mouhoun; mais la pluviométrie maximum au cours de la dernière décennie, ne dépasse guère 1025 mm. La durée de la saison sèche est de l'ordre de 4 à 6 mois.

Cette zone dispose des meilleurs sols du pays, tant pour les cultures pluviales que pour les cultures irriguées. Le coton, le maïs, le fonio, le mil, le sorgho, les haricots, le niebé, le sesame et divers arbres fruitiers sont cultivés dans l'Ouest Mouhoun tandis que l'igname et la variété très hative du petit mil dite mil de soudure sont répandues dans l'Est-Mouhoun.

En outre, du fait de ce qui précède, c'est la zone où les formations forestières sont les plus importantes (50 à 70% de la surface selon les provinces) et où leur productivité est la plus élevée. A l'inverse le taux d'occupation agricole des sols est modéré (de 20 à 40%) tout comme la densité de population ( 20hab/km<sup>2</sup> en moyenne pour cette zone .

La végétation d'ensemble est constituée de savane boisées. Des forêts claires à ISOBERLINIA DOKA (Sô) et DNIELLIA OLIVERI (Aôga) s'étendent dans l'extrême Sud-Ouest. Les cours d'eau permanents sont bordés de galeries forestières ayant l'allure d'une forêt dense humide (1).

Cette zone est donc celle qui présente à tous points de vue les meilleures potentialités et où les équilibres entre ressources et extraction sont toujours maintenus. C'est en revanche la zone où les feux de brousse causent des dégâts annuels considérables aux pâturages et à la régénération

---

(1) Plan National de Lutte Contre la Désertification - Ouagadougou  
Juillet 1986 P.6.8.

naturelle des ligneux, parcourant chaque année plus de 50% de la superficie. On risque d'aboutir à terme à un appauvrissement en matière de bio-diversité végétale; déjà commence à apparaître des phénomènes d'érosion, très localisés, mais indicateurs de fragilité de l'équilibre du milieu naturel de cette région.

Ainsi, la situation éco-climatique du Burkina, et particulièrement celle des zones Sahélienne, Subsahélienne et Nord-Soudanienne depuis des décennies de sécheresse continue, est très préoccupante : pluviométrie médiocre, ensablement des mares et cours d'eau, apparition de nombreuses poches désertiques ; milieu social profondément désorganisé par les migrations massives etc.....

Les successions de sécheresse, la mauvaise gestion du patrimoine naturel ont rompu l'équilibre écologique dans toutes les zones.

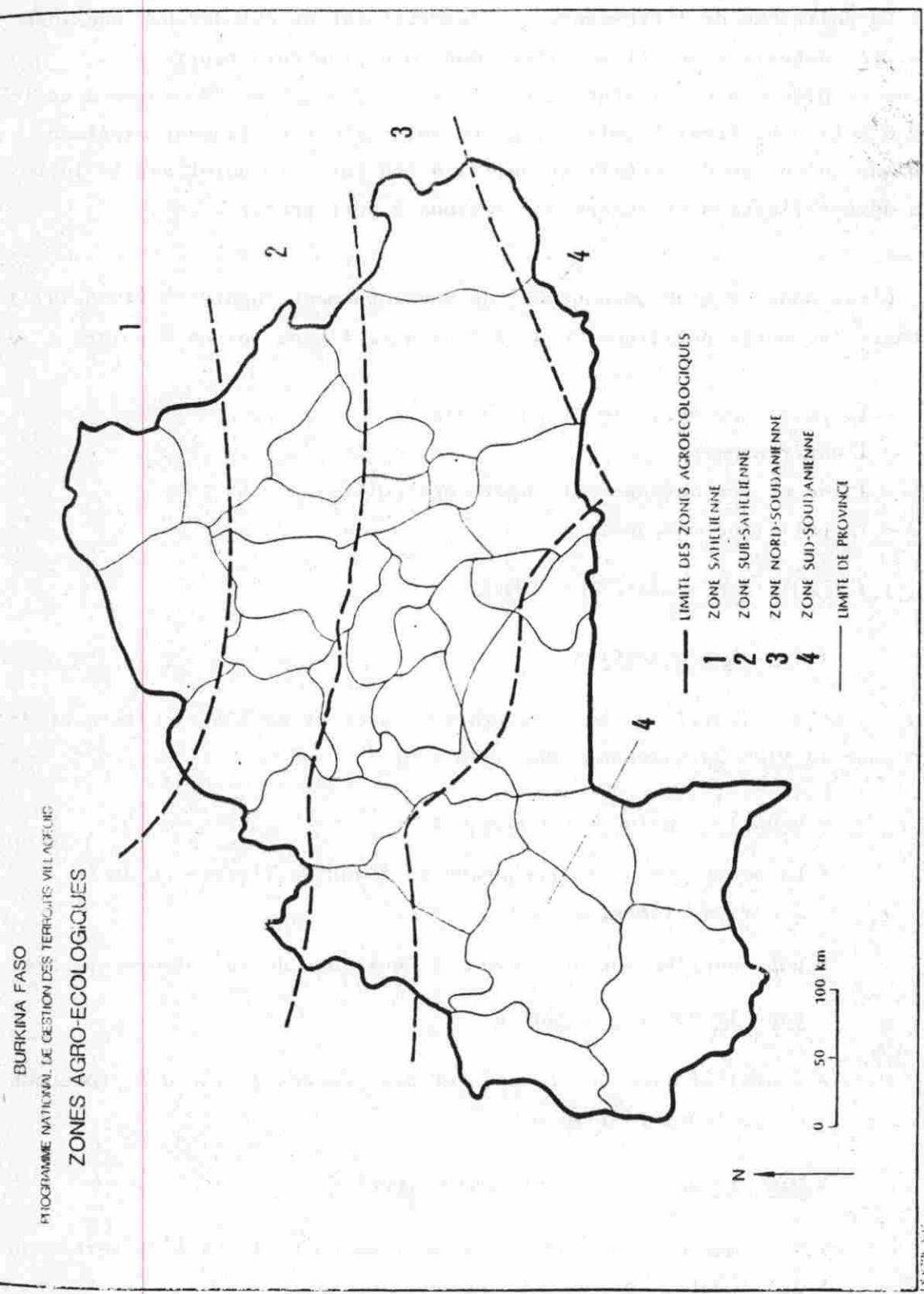
Le phénomène de désertification est devenu si préoccupant que le Burkina Faso accorde la plus grande importance à la préservation de son capital foncier dont la dégradation reste, à long terme, une contrainte majeure au développement du secteur agricole.

Ainsi :

- la politique de développement rural est basée sur la Lutte Contre Désertification;
- beaucoup d'Institutions, Nationales et Internationales, ONG travaillent à endiguer le fléau ;
- de nombreux programmes et projets sont exécutés en vue de la restauration du patrimoine écologique.

Avec l'appui de nombreux Bailleurs de Fonds, le Burkina Faso a entamé un Plan d'Action sur l'Environnement, un Plan National de Lutte Contre la Désertification (LCD) et Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (PNGTV).

Figure 1



## I. - LES ACTIVITES DE DEVELOPPEMENT RURAL AU BURKINA

La politique de lutte contre la désertification est devenue une lutte nationale. Les autorités politiques l'ont montré à plusieurs reprises. Ainsi, dans le Discours d'Orientation Politique du 2 Octobre 1983 comme dans le Programme d'Action du Front Populaire, cette volonté est clairement exprimée. Lors du bilan d'un an de rectification, il a été fait le point sur la lutte contre la désertification et dégagé des actions à entreprendre.

C'est dans le plan Quinquennal de développement Populaire (1986-1990) que se concrétise cette politique; nous allons donc l'examiner en 4 points :

- la politique agricole et pastorale
- l'environnement
- l'eau et les aménagements hydro-agricoles
- la politique énergétique.

### 1.1. LA POLITIQUE AGRICOLE ET PASTORALE

#### 1.1.1. Les objectifs

Les objectifs de base assignés au secteur de l'agriculture et de l'élevage pour le Plan Quinquennal 1986-1990 sont :

- Dans le domaine économique :
  - \* La poursuite de la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires ;
  - \* Une contribution décisive à l'équilibre de la balance commerciale
- Dans le domaine social :
  - \* L'amélioration des revenus et des niveaux de vie des producteurs et de leurs familles.
- Dans le domaine du patrimoine foncier :
  - \* La commercialisation des ressources en terre et l'optimisation de l'emploi du capital foncier.

### 1.1.2. Les moyens à mettre en oeuvre

Le plan prévoit l'investissement

- Agriculture 76.863,87 millions
- Elevage 20.631,53 millions
- Formation 26.780,30 millions

Les mesures d'accompagnement sont de 3 ordres :

- La mise en oeuvre de la Réorganisation Agraire
- l'organisation du Monde Paysan
- les intégrations intra et inter-sectorielles.

### 1.1.3. Les effets attendus

- Promotion de l'auto-développement auprès des communautés de base ;
- Schéma Directeur d'Aménagement en vue de la protection de l'environnement, la stabilisation des populations et l'implantation d'infrastructures socio-économiques ;
- La conservation des eaux et des sols permettra l'élaboration d'une politique et d'une stratégie de lutte contre la désertification;
- L'amélioration génétique entraînera l'accroissement de la production et la disponibilité d'animaux de trait ;
- La formation des paysans en fera des gestionnaires capables de maîtriser les problèmes de leurs exploitations agricoles.

## 1.2. - L'environnement

### 1.2.1. Les objectifs

#### 1.2.1.1. Les objectifs stratégiques :

- Protéger l'environnement et lutter contre la désertification ;
- Contribuer à atteindre l'autosuffisance alimentaire ;
- satisfaire les besoins du pays en énergie, en bois d'œuvre et en bois de services.

- 1.2.1.2. Objectifs au cours du Plan :

- Protéger et regénérer les ressources ligneuses,
- approvisionner les populations en bois,
- contribuer à l'accroissement de la production végétale.

Les actions suivantes seront menées pour que les objectifs fixés puissent être atteints :

- Satisfaction des besoins des populations en plants pour les actions de reboisement. Pour cela, il faut :
  - \* Assurer le fonctionnement des 96 pépinières Départementales existantes ayant une capacité de production de 4.500.000 plant an.
  - \* Créer 160 nouvelles pépinières Départementales qui fourniront 8.000.000 de plants/an.
- Développement de l'agro-foresterie et de la lutte anti-érosive ;
- Satisfaction de la demande en semences forestières par la fournitute de graines d'une large gamme d'espèces , de qualité physiologique et génétique satisfaisante ;
- Amélioration de la production agricole et pastorale ;
- Réalisation de 70.000 ha de plantations villageoises familiales, de 3.000 ha de plantatiors péri-urbaines dans les 30 Provinces ;
- Amélioration de forêts classées ;
- Protection et reconstitution des forêts galeries ;
- Diffusion de foyers améliorés et des énergies de substitution;
- Gestion rationnelle de ressources forestières ;
- Contrôle de phénomène migratoire ;
- Application des 3 luttes : { lutte contre les feux de brousse  
                                  { lutte contre la divagation des animaux  
                                  ( lutte contre la coupe abusive du bois.
- Recherche forestière.

### **1.2.2. Les moyens à mettre en oeuvre**

Le coût total du programme d'investissement dans le secteur de l'Environnement s'élève à 11.414 millions.

Les mesures d'accompagnement se situent au niveau de la sensibilisation sur les trois luttes et leur évaluation périodique.

### **1.2.3. Les effets attendus**

---

- Protection des sols ;
- meilleure infiltration des eaux de pluies
- amélioration des micro-climats et promotion de l'autosuffisance alimentaire
- amélioration de la réussite des plantations et des techniques de production des plants ;
- production de 146.000 m<sup>3</sup> de bois/an
- régénération de 27 ha de champs permanents en *Acacia albida* (ou Zaâga);
- reconstitution du couvert forestier;
- maîtrise de l'exploitation et de la distribution du bois ;
- réduction de la consommation de bois de 25 à 30 %
- création d'emplois.

## **1.3. - Eau et aménagement hydro-agricoles**

### **1.3.1. Les objectifs :**

La politique nationale de l'eau a pour objectifs de :

- Contribuer à assurer une amélioration continue des conditions matérielles et sanitaires du peuple en apportant des solutions appropriées aux problèmes hydrauliques;
- Protéger et restaurer l'environnement en luttant contre l'action aggressive de l'eau, de façon à ce que cet élément essentiel et indispensable à toute vie humaine, animale, végétale et à l'équilibre biologique de la nature, ne devienne facteur de limitation au développement Socio-économique.

### **1.3.2. Moyens à mettre en oeuvre**

Le programme du secteur eau et aménagements hydro-agricoles s'élève à 150.045,13 millions de francs. Les mesures d'accompagnement sont entre autres

1. La création d'un fonds national de l'eau ;
2. L'établissement d'un schéma directeur à long terme pour la mobilisation et la répartition des ressources hydrauliques;
3. La mise en application du régime de l'eau.

### **1.3.3. Les effets attendus**

- Amélioration des conditions de vie des masses et réduction des maladies hydriques ;
- l'installation de 10.000 exploitants agricoles ;
- production de 69.574 tonnes de céréales de grande consommation
- une amélioration de la qualité de l'alimentation.

## **1.4. La politique énergétique**

### **1.4.1. Objectifs**

- Réduction du poids de la facture pétrolière par la substitution de sources d'énergie moins coûteuses et d'énergies renouvelables à l'énergie électrique d'origine thermique et aux hydro-carbures
- Eradication du processus de désertification par l'application du mot d'ordre des "trois luttes"
  - \* Lutte contre la coupe abusive de bois ;
  - \* Lutte contre les feux de brousse ;
  - \* Lutte contre la divagation des animaux.
- Contribution à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire.

### **1.4.2. Les moyens à mettre en oeuvre**

Le montant total des investissements au cours du Plan Quinquennal 1986-1990 est de 64.323 ,35 millions. Parmi les mesures d'accompagnement, on peut citer :

- Créer une structure de planification énergétique, regroupant les institutions impliquées dans le développement du secteur de l'énergie (Ministère du Plan et de la Coopération, de l'Equipement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, de l'eau, de l'Environnement et du Tourisme) et dont le rôle sera de définir un schéma directeur dans le domaine énergétique ;
- Renforcer le rôle de l'Institut Burkinabè de l'Energie (IBE), rôle qui consiste à développer l'utilisation des énergies renouvelables et à donner des conseils en matière de stratégie énergétique globale.

#### **1.4.3. Les effets attendus**

- Réduction du déficit forestier ;
- réduction des pertes post-récoltes ;
- économie de devises.

Les institutions étatiques et ONG oeuvrent à l'application de cette politique à travers plusieurs projets et programmes.

## 2. - ANALYSE DES STRUCTURES ET INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION.

Il existe de nombreuses structures et institutions oeuvrant pour la LCD. Cependant, très peu de structures se consacrent uniquement à la LCD. Généralement, elles ont plusieurs secteurs d'activités dont celles-là. Presque toutes les institutions travaillant dans le développement rural ont des activités pouvant être considérées comme entrant dans la LCD. Il s'agit des activités CES/DRS, les aménagement de forêts, le reboisement, la gestion des paturages, l'amélioration des systèmes de production, l'énergie domestique, la recherche, l'eau...

Le Ministère de l'Environnement et du Tourisme est l'Institution officielle chargée de la LCD; il a pour objectifs entre autres, la protection et la restauration de la nature, l'autosuffisance alimentaire et la satisfaction des besoins nationaux en énergie, en bois d'œuvre et de service. Crée en 1976, après la grande sécheresse de 1973-1974, le Ministère avait axé d'abord ses efforts sur les reboisements industriels. Aujourd'hui, il s'oriente vers les reboisements familiaux et villageois et élargit ses actions de LCD vers des actions intégrées de développement.

Ainsi, un Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD) a vu jour en 1986. Composé des représentants de divers Ministères, le CNLCD a pour mission la coordination, le suivi de l'évolution du Plan National de Lutte Contre la Désertification, la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du PNLC. Le CNLCD doit veiller aussi à l'adéquation entre les grands projets de développement et les impératifs de conservation de l'environnement.

Parallèlement, il a été créée une Commission Nationale de Lutte Contre les Effets de la Sécheresse (CNLES) pour parer aux effets immédiats et néfastes de la sécheresse.

Cependant, si la CNLES s'est décentralisée dans toutes les Provinces par la création de commissions provinciales, le CNLCD est resté une structure très centralisée et localisée à Ouagadougou mais oeuvrant pour tout le territoire grâce à un secrétariat permanent.

Plusieurs programmes dont le Programme Sahel Burkinabè (P.S.B.) devraient permettre la décentralisation du CNLCD par la mise en place des structures régionales, provinciales et villageoises de coordination des actions de LCD mais ces programmes n'ont pas encore vu le jour.

Avec le Programme Populaire de Développement (PPD) et le Plan Quinquennal de Développement Populaire (PQDP), le Ministère du Plan et de la Coopération est devenu un centre de coordination de toutes les actions initiées dans les Ministères sectoriels. Tous les projets LCD comme les autres projets du plan ou hors plan sont suivis à travers une structure interministérielle. Il a été institué une Direction des Etudes et de la Planification (DEP) dans chaque Ministère. Elles sont chargées de la coordination de tous les projets de chaque Ministère. Les responsables des DEP ont des réunions bi-mensuelles entre eux pour l'évaluation de l'état d'exécution des projets. Ils élaborent en outre des bilans trimestriels de l'exécution du plan. Chaque DEP possède dans les services extérieurs des Ministères, un bureau chargé du suivi des projets.

Parallèlement il existe un suivi des activités des Organisations Non Gouvernementales (ONG) assuré par le Bureau de Suivi des ONG ( BSONG) rattaché au Ministère du Plan et de la Coopération. Chaque ONG est tenue d'élaborer pour le bureau des bilans trimestriels d'activités. Cependant, cette coordination ne concerne pas seulement des projets de LCD. Mais toutes les activités de ces organisations. Sur 115 ONG recensées au Burkina Faso, 25 ont des activités entrant dans le cadre de la LCD.

Les structures bilatérales et multilatérales appuient diverses actions dont celles de la LCD. Cependant, il n'y a pas de structures de coordination des organisations internationales. Il n'y a que des tentatives de rencontres ponctuelles autour de programmes ou projets spécifiques (exemple réunion annuelle des Bailleurs de Fonds du P.S.B, réunion des Bailleurs de Fonds du Projet Kompienga...)

Pour les organisations paysannes, avec la création du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne, il existe un début de coordination. Ce sont ces organisations qui dans la réalité, sont chargées de l'application des politiques de lutte contre la désertification. A l'heure actuelle, le succès de la LCD dépend du degré de prise de conscience des populations sur les problèmes de désertification et de la nécessité de protéger leur environnement.

Dans ce chapitre, nous examinerons les principales structures et institutions impliquées dans la lutte contre la désertification en les regroupant en six parties :

- les structures de planification (Etat)
- les Structures Techniques impliquées (Etat)
- les Agences de Coopération (bi et multilatérales)
- les organisations Non Gouvernementales (ONG)
- les Organisations Paysannes.

#### 2.1. Les structures de planification (Etat)

##### 2.1.1. Ministère du Plan et de la Coopération

- Date de création : 1984
- Zone d'intervention : Tout le territoire national
- Objectif :

La mission globale consiste à coordonner et à planifier les actions de développement national et à assurer l'administration et la gestion de la coopération internationale dans le but d'optimiser l'affectation et l'utilisation des ressources conformément aux objectifs des plans et programmes de développement.

##### - Secteurs d'activités :

- . Planification : Plan National de Développement
- . Elaboration des politiques et programmes sectoriels en collaboration avec les autres Ministères
- . Suivi de l'exécution du Plan
- . Administration et gestion des ressources externes

- suivi des ONG
- Production de statistiques.

- Structures rattachées :

- Bureau de Suivi des ONG
- Direction de l'Aménagement du Territoire
- Direction de la Planification du Développement
- Direction des Etudes et des Projets et du Suivi des Investissements ;
- Direction Générale de l'Institut National de la Statistique et de la Démographie;
- Directions Régionales du Plan et de la Coopération.

2.1.2. Ministère de l'Environnement et du Tourisme

- Date de création : 1976
- Zone d'intervention : Tout le territoire
- Objectifs :

- protéger et restaurer la nature
- atteindre l'autosuffisance alimentaire
- satisfaire les besoins nationaux en énergie, bois d'œuvre et de service.

La stratégie d'intervention est fondée sur la participation consciente et active des masses populaires dans le respect du principe de compter sur ses propres forces.

- Structures rattachées :

- Direction Générale des Eaux et Forêts
  - \* Direction des Forêts et Reboisement
  - \* Direction de la Pêche et Pisciculture
- Direction de la Sensibilisation, Vulgarisation, formation
- Direction des Etudes et Planification
- Centre National des Semences Forestières
- Ecole Forestière de Dindéresso
- Directions Provinciales de l'Environnement et du Tourisme.

### 2.1.3. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

- Date de création : 1984

- Zone d'intervention : Tout le territoire

- Objectifs :

- . mettre en oeuvre la politique de développement de l'agriculture et de l'élevage définie par le Front Populaire ;
- . Promouvoir de façon continue et durable l'accroissement des productions agricoles;
- . Mettre en oeuvre et appliquer la Réorganisation Agraire et Foncière.

Pour cela, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage assure les fonctions suivantes :

- . Planification/programmation de la production agricole
- . encadrement technique des producteurs
- . appui technique aux producteurs
- . soutien à la production.

- Secteurs d'activités :

- . Mise en place de systèmes de cellules de données statistiques agricoles ;
- . Programmation, Suivi et Evaluation
- . Mécanisation agricole
- . Protection des Végétaux et les Soins de Santé Primaire Vétérinaire ;
- . Fertilisation minérale et organique
- . Défense et restauration des sols;
- . Amélioration de l'alimentation, de l'habitat et de la conduite des troupeaux
- . Formation de base et recyclage des agents
- . Aménagements agro-pastoraux
- . Contrôle de la qualité et du conditionnement des produits agricoles
- . Diffusion du crédit agricole
- . Multiplication des semences, de géniteurs performants
- . Fabrication de matériel agricole, d'engrais et d'aliments de bétail.

- Structures rattachées :

- . Direction des Etudes et de la Planification
- . Direction de la Vulgarisation Agricole
- . Direction de la Réorganisation de l'Elevage Traditionnel
- . Direction de la Protection des Végétaux et du conditionnement
- . Direction des Productions végétales
- . Centres Régionaux de promotion Agro-pastorale
- . Centre National d'Equipement Agricole
- . Le Bureau National des Sols
- . L'autorité de mise en Valeur des Vallées des Voltas.

2.1.4. Ministère de l'Eau

- Date de création : 1985

- Zone d'intervention : Tout le territoire

- Objectifs :

- . Mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau
- . Définition d'une stratégie de valorisation des ressources en eau ;
- . Coordination des actions de valorisation des ressources en eau;
- . Maîtrise et gestion des ressources en eau pour les besoins de l'économie nationale ;
- . Contribution à la mise en oeuvre de la réorganisation agraire et foncière ;
- . Mise en oeuvre de la réorganisation agraire et foncière dans ses aspects liés au régime de l'eau.

Ces objectifs ont les finalités suivantes :

- . Amélioration des conditions de vie des populations urbaines et rurales
- . Autosuffisance alimentaire
- . Lutte contre la désertification
- . Augmentation du revenu de la population rurale
- . Amélioration de l'hygiène collective et individuelle.

- Secteurs d'activités :

- . Etude et inventaire des ressources en eau
- . Planification, suivi et évaluation des actions de valorisation des ressources en eau.

- Approvisionnement en eau potable
- Conservation des eaux et du sol
- Coordination et mobilisation des fonds et actions de mise en valeur des ressources en eau.

- Structures rattachées :

- Direction des Etudes et de la Planification
- Direction de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
- Directions Régionales de l'Eau
- Office Nationale des Puits et Forages (ONPF)
- Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA)
- Office National des Barrages et des Aménagements Hydro-agricoles (ONBAH)
- Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER).

2.1.5. Ministère de l'Action Coopérative Paysanne

- Date de création : 24 Août 1988
- Zone d'intervention : Tout le territoire
- Objectifs :

La mission principale du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne est de "promouvoir la Coopération Paysanne" comme tactique indispensable à l'organisation de la production et à l'amélioration de la productivité, en favorisant la naissance et le développement d'un mouvement coopératif dynamique démocratique et révolutionnaire, adapté aux réalités nationales, qui s'inspire des expériences et de la solidarité historique du Peuple Burkinabè et enrichi des expériences des autres peuples.

Les missions spécifiques sont :

- Promouvoir un mouvement coopératif par l'installation des paysans organisés en coopératives en priorité dans les zones aménagées et en vue de l'application de la Réorganisation Agraire et Foncière (RAF);
- Redynamiser et restructurer les organisations précoopératives et coopératives existantes ;

- Assurer l'appui à l'organisation et à l'installation des migrants;
- Appuyer les organisations pré-coopératives (GV,GJA, Associations traditionnelles) dans leur évolution vers des formes coopératives;
- Approcher et appuyer les producteurs encore organisés pour les amener à constituer des coopératives ou des organisations pré-coopératives.

- Secteurs d'activités :

- Sensibiliser les paysans
- Contribuer à l'Education et à la Formation Coopérative des Paysans.
- Assurer la législation et la tutelle juridique de toutes les Organisations paysannes pré-coopératives et coopératives;
- Appuyer et aider à la mise en place, l'organisation et le bon fonctionnement des circuits d'approvisionnement, d'équipement, de transformation et de commercialisation indispensables à la promotion des organisations paysannes, ceci , en collaboration avec les autres Départements Ministériels partenaires.

- Structures rattachées :

- Direction des Etudes et de la Planification
- Direction de l'Education et Formation Coopérative
- Direction d'Appui à la Promotion Coopérative
- Direction de l'Organisation et de la Migration Paysanne
- Direction Régionale de l'Action Coopérative Paysanne
- Direction Technique des Plaines Aménagées.

2.2. - Structures Techniques Impliquées (Etat)

2.2.1. INSTITUT Burkinabè d'Energie (IBE)

- Date de création : 1982

- Zone d'intervention : Tout le territoire national

- Objectifs :

- Analyse par rapport aux importations des énergies conventionnelles;
- Développer les équipements permettant la réduction de la consommation du bois ;

- . développer les énergies renouvelables ou nouvelles comme stratégie d'intervention;
  - \* la vulgarisation à travers les ONG, les projets particuliers ou les services de l'Etat ;
  - \* la recherche opérationnelle.
- Secteurs d'activités :
- . Etude et planification des énergies en vue du diagnostic
  - . Vulgarisation des recherches : chauffe-eau solaires, séchoirs solaires, foyers à gaz et pétrole, biogaz, bitatoré (autocuisai-
  - . Recherche sur le solaire et l'éolien
  - . biomasse : foyers améliorés.
- Structures rattachées :
- . Département d'Etudes et Planification
  - . Département solaire et éolien
  - . Département biomasse
  - . Département vulgarisation

#### 2.2.2. Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicale (IRBE)

- Date de création : 1987
- Zone d'intervention : Tout le territoire national
- Objectifs :

Promotion et coordination des activités de recherche forestière, biologique menée sur la base des programmes nationaux pour :

- . Contribuer par la recherche à la lutte contre la désertification;
- . Contribuer à l'inventaire des ressources floristiques et zoologiques à des fins de développement ;
- . Contribuer à la protection du patrimoine floristique et zoologique, ainsi que des écosystèmes menacés ou qui présentent un intérêt scientifique particulier;

- Prendre part, sur le plan National et International, aux activités visant à assurer une gestion rationnelle de la biosphère et à l'amélioration de la qualité de l'environnement ;
- Apporter un appui aux structures d'enseignement de sciences biologiques, aux Services Techniques et aux structures d'encadrement par la production de matériel et fiches didactiques de sciences naturelles tirés de l'environnement burkinabè.

- Secteurs d'activités :

- Animation et coordination de la recherche forestière
- Etudes floristiques création et gestion d'un herbier National et d'un jardin Botanique National.
- Etudes zoologiques hydrobiologiques, création et gestion d'un laboratoire de production de matériel d'enseignement des sciences biologiques, d'un Muséum National d'Histoire Naturelle et d'un Jardin Zoologique.
- Etude et suivi des équilibres écologiques, des zonages écologiques; de l'élaboration des bases rationnelles de gestion des ressources naturelles et de restauration des écosystèmes dégradés.

- Structures rattachées :

- Département Recherche Forestière
- Département de Botanique
- Département de zoologie
- Département Ecologie/Environnement

2.2.3. Bureau National des Sols (BUNASOLS)

- Date de création : 20 Août 1987
- Zone d'intervention : Tout le territoire national
- Objectifs :

Recherche de solutions adéquates aux problèmes de :

- l'évaluation des terres
- la cartographie pédologique
- la fertilité et la restauration de la fertilité des sols
- la conservation des sols et des eaux.

Avec comme stratégie d'intervention :

- l'Elaboration de cartes pédologiques, d'aptitudes des terres et d'érosion des sols, leur classement par priorité d'intervention
- le suivi de l'évolution de la fertilité des sols et la mise au point d'un système national pour l'interprétation des données de fertilité.

- Secteurs d'activités :

- Agriculture
- Elevage

- Structures rattachées :

- Direction de la Fertilité de la Conservation des Sols (D.F.CES)
- Suivi de la mise en valeur des sols.

#### 2.2.4. Centre National de Semences Forestières (CNSF)

- Date de création : Juillet 1983

- Zone d'intervention : Territoire national

- Objectifs :

- Approvisionner les structures de développement et de recherches en quantités suffisantes de semences forestières de qualité physiologique, génétique et sanitaire performantes et de contribuer en même temps à l'utilisation efficace et judicieuse des espèces par le biais des recherches d'accompagnement.

Pour ce faire, le CNSF est chargé de :

- Prospecter l'aire naturelle de répartition des espèces forestières ligneuses et d'identifier les plantations d'espèces exotiques déjà introduits au Burkina Faso.
- Sélectionner les meilleurs peuplements à graines et les arbres-mères sur la base du meilleurs phénotype dans le double objectif du développement et de la recherche.
- Faire un suivi phénologique des principales espèces en vue de la connaissance des variations phénologiques dans les zones climatiques du Burkina Faso.
- Mettre en place des essais comparatifs de provenances, des parcs à clones et des parcelles granières des matériels reconnus les plus intéressants.

- Faire une étude approfondie de la physiologie et de la biologie des semences en vue d'une meilleure production des plants.
- Satisfaire les besoins des utilisateurs en matériel végétal performant d'espèces répondant aux buts visés à travers les plantations.
- Promouvoir l'utilisation des espèces intéressantes mais sous-employées.
- Contribuer à l'élevation du niveau technique de production des plants.
- Procéder au besoin à l'introduction de nouvelles espèces et/ou de provenances reconnues intéressantes pour le Burkina Faso.

- Secteurs d'activités :

- production, diffusion des semences
- Recherche
- Formation des paysans, agents, étudiants, étrangers.

- Structures rattachées :

- Service amélioration
- Service récolte
- Service physiologique
- Service diffusion
- Service pépinière.

**2.2.5. Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER)**

- Date de création : 1972

- Zones d'intervention : le Plateau Central, le Nord, le Sahel,  
la Boucle du Mouhoun

- Objectifs :

- Mobiliser et gérer des fonds destinés à l'exécution de petits projets ruraux.
- Travailler en collaboration avec les partenaires, gestion des terroirs villageois.

Le FEER n'exécute pas les travaux, mais signe des contrats avec des partenaires sur le terrain notamment les Centres Régionaux de Promotion Agro-Pastorale.

- Secteurs d'activités :

- . Agro-Sylvo-Pastoral
- . Hydraulique villageoise
- . Petits projets d'appui au développement
- Structures rattachées
- . Direction des opérations
- . Direction financière.

2.2.6. Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles (INERA)

- Date de création : 16 Juin 1987

- Zone d'intervention : Territoire national

- Objectifs :

- . Contribuer à définir et à mettre en oeuvre les objectifs et les moyens de recherches et d'études au service du développement agricole;
- . Organiser et gérer les recherches agricoles et contribuer à valoriser leurs résultats scientifiques et économiques,
- . Contribuer à la formation et à l'information scientifique et technique du personnel de recherche et de développement agricole ;
- . Créer et gérer les structures de recherches agricoles;
- . Assurer un appui technique au développement agricole, y compris par des études et le suivi d'exécution de projets

La stratégie d'intervention est la suivante :

- . Diagnostic des contraintes
- . Recherches thématiques
- . Recherches sur les systèmes de production.
- Secteurs d'activités :
- . Agriculture
- . Elevage.

- Services rattachés :

- Division Planification et des Etudes (DPE)
- Division des Programmes de Recherche (DPR)
- Division des Ressources de Recherche (DRR)
- Division de la formation et de la Communication (DFC)
- Centre de Recherche Agricole et de Formation (CRAF) de Kamboinsé
- Les Centres Régionaux de Recherches Agricoles.

2.3. - Les Agences de Coopération (bi et multilatérales)

Ces Agences se regroupent en deux grandes catégories :

- Les Agences d'Intervention dans la LCD
- Les Agences de Financement des Interventions.

Pour les secondes nous n'avons pas estimé nécessaire de faire un inventaire systématique; nous nous sommes contentés de les énumérer.

2.3.1. Les Agences d'Interventions

2.3.1.1 l'Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM)

Cet Office s'appelle aujourd'hui Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en opération.

- Date de création : Avant 1960
- Zone d'intervention : Dans plusieurs pays; au Burkina Faso on a : Gagana (Gorom) Kazanga (Zoundwéogo), Kamadena (Nouna) Niena Dionkélé (Bobo), Lac Bam (Kongoussi), Mare d'Oursi, Bidi (Yatenga).
- Objectif : Recherche fondamentale orientée vers le secteur primaire.
- Secteurs d'activités :
  - Hydrologie : lutte contre l'aridité dans le Sahel; efficacité des sites anti-érosifs.
  - Diverses études sur le mil, la foresterie, la santé.

- Structures rattachées :

- . Section hydrologie
- . Section Agronomie.

2.3.1.2. Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH)

- Date de création : Mars 1960

- Zone d'intervention : (13 états membres dont le Burkina Faso)  
Tout le territoire national.

- Objectifs :

Promouvoir une coopération régionale en matière de ressources en eau par la conduite et la diffusion d'études permettant d'améliorer d'une part les méthodologies de leur recherche, de leur mobilisation et de leur gestion.

A cet effet, il élabore et exécute un programme d'activités comprenant :

- . des études générales ou d'intérêt méthodologique,
- . l'appui technique aux Etats membres à leur demande
- . la diffusion des connaissances et des expériences,
- . la formation-information.

La stratégie d'intervention dans le domaine LCD consiste en tant qu'organisme de recherche à apporter un appui technique à certains organismes s'occupant de CES/DRS.

- Secteurs d'activités :

- . Une compétence affirmée dans le domaine ci-après : hydrologie, Hydrogéologie, Agroclimatologie, Hydraulique Urbaine, Agricole et Villageoise, Conservation des Eaux et des Sols, Assainissement, Energies renouvelables, Législation et Règlementation des Eaux, Informatique.
- . Un Centre de Documentation de 12.000 références . La réalisation de plus de 200 études d'intérêt général pour ses Etats membres.

- Un bulletin trimestriel (en 1.000 exemplaires, 76 numéros parus).
- Un réseau d'échanges et de transfert des connaissances sur les Ressources en eau.
- Structures rattachées :
  - Département hydraulique Agricole
  - Service Technique.

#### 2.3.1.3. Le Centre Technique Forestier Tropical.

Ce Centre qui était autonome dans le passé, s'est intégré aujourd'hui à l'IRBET (voir 2.2.2.)

#### 2.3.2. Les Agences de Financement

Les divers programmes et projets de LCD au Burkina sont financés par l'Etat Burkinabè en collaboration avec diverses sources extérieures de financement qui ont parfois une représentation dans le pays.

Ces Agences de Coopération bilatérale ou multilatérale ne financent pas uniquement les projets de LCD. Elles sont intéressées par plusieurs secteurs de l'économie selon la sollicitation du Gouvernement au Burkina.

En général, ce sont des Agences qui n'exécutent pas les projets sur le terrain (sauf par exemple la FAO). Elles se limitent à l'apport de financement et à des évaluations périodiques. D'autres s'intéressent à la mobilisation des fonds en faveur du Burkina Faso.

Nous nous contenterons de les citer à titre d'information car ne faisant pas l'objet direct de notre travail. Ce sont :

- UNSO : United Nation Soudano-Sahelian Office
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- CCCE : Caisse Centrale de Coopération Economique
- FAO : Food And Agriculture Organisation
- Banque Mondiale

- USAID : United States Agency for International Development
- G.T.Z. : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit
- CILSS : Comité Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
- CEAO : Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.

#### 2.4. - Les Organisations non Gouvernementales

##### 2.4.1. Action Internationale Contre la Faim (A.I.C.F.)

- Date de création : 25/04/85
- Zones d'intervention : Provinces d'Oubritenga, Namentenga, Boulgou, Houet, Comoé, Bougouriba.
- Secteurs d'Activités : Hydraulique, Agriculture, Financement de Projets, Education, Santé.

##### 2.4.2. Adventiste Development Relief Agency (ADRA)

- Date de création : 1980
- Zones d'intervention : Province du Bazèga
- Secteurs d'activités : Agriculture, Santé, Hydraulique, Assistance alimentaire, Centre fruitier, Reboisement.

##### 2.4.3. AFRICARE

- Date de création : 29/11/1974
- Zones d'intervention : Province du Yatenga, Bam, Poni, Bougouriba, Passoré, Sourou, Sissili, Oubritenga, Sangha, Mouhoun, Zoundréogo.
- Secteurs d'activités : Agriculture, Elevage, Santé, Formation des paysans, retenue d'eau, Construction de pistes, Aménagement forestier.

##### 2.4.4. - Association de Volontaires pour le Développement Autopromotion et Solidarité (AVD)

- Date de création : 1982

- Zones d'intervention : Provinces du Bam, Boulkiemdé, Bougouriba Sissili, Oubritenga.
- Secteurs d'Activités : Retenues d'eau, Aménagement sites anti-érosifs, Diffusion foyers améliorés, Formation des paysans, Action Sanitaire, Crédit agricole.

#### 2.4.5. Association Internationale de Volontaires Laïc (L.V.I.A.)

- Date de création : 1973
- Zones d'intervention : Province d'Oubritenga
- Secteurs d'activités : Agriculture, Santé, Hydraulique, Education, Reboisement.

#### 2.4.6. Association Internationale dite six "S" (Savoir se Servir de la Saison sèche en Savane et au Sahel)

- Date de création : 1977
- Zones d'Intervention : Provinces du Yatenga, Bam, Passoré, Sourou, Oubritenga, Soum, Bougouriba, Comoé, Mouhoun, Gourma, Sanguié.
- Secteurs d'activités : Hydraulique, Agriculture, Santé, Lutte contre la désertification, Banque de céréales, Moulins à mil, Foyers Améliorés, Artisanat.

#### 2.4.7. Association Néerlandaise d'Assistance au Développement (SNV)

- Date de création :
- Zones d'intervention : Toute l'étendue du pays
- Secteurs d'activités : Agriculture, Santé, Retenues d'eau, animation Formation paysanne, Adduction d'eau, Reboisement, Développement Rural.

#### 2.4.8. Association pour le Développement de la Région de Kaya (ADRK)

- Date de création : 1972

- Zones d'intervention : Provinces du Sanmatenga, Namentenga, Passoré
- Secteurs d'Activités : Agriculture, crédit Agricole, Hydraulique Villageoise, Formation des paysans, Lutte anti-érosive.

#### 2.4.9.- Association pour le Développement de la Région de TOMA (ADRTO)

- Date de création : 1968
- Zones d'intervention : Toma, Yako, Kougny, Gossina.
- Secteurs d'Activités : Agriculture, Hydraulique, Santé, Elevage, Formation des paysans, crédit agricole, Education.

#### 2.4.10- Caritas Nationale Burkinabè (C.N.B.)

- Date de création : 9 Décembre 1970
- Zones d'intervention : Toute l'étendue du Burkina Faso.
- Secteurs d'Activités : Secours d'urgence et aides alimentaire Assistance alimentaire, Agriculture, Santé, Retenues d'eau, Assistance sociale.

#### 2.4.11- Catholic Relief Service (CATHWEL)

- Date de création : 16 Août 1960
- Zones d'intervention : Dans toutes les Provinces
- Secteurs d'Activités : Assistance alimentaire, Santé, Agriculture, Retenues d'eau, Aides alimentaires, humanitaires au développement.

#### 2.4.12- Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS)

- Date de création : 1983
- Zones d'intervention : Provinces du Gourma, Kadiogo, Soum Yatenga, Bulkiemdé.
- Secteurs d'Activités : Promotion des énergies renouvelable Technologies Appropriées.

2.4.13. - Comité de Développement de la Région de YAKO (CDRY)

- Date de création : 23 Juin 1973
- Zones d'intervention : Province du Passoré
- Secteurs d'Activités : Agriculture, Hydraulique, Formation des paysans.

2.4.14.- Comité Français Contre la Faim (CFCF)

- Date de création : 20/04/82
- Zones d'intervention Provinces du Kouritenga, Boulgou, Gourma, Tapoa, Gnagna, Yatenga, Bam, Bougouriba, Mouhoun.
- Secteurs d'Activités : Hydraulique, Agriculture, Crédit agricole, Alphabétisation, Formation.

2.4.15.- Compagnie Internationale de Développement et de la Recherche (CIDR)

- Date de création : 1962
- Zones d'intervention : Provinces de la Sissili (Fara), Oudalan (Gorom-Gorom), Houet (Bobo-Dioulasso).
- Secteurs d'Activités : Appui Technique à l'UGVO, projet ambouche Bovine à BBOBO; Appui Banques de céréales FARA; Organisation du Monde Rural.

2.4.16.- Euro Action Accord (EAA)

- Date de création : Octobre 1980
- Zones d'intervention : Agriculture du Sanmatenga, Séno, Kouritenga .
- Secteurs d'Activités : Agriculture, Retenues d'eau, Appui aux Institutions Rurales, Construction de Diguelettes anti-érosives, Entretien et Dépannage des Pompes, Manuelles, Motopompes et Moulins à grains.

2.4.17. - Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Burkina Faso/Bureau de Projets pour le Développement (BPD/FEME)

- Date de création : 1961

1972 pour BPD

- Zones d'intervention : Sur toute l'étendue du territoire
- Secteurs d'Activités : Agriculture, Hydraulique, Elévation, Animation, Aide alimentaire, Formation, Education, Reboisement, Assistance Sociale.

2.4.18. - Organisation Sociale des Volontaires (O.S.V.)

- Date de création : 27 Juillet 1979

- Zones d'intervention : Sur tout l'ensemble du territoire National.
- Secteurs d'Activités : Développement Communautaire (Reboisement, Constructions diverses).

2.4.19. - Oxford Famine Relief Fund (OXFAM GB)

- Date de création : 1968

- Zones d'intervention : Toutes les Provinces sauf : Kossi, Poni, Houet, Kénédougou, Comoé, Bougouriba.
- Secteurs d'Activités : Agriculture, Santé, Retenues d'eau, Animation, Formation paysanne, Secours d'urgence.

2.4.20. - Plan de Parainage International du Burkina Faso (PPI/BF)

- Date de création : 9 Octobre 1969

- Zones d'intervention : Province du Bam, Kouritenga, Namentenga, Sanmatenga.
- Secteurs d'Activités : Agriculture, Santé, Retenues d'eau, Développement des ressources et métiers.

2.4.21. - Sahel Solidarité Burkina Faso (S.S.)

- Date de création : 09/05/1979

- Zones d'intervention : Dans toutes les Provinces du Burkina.
- Secteurs d'Activités : Retenues d'eau, Financement de projetsn Pharmacies Villageoises, Maraîchages, Elevage, Action en Formation Féminine.

2.4.22.- Secrétariat Permanent des Organisation Non Gouvernementales (SPONG)

- Date de création : 1er Janvier 1975
- Zones d'intervention : Tout le Faso
- Secteurs d'Activités : Coordination, Information.

2.4.23.- Service des Volontaires Allemands (DED)

- Date de création : 3 Mars 1975
- Zones d'intervention : Provinces du Poni, Bougouriba, Mouhoun, Sourou, Kossi, Yatenga, Soum, Séno, Oudalan, Kadiogo.
- Secteurs d'Activités : Agriculture et Foresterie, Formation des Paysans, Santé, Financement de projets, Intégration des Services Techniques Burkinabè : Santé, ORD, Environnement et Tourisme.

2.4.24. - Société Copérative Il Snetiero (COOPERATIVE IL SENTIERO)

- Date de création : 1980
- Zones d'intervention : Province d'Oubritenga
- Secteurs d'Activités : Agriculture, Hydraulique, Construction de piste , industrie Agro-alimentaire.

2.4.25. - S.O.S. Sahel International (SOSSI) BURKINA FASO)

- Date de création : 02 Août 1982
- Zones d'intervention : Provinces du Yatenga, Bam, Soum, Oubritenga .
- Secteurs d'Activités : Formation des paysans, Retenues d'eau, Aménagement des avals, Santé, Lutte contre la désertification, Agriculture, Assistance alimentaire.

## 2.5. - Structures de Coordination

### 2.5.1. Structures rattachées au Ministère du Plan

#### 2.5.1.1. Structures de la Réorganisation Agraire et Foncière

(crées par Décret N° 85-404/CNR/PRES du 4/8/1985)

##### 2.5.1.1.1. Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (CNAT)

- Date de création : 4/8/1985

- Objectifs et Attributions :

Elaboration, Suivi et Mise à jour du SNAT, examen et adoption des SPAT.

- Responsables :

- . Président : Ministre du Plan et de la Coopération
- . Secrétariat : Directeur de l'Aménagement du Territoire.

##### 2.5.1.1.2. Commissions Techniques d'Aménagement du Territoire (CTAT)

- Date de création : 4/8/185

- Objectifs et Attributions :

Coordonner et harmoniser les travaux des cellules  
Emettre un avis technique sur les documents à transmettre  
à la CNAT.

- Responsables :

a) Cellule technique chargée des Aménagements Urbains :

- . Président : Directeur de l'Aménagement du Territoire (A.T.)
- . Secrétariat : Directeur Général de l'Urbanisme.

b) Cellule Technique chargée des Aménagement Ruraux :

- . Président : Directeur de l'A.T. (Ministère du Plan)
- . Secrétariat : Directeur du BUNASOLS (Min. Agriculture et Elevage)

c) Commission Provinciales d'Aménagement du Territoire :

- . Président : Haut Commissaire
- . Secrétariat : Directeur Régional du Plan (Ministère du Plan).

### 2.5.1.2. Structures du Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (PNGTV)

#### 2.5.1.2.1. Cellule Nationale de Coordination de PNGTV

- Date de création Projet de Kiti portant création de la Cellule (non encore adoptée).
- Objectifs et Attributions :
  - Fonction de coordination, suivi-évaluation et d'animation dans le domaine technique de l'exécution des dix neuf Programmes pilotes.
  - Fonction de mobilisation des décisions dans les domaines politiques et institutionnels.
  - Initier, coordonner et évaluer la phase préparatoire de deux ans du PNGTV.
  - Elaborer un dossier de factibilité permettant le financement d'un PNGTV , à longt terme.
  - Planifier la première tranche quinquennale du PNGTV.

#### 2.5.1.2.2. Comité Villageois de Gestion du Terroir

Il est responsable de la coordination de toutes les activités et de la gestion de l'espace foncier du village.

### 2.5.1.3. Structures Chargées de l'Elaboration du Plan Quinquennal 1986-1990 crée par Decret N° 85-222/CNR/PRES/MPDP/ du 11/4/85 Composition Définie par Arrêté N° 85/08/MPDP/SG/ DPD/ du 11/4/85

- Date de création : 11/4/85

#### 2.5.1.3.1. Conseil National du Plan (CNP)

- Objectifs et Attributions :

- Elaborer le PQDP sur la base des grandes orientations de développement.
- Mesurer et décider des ajustements nécessaires dans l'exécution du Plan.

- Responsables :

- Président : Ministre du Plan et de la Coopération
- 1er Vice-Président : Ministre Ressources Financières.

2.5.1.3.2. Douze (12) Commissions Sectorielles Nationales

- Objectifs et Attributions :

- Faire le point sur la situation actuelle de l'existence au niveau du secteur
- Définir les orientations et les objectifs sectoriels ainsi que leur degré de priorité.
- Déterminer la nature ainsi que l'évaluation et l'origine des moyens envisagés pour atteindre les objectifs sectoriels.
- Juger de la cohérence des moyens et de leur efficacité pour répondre aux objectifs.
- Etablir les rapports de leurs travaux en vue de les soumettre à la Commission Nationale de Synthèse.

2.5.2. Structures de Coordination rattachées au Ministère de l'Environnement et du Tourisme

2.5.2.1. Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD)

(créé par le Kiti N° AN IV-232/CNR/ETOUR du 31/12/86)

- Date de création : 31/12/86

- Attributions et Objectifs :

- Appuyer la mise en oeuvre, assurer la coordination, le suivi et l'évolution du PNLCD.
- Aider à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre du PNLCD.
- Réunir les programmes et progrès du Plan Quinquennal des Ministères qui s'inscrivent dans le cadre de la Lutte Contre la Désertification, assurer leur harmonie et leur complémentarité
- Veiller à l'adéquation entre les grands programmes de développement et les impératifs de conservation de l'environnement et de ses potentialités productives.

- Veiller à l'adéquation entre les programmes (actuels ou à venir) de la LCD avec les objectifs du PNLCD notamment en ce qui concerne l'intégration et la complémentarité des actions dans l'approche globale préconisée par le même plan.
- Participer à la conception et à l'application du SNAT.
- Responsables :
  - Président : Ministère de l'Environnement et du Tourisme
  - Vice Président : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

2.5.2.3. Commission Nationale Inter-Ministérielle d'Etude des Programmes de Recherche et de Vulgarisation des Foyers Améliorés.

Créée par Arrêté N° 0025/ET/DR/FPT/ASCP/ESRS/S/E/du 16/6/82

- Date de création : 16/6/82
- Objectifs et Attributions :

Superviser, coordonner et orienter les actions des projets sur les foyers améliorés au niveau des différents Départements Ministériels.
- Responsables :
  - Coordonnateur : Ministère de l'Environnement et du Tourisme
  - Membres : Divers Ministères Techniques.

2.5.2.4. Commission Nationale pour la Vulgarisation du Gaz (CNVG)

Créée par Raabo N° AN VI-000086/FP/CAPRO/SG/DGC/du 6/3/89.

- Date de création : 6/3/89
- Objectifs et Attributions :
  - Propositions en vue d'actions à mener pour la promotion et l'utilisation du gaz butane.
  - Exécution des décisions Gouvernementales en matière de gaz butane.
- Responsables :
  - Président : Directeur Général du Commerce Intérieur.
  - Secrétariat : SONABHY.

2.5.2.5. Comité Provinciaux de Lutte pour la Protection de l'Environnement (CPLPE) préconisée par la Première Conférence Nationale sur les Feux de Brousse.

- Date de création : (non encore fonctionnelle)

- Objectifs et tributions :

- Préparer en septembre de chaque année la campagne provinciale Lutte.
- Envoyer des équipes d'information, de sensibilisation et d'appui dans les Départements.
- Rendre compte de l'évolution de la campagne au Haut Commissaire.
- Superviser les voyages d'études (au profit des paysans des autres Provinces).

2.5.3. Institutions Rattachées au Ministère de la Santé et de l'Action Sociale

(Créeses par Decret N° 85-295/CNR/PRES/EFSN du 3/6/85)

2.5.3.1. Commission Nationale de Lutte Contre les Effets de la Sècheresse (CNLCES)

- Date de création : 3/6/85

- Objectifs et Attributions :

- Coordonner les activités et les tâches ayant pour objectifs de réduire les effets négatifs de la sécheresse sur le Territoire National.
- Coordonner les opérations nationales ou extérieures tendant à combattre les effets de la sécheresse.
- Définir les tâches d'intervention à remplir dans les zones touchées par la sécheresse et mettre à la disposition des structures nationales et provinciales les moyens nécessaires pour leur action.
- Gérer les moyens mis à la disposition pour la lutte contre les effets de la sécheresse.
- Suivre et contrôler les actions définies et menées sous l'égide de la Commission.

- Responsables :

- . président : Ministre de la Santé et de l'Action Sociale
- . Vice Président : Ministre du Plan et de la Coopération.

**2.5.3.2. Commissions Provinciales de Lutte Contre les Effets  
de la Sècheresse**

- Date de création : 3/6/85

- Objectifs et Attributions :

- . Exécuter, au niveau provincial, toutes les tâches assignées à la Commission Nationale de Lutte Contre les Effets de la Sècheresse.
- . Organiser la collecte et l'analyse de toutes les données relatives à toute calamité dont sont victimes les Provinces.
- . Rendre compte à la Commission Nationale.

- Responsables :

- . Président : Haut Commissaire
- . Secrétaire : Directeur de l'Action Sociale.

**2.5.4. Institutions Rattachées au Ministère de l'Equipement**

**2.5.4.1. Commission Nationale de Cartographie créée par Décret**

N°74-180/PRES/MF du 11 Juin 1984

- Date de création : 11 Juin 1984

- Objectifs et Attributions :

- . Réunir, étudier et exploiter tous les éléments nécessaires à la conception et à l'orientation de la politique du Gouvernement en matière d'équipement cartographique, en conformité avec les options nationales, en matière de recherche scientifique, d'études générales et de développement économique.
- . Proposer les moyens et en suivre l'exécution.
- . Suivre toutes les opérations : relatives à la cartographie, prendre connaissance de tous les travaux effectués ou en cours d'exécution.

- Se tenir informé de tous les projets, de toutes les missions et des travaux nés des besoins des différents services et donner son avis sur les ordres d'urgence en fonction des priorités des plans de développement.
- Cordonner les différentes actions à entreprendre pour la réalisation de l'équipement cartographique, établir ainsi un programme annuel des missions et des travaux qu'elle propose à la décision du Gouvernement.
- La Commission est destinataire d'une copie des résultats, des travaux de toute mission photographique aérienne pris sur le territoire.
- Formuler toutes propositions et suggestions pour :
  - \* Provoquer les conférences, expositions, etc....
  - \* Désigner les techniciens, chargés de poursuivre l'action de la commission auprès des Agences, Services, Instituts, Organismes de recherche et de cartographie, congrès ou manifestations ayant trait à la cartographie ou à la photographie aérienne.
  - \* Etudier les différents problèmes intéressant la cartographie et la photographie aérienne.
- Responsables :
  - . Président : Ministère des Finances
  - . Secrétaire : Directeur de l'Institut Géographique du Burkina.

#### 2.5.4.2. Commission Nationale pour les Activités Spatiales (CNAS)

Crée par Kiti N° 86-128/CNR/PRES/ME du 16 Avril 1986.

- Date de création : 16 Avril 1986

- Objectifs et Attributions :

Chargée de l'étude et du suivi des dossiers relatifs :

- . A toutes activités spatiales intéressant le Burkina : Télédétection, télécommunication, météorologie etc....
- . Au Centre Régionale de Télédétection de Ouagadougou (CRTO) dont elle a mission de suivre les activités qui doivent être bénéfiques à la sécurité et au développement du Faso.

## 2.6. - Les Organisations Paysannes

Au Burkina Faso, il existe deux types d'organisations paysannes :

- Les organisations pré-coopératives
- Les organisations coopératives.

Les organisations pré-coopératives sont essentiellement les groupements villageois et les groupements des jeunes agriculteurs. Ces derniers sont constitués par des jeunes qui ont été formés dans des centres de promotion rurale. Là, ils apprennent à maîtriser les techniques performantes de production agro-pastorale et de gestion rationnelle de l'environnement. Les premiers regroupent les paysans qui désirent un encadrement fonctionnel par les services techniques ou les ONG .

En 1989, il existe 4.259 Groupements Villageois (GV) et 405 Groupements de jeunes Agriculteurs (GJA). Ils ont pour objectifs le développement communautaire. Leur principales activités sont : Lutte anti-érosive, Collecte primaire de céréales, Stockage vivrier de sécurité, Reboisement, Aménagements de bas-fonds.

C'est à travers ces structures que les institutions d'encadrement du monde rural (Service de l'Etat, ONG) vulgarisent les nouvelles méthodes de production agricole et pastorale (intensification de la production, Lutte Contre la Désertification...)

Les premiers Groupements ont vu le jour en 1975. Ils ont été reconnus officiellement à partir de 1983 par l'Ordonnance 83/021/CSP/PRES/DR du 3 Mai 1983. Il existe cependant des groupements non classiques qui sont des organisations traditionnelles des paysans tel que le Groupement NAAM.

Les coopératives sont de deux types :

- Les Coopératives de production. Ce sont essentiellement des coopératives de production agro-pastorale ou artisanale dont l'objet est de :

- . Effectuer ou faciliter toutes les opérations concernant la production, la transformation, la conservation ou la vente de produits provenant exclusivement des exploitations sociétaires ;
- . Procurer à leurs sociétaires des instruments et produits nécessaires à leurs exploitations ;
- . Mettre à la disposition de leurs sociétaires , du matériel, des machines et des instruments agricoles.
- . Les Coopératives de services : ce sont des coopératives d'Epargnes et de crédit, les Coopératives de consommation.

Les premiers types de Coopératives (Coopératives de production agro-pastorale) s'occupent de la Lutte Contre la Désertification grâce à l'application de techniques performantes de production agricole et pastorale : culture attelée, utilisation de la fumure, agro-foresterie, gestion rationnelle des pâturages, embouche animale, reboisement.....

Au 31 Mai 1983, il existait au Burkina Faso 120 Coopératives dont 44 Coopératives de production agro-pastorale.

Dans la politique nationale, la formation et l'encadrement des groupements et Coopératives relèvent du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne qui doit assurer la promotion du mouvement Coopératif par l'installation des paysans organisés en coopératives en priorité dans les zones aménagées par l'Etat en vue de l'application de la Réorganisation Agraire et Foncière. Crée en 1988, le Ministère est chargé aussi de :

- Sensibiliser les paysans aux principes coopératifs pour une gestion rationnelle des terres ;
- Assurer la législation et la tutelle juridique de toutes les organisations paysannes, pré-coopératives et coopératives.

Selon la politique du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne, les organisations pré-coopératives devront évoluer vers les coopératives, forme achevée de l'organisation du monde rural au Burkina Faso.

### III. ANALYSES DE QUELQUES PROJETS SUR LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

Depuis plusieurs années, les responsables de développement agricole du Burkina ont pris conscience du caractère intégré des différents problèmes de développement. Aussi, un effort a été fait pour favoriser l'élaboration de projets de développement intégré caractérisés par :

- Une succession d'actions à réaliser dans le milieu rural,
- Un aspect sectoriel et une approche sectorielle.

Ces programmes n'avaient d'intégré que de nom, car on constatait une superposition d'actions à faire sans lien fonctionnel aucun ni d'approche pouvant permettre aux bénéficiaires de résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés tous les jours, et d'en être les acteurs actifs. Des exemples de programmes dits intégrés de ce genre foisonnent dans le pays et leur seul mérite est d'avoir permis de reconsidérer les positions, vu les échecs cuisants enregistrés.

Après l'avènement de la R.D.P, l'élaboration du premier Plan Quinquennal (1986-1990) précédé de l'exécution du Programme Populaire de Développement (PPD 1984-1986), des paramètres ont été mis à nu et on assiste à la mise en oeuvre d'une nouvelle génération de programmes de développement.

Le PPD a fourni aujourd'hui des renseignements sur les avantages incontestables, dans les conditions du Burkina Faso, de l'approche participative du développement privilégiant les programmes et les projets conçus, élaborés, réalisés, gérés et contrôlés par les communautés de base. Poursuivant l'effort entrepris dans le cadre du PPD, le Plan Quinquennal (PQ) a défini l'ensemble de voies et moyens destinés à faire en sorte que les populations soient en condition de prendre en charge leurs propres aspirations.

C'est avec cette philosophie nouvelle que sont élaborés maintenant les nouveaux programmes de développement orientés vers la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde de l'environnement. Ces programmes ont pour traits communs la réorientation des populations vers des changements fondamentaux de leurs systèmes de production et de leurs comportements vis-à-vis de leur environnement.

En outre, sur le plan régional, la stratégie définie par le CILSS en 1984 a clairement montré que la lutte pour le développement est indissociable de la recherche d'un nouvel équilibre socio-économique entre l'homme et son milieu. Des actions sectorielles, forestières, anti-érosives et hydraulique ne suffiraient pas à sauver le sahel. Seuls, des programmes internes et concertés peuvent y parvenir en coordonnant les actions des populations, l'assistance des services nationaux et les appuis de la communauté internationale.

Il existe au Burkina Faso de nos jours une multitude de programmes de développement soutenus par des projets ; mais les programmes et projets au Burkina ne sauraient être classés systématiquement en projets de :

- CES/DRS (Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols)
- Aménagement des forêts et reboisement
- Gestion des pâturages
- Amélioration des systèmes de production
- Energies domestiques.

Généralement chacun des programmes et projets embrasse plusieurs types à la fois. Aussi, à ce classement avons-nous préféré indiquer pour chaque projet la typologie qui le concerne. Dans les faits, ils sont regroupés autour des institutions essentielles suivantes :

- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : On y retrouve surtout les projets CES/DRS et de gestion des pâturages.
- Ministère de l'Environnement et du Tourisme : On y rencontre les projets d'aménagement des forêts, de reboisement et des Energies Domestiques
- Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique : On y récense les projets de recherche, d'amélioration des systèmes de production et des énergies domestiques.
- Les Organisations Non Gouvernementales : Ces organisations réalisent pratiquement tous les types de projets et programmes sauf la recherche.

Les données sur les principaux programmes et projets relatifs aux ressources naturelles, mis en oeuvre aux niveaux national, régional et local seront présentés selon les trois points suivants :

- Les programmes et projets du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.
- Les programmes et projets du Ministère de l'Environnement et du Tourisme.
- Les programmes et projets des autres Ministères.

III - 1. Les Programmes et Projets relatifs à la gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification (LCD) du Ministère de l'Agriculture et de l'élevage

Dans le cadre du suivi de l'exécution des projets agricoles exécutés sous tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, il a été recensé 60 (soixante) projets en cours d'exécution à la date du 1/01/89. Tous ces projets ont obtenu un financement soit bilatéral, soit multilatéral.

Les projets de ce ministère ont été repartis en quatre secteurs, à savoir :

- le secteur de la Production Végétale
- le secteur de la Production Animale
- le secteur du Développement Intégré
- le secteur Actions d'Appui au Développement Rural.

a) - Secteur de la Production Végétale

Les projets qui figurent dans ce secteur concourant au développement et à la promotion de la production céréalière, de rente, fruitière et légumes. A la date du 01/01/89, 12 projets ont été recensés dans ce secteur. La production végétale est beaucoup dépendante des aléas climatiques ; d'où la nécessité de faire des aménagements hydro-agricoles où les ressources nécessaires le permettent (cinq projets sont effectivement en cours dans le sous-secteur "Cultures irriguées").

Dans le but d'accroître la production , il y a également des "actions d'appui" sous forme de projets (Ex : le projet engrais vivrier).

Dans le sous-secteur "cultures pluviales" seulement un projet est actuellement en cours (Projet "Développement de production des arachides au Plateau central" sous tutelle de la SOFIVAR).

b)- Secteur de la Production Animale

Dans ce secteur qui se distingue en sous-secteurs "Santé animale" et Réorganisation de l'élevage traditionnel (seul ce dernier sous-secteur sera pris en compte dans cette étude) 13 projets sont en cours. Le sous-secteur réorganisation de l'élevage traditionnel regroupe tous les projets de développement de l'élevage, comme celui dans la Province du SOUM, et les projets d'aménagement pastoral. Les trois projets d'aménagement pastoral (Léo, Soudré-Est et Nouaho) sont exécutés sous le couvert des projets du secteur "Développement Intégré".

c)- Secteur du Développement Intégré

Dans le secteur des "Projets de Développement Intégré" 22 projets sont présentement en cours.

Ce secteur regroupe tous les projets de développement intégré notamment les projets liés aux différents CRPA depuis le début des années 1980 (CRPA : Hauts-Bassins, Bougouriba, Boucle du Mouhoun, Koudougou, CRPA-Est et le Projet Centre-Est) ; les projets sous tutelle AVV (tels UP-1/Zorgho, UP-3/Manga, UP-10/Bougouriba) ; le projet Micro-Réalisations, qui couvre toute une gamme d'activités ; et les projets du sous-secteur "Conservation des ressources naturelles". Dans ce dernier sous-secteur, où tous les projets ont effectivement une approche intégrée pour combattre la dégradation des sols, deux projets importants sont en cours : le projet Aménagement des terroirs et conservation des ressources au Plateau Central (Patecore) à Kongoussi et le programme spécial de conservation des Eaux et Sols et de l'Agro-Forésterie (CES/AGF) basé à Yako.

d)- Secteur Action d'Appui au Développement Rural

Dans ce secteur on compte 13 projets couvrant divers aspects. Il y a des projets d'étude (Etude RAF, NIENADIONKELE lié au CRPA) ; le renforcement de la vulgarisation avec le projet "vulgarisation agricole" et les projets du sous-secteur "Animation féminine" (projet "karité" à Koudougou) ; le projet "Promotion féminine dans la Comoé".

III - 1.1.- Les Projets de Développement Agricole (Secteur de la Production Végétale)\*

Ce sont des projets de développement rural intégré touchant plusieurs secteurs d'activités dont la lutte contre la désertification à travers des réalisations de CES/DRS, reboisement et l'amélioration des systèmes de production.

Ces projets sont liés aux 12 Centres Régionaux de Promotion Agro-pastorale (CRPA), structures décentralisées du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, couvrant ainsi tout le pays. Les principaux résultats sont l'aménagement de sites anti-érosifs, le reboisement, la culture attelée, le placement des engrains minéraux, la construction d'étables fumières et la culture fourragère.

I - Intitulé : Projet de Développement Agricole : BOUGOURIBA II (CRPA)

Localisation : Province de la Bougouriba (70 %) Province du Poni (30 %)

Niveau de financement : 6.516 Millions de F.CFA

Sources de financement : AID. BURKINA

Durée : 01/01/81 - 31/03/89

Domaine d'activité : Développement intégré

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : CRPA SUD-OUEST

Objectifs : . Intensification des cultures pluviales  
                 . Intensification des productions animales  
                 . Organisation du monde rural  
                 . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;  
                 . Intégration agro-sylvo-pastorale.

Réalisations envisagées : Promouvoir le développement agro-pastoral dans les provinces du PONI et de la BOUGOURIBA

Nature des initiatives engagées : . Amélioration du service de la vulgarisation agricole ;

\* Source : Bulletin d'information. Projet en cours. Bilan au 31-12-88 N°7 Avril 1989.

- Crédit de services de formation du personnel et de vulgarisation ;
- Fourniture d'entrants et de matériel agricole ;
- Continuation des services de santé animale ;
- Plantations familiales
- Lutte contre l'érosion
- Soutien au CRPA
- Crédit d'une unité de suivi et d'évaluation ;
- Entretien des pistes rurales.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux en régie

Travaux communautaires

Initiatives individuelles.

Observations : Ce projet qui a bénéficié d'un fonds important n'a pu utiliser toute l'enveloppe financière au terme de la période. Beaucoup de réalisations ont été faites (infrastructures et pistes rurales) mais le niveau de certaines réalisations reste encore faible.

2 - Intitulé : Projet de Développement Agricole CRPA Boucle du MOUHOUN

Localisation : Province de la KOSSI (40 %), Province du MOUHOUN (40 %)  
Province du SOUROU (20 %)

Niveau de financement : 8.389 Millions de F.CFA

Sources de financement : AID, CCCE, FAC, FIDA

Durée : 01/01/82 - 31/03/89

Domaine d'activité : Développement intégré

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : CRPA Boucle du Mouhoun

Objectifs :

- Intensification des cultures pluviales
- Intensification des productions animales
- Organisation du monde rural
- Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;
- Réforme agraire et aménagement du territoire et des terroirs.

Réalisations envisagées : Promouvoir le développement agro-pastoral dans les provinces de la Kossi, Mouhoun et Sourou.

Nature des initiatives engagées :

- Encourager l'adoption des techniques culturelles améliorées ;
- Promouvoir l'intégration de l'élevage et de l'agriculture ;
- Promouvoir le remplacement des engrangements importés ;
- Promouvoir l'utilisation de semences améliorées ;
- Promouvoir le développement des groupements villageois ;
- Séparation des systèmes approvisionnement et vulgarisation.

..../....

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires  
Initiatives individuelles.

Observations : Tous les fonds de ce projet n'ont pas été utilisés (à la fin du projet en 1988). Les bailleurs s'orientent vers un autre projet qui sera financé par la CCCE et couvrira seulement la province de la Kossi. C'est l'un des projets intégrés avec un taux de réussite très élevé.

3 - Intitulé : Projet de Développement Agricole CRPA des Hauts-Bassins

Localisation : HOUET (60 %) KENEDOUGOU (40 %)

Niveau de financement : 6.254 Millions de F.CFA

Sources de financement : AID, CCCE, FAC, FIDA

Durée : 01/01/82 - 31/03/89

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

ou Organisme de tutelle : CRPA Hauts -Bassins

- Objectifs :
- . Intensification des cultures pluviales
  - . Intensification des productions animales
  - . Organisation du monde rural
  - . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;
  - . Intégration agro-sylvo-pastorale

Réalisations envisagées : Promouvoir le développement agro-pastoral du Houet et du Kénédougou

- Nature des initiatives engagées :
- . Encourager l'adoption des techniques culturales améliorées ;
  - . Promouvoir l'intégration agriculture-elevage ;
  - . Amélioration du système d'approvisionnement et du crédit ;
  - . Promouvoir le développement des groupements villageois ;
  - . Formation des cadres et renforcement de suivi-évaluation ;
  - . Etudes et initiation des projets.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires  
Initiatives individuelles.

Observations : Niveau de réussite de réalisations satisfaisant.

..../....

4 - Intitulé : Projet Pilote de Développement Agricole KOUDOUGOU

Localisation : PASSORE (33 %), SISSILI (33 %), BOULKIEMDE (34 %)

Niveau de financement : 3.921 Millions de F.CFA

Sources de financement : AID, PAYS-BAS

Durée : 01/01/83 - 31/03/88

Domaine d'activité : Développement intégré

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : CRPA Centre-Ouest

Objectifs :

- . Intensification des cultures pluviales
- . Intensification des productions animales
- . Organisation du monde rural.

Réalisations envisagées : Fournir aux agriculteurs du matériel, des facteurs de production et des services de vulgarisation pour l'essai de techniques agricoles et juger de leur efficacité technique et de leur acceptation parmi les agriculteurs dans deux régions : le sous-secteur de YAKO dans le Nord et le sous-secteur de KASSSOU dans le Sud.

Nature des initiatives engagées :

- . Renforcement des services de vulgarisation du CRPA ;
- . Fourniture des facteurs de production agricole ;
- . Programme de recherche d'accompagnement (PAPEM) ;
- . Elevage : santé animale et intégration agriculture-élévage ;
- . Mise en place d'unité de suivi-évaluation du projet (USEP)
- . Unité de production de semences améliorées.

.../...

**Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires  
Initiatives individuelles.**

**Observations :** Le volet élevage de ce projet a démarré en 1988 et le volet suivi est entré dans sa deuxième phase en 1989. Ces deux volets continuent de fonctionner sur financement AID, mais une réduction a été faite par le bailleur en 1989 suite au niveau des dépenses au 31/12/88.

5 - Intitulé : Projet de Développement Rural CRPA de l'Est

Localisation : GNAGNA (50 %), GOURMA (10 %), TAPOA (40 %)

Niveau de financement : 7.595 Millions de F.CFA

Sources de financement : CCCE, FAO/PNUD, FIDA

Durée : 01/01/83 - 31/03/89

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

ou Organisme de tutelle : CRPA EST

Objectifs : . Intensification des cultures pluviales

- . Intensification des cultures irriguées
- . Intensification des productions animales
- . Amélioration des systèmes d'approvisionnement
- . Organisation du monde rural

Réalisations envisagées : . Accroître la production agricole

- . Augmenter les revenus et améliorer le niveau de vie des producteurs de la zone du projet ;
- . Désenclavement de la zone
- . Renforcement du CRPA.

Nature des initiatives engagées : . Vulgarisation/Formation

- . Elevage
- . Approvisionnement (crédit et aut.)
- . Lutte anti-érosive et aménagement de bas-fonds ;
- . Recherche-développement et centre de formation ;
- . Désenclavement de la région
- . Infrastructures socio-économiques
- . Renforcement du CRPA
- . Suivi et évaluation.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux en régie

Travaux communautaires

Initiatives individuelles.

Observations : Le faible taux de progrès dans le volet crédit est dû au fait que la CNCA n'a pas pu à l'époque décentraliser ses services. La CNCA a insisté que le projet payerait en dehors du coût des investissements, également les frais de fonctionnement.

Il existe également le problème de récupération des crédits antérieurs, la CNCA se refusant d'octroyer de nouveaux crédits.

Le faible taux de réalisation dans le volet "Aménagements" est dû aux réorganisations structurelles qui ont dirigé ces actions vers le Ministère de l'eau (manque d'agents d'exécution et de coordination).

Seul le volet "Renforcement du CRPA" semble bien illustré par les indicateurs de performances.

**6 - Intitulé : Programme de Développement Rural Intégré du Centre-Est**

**Localisation : KOURITENGA (25 %), BOULGOU (75 %)**

**Niveau de financement : 17.765 Millions de FCFA**

**Sources de financement : FAO / ITALIE**

**Durée : 01/08/83 - 31/12/89**

**Domaine d'activité : Développement Intégré**

**Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage**  
**ou Organisme de tutelle : CRPA Centre-Est / Direction du Projet**

- Objectifs :**
- Intensification des cultures pluviales
  - Intensification des productions animales
  - Organisation du monde rural
  - Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;
  - Intégration agro-sylvo-pastorale

**Réalisations envisagées :**

- Assister les institutions départementales dans toutes leurs dimensions (humaines, financières, matérielles) afin qu'elles deviennent capables d'une part de réaliser et d'entretenir les infrastructures indispensables au développement, d'autre part d'impulser et d'aider (en s'appuyant principalement sur les GV) le mouvement du monde rural vers un plus haut niveau de productivité et de production agricole et vers de meilleures conditions de vie familiale et collective.

**Nature des initiatives engagées :**

- Renforcement et aide au CRPA
- Assistance à l'agriculture
- Assistance à l'élevage
- Assistance au reboisement
- Crédit et commercialisation
- Equipement des villages et assistance aux GV ;
- Infrastructures et aides diverses au niveau du département ;

.../...

- . Programme AVV
- . Direction du programme et assistance technique.

**Mode organisationnel d'intervention : Assistance technique**  
**Travaux communautaires**

**Observations :** Vaste programme de développement rural, embrassant tous les secteurs mais s'exécutant avec beaucoup de difficultés : trop forte assistance, manque de coordination dans les actions conduisant à une impossibilité de reproduction. Cependant, des résultats appréciables sont constatés dans le domaine de la santé humaine et des infrastructures.

7 - Intitulé : Développement Communautaire dans la Province de la SISSILI  
(PDCS)

Localisation : SISSILI (100 %)

Niveau de financement : 69 Millions de F.CFA

Sources de financement : PAYS-BAS

Durée : 01/01/86 - 31/12/91

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

ou Organisme de tutelle : CRPA Centre-Ouest

- Objectifs :
- . Intensification des cultures pluviales
  - . Intensification des productions animales
  - . Organisation du monde rural
  - . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;
  - . Intégration agro-sylvo-pastorale

Réalisations envisagées : Amélioration du cadre et des conditions de vie des populations de la zone de Léo, leur auto-promotion et auto-responsabilisation pour une véritable autosuffisance alimentaire.

Nature des initiatives engagées :

- . Agro-écologie
- . Socio-économie
- . Hydraulique rurale

Mode organisationnel d'intervention : Travaux en régie  
Travaux communautaires  
Initiatives individuelles

Observations : La première phase est terminée en 1988, la seconde phase 1989-1991 est entamée avec un budget de 206 Millions de F.CFA. Le volet hydraulique rurale est un succès.

8 - Intitulé : Projet de Développement Rural FARA-POURA

Localisation : MOUHOUN (50 %), SISSILI (50 %)

Niveau de financement : 850 Millions de F.CFA

Sources de financement : C.C.C.E

Durée : 01/01/84 - 31/12/88

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

ou Organisme de tutelle : A.V.V.

Objectifs :

- . Intensification des cultures pluviales
- . Intensification des productions animales
- . Organisation du monde rural
- . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;
- . Rééquilibrage de la pression démographique sur la terre

Réalisations envisagées : Développer l'activité agricole de la zone parallèlement à l'activité minière par l'utilisation au mieux des potentialités agricoles, la stabilisation des populations en place et l'intégration des migrants à l'activité agricole.

Nature des initiatives engagées :

- . Intensification de la production
- . Infrastructures socio-économiques
- . Etudes complémentaires (préparation extension projet).

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires  
Initiatives individuelles

Observations : Le projet a officiellement pris fin en 1988, mais continue à fonctionner sur les reliquats. Un dossier a été préparé pour la deuxième phase et est en cours d'approbation.

9 - Intitulé : Mise en valeur de l'Unité de Développement de MANKARGA UP

Localisation : GANZOURGOU (100 %)

Niveau de financement : 1.691 Millions de F.CFA

Sources de financement : F.E.D.

Durée : 01/01/83 - 30/04/89

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : A.V.V.

Objectifs :

- Intensification des cultures pluviales
- Intensification des productions animales
- Organisation du monde rural
- Rééquilibrage de la pression démographique sur la terre
- Réforme agraire et aménagement du territoire et des terroirs.

Réalisations envisagées : Installation et encadrement de 625 nouvelles exploitations ainsi que des actions de développement en faveur des populations.

Nature des initiatives engagées :

- Installation et encadrement des migrants ;

- Infrastructures socio-économiques
- Travaux agricoles mécanisés
- Equipement et fournitures

Mode organisationnel d'intervention :

- Travaux en régie
- Travaux communautaires
- Initiatives individuelles

Observations : Ce projet est devenu une partie intégrante du projet UP.I. Terminé en 1989 les objectifs ont été atteints avec un taux de réalisation satisfaisant et des possibilités de reproduction. Installation des paysans à 100 %.

10 - Intitulé : Unité de Planification de ZORGHO - UP.1

Localisation : GANZOURGOU (100 %)

Niveau de financement : 2.275 Millions de F.CFA

Sources de financement : C.C.C.E, F.A.C.

Durée : 01/01/83 - 31/12/89

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Orgnisme de tutelle : A.V.V.

Objectifs :

- . Intensification des cultures pluviales
- . Intensification des productions animales
- . Organisation du monde rural
- . Rééquilibrage de la pression démographique sur la terre ;
- . Reforme agraire et aménagement du territoire et des terroirs.

Réalisations envisagées : Développement de l'agriculture pluviale dans les zones de production traditionnelle et les zones de migration ;  
Sédentarisation des populations rurales en sécurisant et en accroissant leurs productions et leurs revenus.

Nature des initiatives engagées :

- . Installation des paysans et appui aux collectivités ;
- . Etudes (migrants spontanés, zones pastorales, démographie) ;
- . Infrastructures socio-économiques

Mode organisationnel d'intervention : Travaux en régie

Travaux communautaires

Observations : Le projet est en train d'élaborer des propositions pour une deuxième phase (5 ans) dans laquelle l'accent sera mis sur la lutte contre la dégradation des sols dans le cadre "gestion des terroirs villageois" et sur la base des contrats villageois.

11 - Intitulé : Unité de Planification de MANGA - UP.3

Localisation : ZOUNDWEOGO (100 %)

Niveau de financement : 1.519 Millions de F.CFA

#### Sources de financement : PAYS-BAS

Durée : 01/01/83 - 30/06/89

#### **Domaine d'activité : Développement Intégré**

Département Ministériel : Ministère de l'agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : A.V.V.

Objectifs : . Intensification des cultures pluviales  
. Intensification des productions animales  
. Organisation du monde rural  
. Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;  
. Intégration agro-sylvo-pastorale

Réalisations envisagées :

- Développement régional intégré du département de MANGA ;
- Mise en place des infrastructures provinciales de coordination et de développement.

Nature des initiatives engagées :

- Intensification de la production
- Institutions rurales et crédits
- Animation féminine
- Etudes
- Infrastructures
- Elevage
- Alphabétisation des adultes

Observations : Les objectifs de ce projet n'ont pas été atteints pour des raisons budgétaires : depuis la fin de la première phase en 1985, son fonctionnement a été assuré par des budgets annuels des phases intérimaires ce qui n'a pas permis de formuler clairement les objectifs.

.../...

12 - Intitulé : Projet AVV/GTZ-UP-10-PO-OUEST

Localisation : BOUGOURIBA (100 %)

Niveau de financement : 1.809 Millions de F.CFA

Sources de financement : R.F.A.

Durée : 01/12/85 - 31/12/91

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : A.V.V.

Objectifs : . Intensification des cultures pluviales  
                  . Organisation du monde rural  
                  . Intégration des femmes et amélioration de leurs  
                  conditions ;  
                  . Rééquilibrage de la pression démographique sur la  
                  terre.

Réalisations envisagées : L'objectif général est la mise en valeur  
des vallées de la Bougouriba d'une ma-  
nière rationnelle en sauvegardant l'équi-  
libre écologique.

L'objectif spécifique est la mise en  
place d'une structure décentralisée de  
l'AVV pour mettre en valeur le périmètre  
UP.10 en s'appuyant sur des actions con-  
crètes de développement (UD.2). Ceci  
doit aboutir à l'installation de 6 vil-  
lages avec 400 familles.

Nature des initiatives engagées : . Préparation de l'installation  
des migrants ;  
                  . Installation des migrants  
                  . Infrastructures  
                  . Organisation des paysans  
                  . Gestion des terroirs villageois.

**Mode organisationnel d'intervention : . Travaux en régie  
. Travaux communautaires**

**Observations :** Le projet doit s'engager à désenclaver sa zone d'intervention afin de mener à bien les objectifs qu'il a envisagés.

### 13 – Intitulé : Périmètre Pilote de BAGRE

**Localisation : BOULGOU (100 %)**

Niveau de financement : 200 Millions de F.CFA

#### Sources de financement : C.C.C.E.

Durée : 01/01/83 - 31/12/89

Domaine d'activité : Développement Intégré

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : A.V.V.

Objectifs : . Intensification des cultures pluviales  
                  . Intensification des cultures irriguées  
                  . Intensification des productions animales  
                  . Organisation du monde rural  
                  . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions.

Réalisations envisagées : Expérimentation et études dans la perspective de l'opération Grand Bagré.

Nature des initiatives engagées : . Etudes et expérimentation  
. Aménagement du périmètre et  
installation des paysans  
. Autonomie du périmètre pilote  
et de la coopérative ;  
. Intégration agriculture-Elevage  
. Installation de quelques pay-  
sans, cultures pluviales.

**Observations** : Ce projet a atteint ses principaux objectifs à savoir l'autonomie du périmètre pilote et de la coopérative qui est gérée par les paysans ; l'intégration agriculture-élevage se déroule sans problème majeur.

14 - Intitulé : Programme Micro-réalisations (CANADA)

Localisation : Ensemble du pays (100 %)

Niveau de financement : 1.338 Millions de F.CFA

Sources de financement : ACDI / CANADA

Durée : 01/01/83 - 31/03/91

Domaine d'activité : Développement Intégré/Diverses actions intégrées.

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Energie  
ou Organisme de tutelle : Programme Micro-réalisations

Objectifs : -

Réalisations envisagées : Favoriser l'auto-développement en accroissant les capacités de mise en oeuvre de projets de développement initiés par les communautés de base, et exécutés avec la participation à l'aide des protocoles d'entente signés.

Nature des initiatives engagées : . Eau

- . Santé
- . Agriculture
- . Education/Formations

Mode organisationnel d'intervention : . Initiatives individuelles  
. Travaux communautaires

Observations : C'est l'un des programmes de développement qui exécute ses projets avec la participation des communautés de base. Les possibilités de reproduction sont facilitées par la méthode d'approche de la mise en oeuvre des actions.

La demande est supérieure à l'offre. En 1990 les fonds disponibles sont épuisés.

15 - Intitulé : Production Végétale et Vulgarisation Agricole CRPA  
SAHEL

Localisation : SENO (34 %), SOUM (33 %), OUDALAN (33 %)

Niveau de financement : 914 Millions de F.CFA

Sources de financement : FAO / PNUD

Durée : 01/01/82 - 31/03/89

Domaine d'activité : Vulgarisation agricole

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage

ou Organisme de tutelle : CRPA SAHEL

- Objectifs :
- . Intensification des cultures pluviales
  - . Amélioration des systèmes d'approvisionnement
  - . Intégration agro-sylvo-pastorale

- Réalisations envisagées :
- . Accroissement du savoir-faire des
  - . Connaissances des possibilités d'aménagement à petite échelle ;
  - . Assurer une disponibilité de 100 tonnes de semences améliorées par an.

Nature des initiatives engagées : Renforcer les structures du CRPA ;

- . Formation et vulgarisation
- . Mettre en place un programme semencier ;
- . Crédit agricole et support logistique.

Mode organisationnel d'intervention : . Travaux communautaires  
. Initiatives individuelles

Observations : Le projet prépare une troisième phase (1989-1990).

16 - Intitulé : Promotion Féminine dans la COMOE

Localisation : COMOE (100 %)

Niveau de financement : 104 Millions de F.CFA

Sources de financement : PAYS-BAS

Durée : 01/10/88 - 01/10/91

Domaine d'activité : Animation féminine

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : CRPA COMOE

Objectifs :

- . Amélioration des systèmes d'approvisionnement
- . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions.

Réalisations envisagées :

- . Amener les femmes à mieux s'organiser pour faire valoir leurs intérêts ;
- . Alléger les femmes rurales dans leur dures besognes ;
- . Accroissement de leurs revenus grâce à la mise en oeuvre d'activités économiques rentables.

Nature des initiatives engagées :

- . Renforcement de l'organisation en GVF ;
- . Amélioration des connaissances en agriculture/élevage/artisanat ;
- . Relèvement du niveau de vie par accroissement des revenus
- . Allègement des tâches des femmes.

Mode organisationnel d'intervention :

- . Travaux communautaires
- . Initiatives individuelles.

Observations : C'est l'un des rares projets de développement rural qui met l'accent sur l'allègement des tâches des femmes.

QUELQUES PROJETS INTEGRES SPECIFIQUES DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION

1 - Intitulé : Projet Agro-Ecologie

Localisation : YATENGA (60 %), SOUM (40 %)

Niveau de financement : 109 Millions de F.CFA

Sources de financement : R.F.A

Durée : 01/01/87 -30/06/90

Domaine d'activité : Conservation des ressources naturelles

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : CRPA NORD

- Objectifs : . Intensification des cultures pluviales  
                  . Intensification des productions animales  
                  . Organisation du monde rural  
                  . Intégration agro-sylvo-pastorale

Réalisations envisagées : Lutter contre la désertification à travers un programme intégré (agriculture, élevage et reboisement), et uniquement avec les moyens et les outils dont disposent les cultivateurs ou bien avec ceux qu'ils peuvent se procurer facilement.

- Nature des initiatives engagées : . Conservation de la terre arable  
                  . Réhabilitation des surfaces érodées et dégradées ;  
                  . Vulgarisation des méthodes améliorées d'élevage ;  
                  . Intégration Agriculture/Elevage  
                  . Introduction d'une agriculture écologique.

- Mode organisationnel d'intervention : . Travaux communautaires  
                  . Initiatives individuelles.

Observations : Les objectifs globaux de ce projet sont essentiellement axés sur la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la désertification. Malgré le soutien financier du projet, ces objectifs restent encore loin d'atteindre leur but et on constate des échecs par-ci par-là ; difficulté de reproduction.

2 - Intitulé : Aménagement des terroirs et conservation des ressources dans le Plateau Central

Localisation : BAM (100 %)

Niveau de financement : 1.260 Millions de F.CFA

Sources de financement : R.F.A.

Durée : 01/04/88 - 31/03/91

Domaine d'activité : Développement Intégré/Conservation des ressources naturelles.

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : Secrétariat Général

Objectifs :

- . Intensification des cultures pluviales
- . Organisation du monde rural
- . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;
- . Intégration agro-sylvo-pastorale.

Réalisations envisagées :

- . Contribuer à rendre les structures burkinabè compétentes pour un transfert coordonné des méthodes d'aménagement de terroirs préservant les ressources naturelles sur le Plateau Central ;

- . Au cours de la première phase (1988-1991) il s'agira de promouvoir des mesures anti-érosives dans 6 bassins versants dans la Province du BAM. Les activités pourront s'étendre aux autres provinces ultérieurement (Passoré, Oubritenga, Sanmatenga).

Nature des initiatives engagées :

- . Formation et vulgarisation
- . Appui aux groupements villageois pour mesures CES/AGF ;
- . Etablissement et mise en oeuvre des schémas d'aménagement ;
- . Promotion féminine.

Mode organisationnel d'intervention : . Travaux communautaires  
. Initiatives individuelles.

Observations : Ce projet appelé en abrégé : PATECORE est suivi par un comité de projet comprenant les représentants des services techniques et ONG intervenant dans la zone couverte par le projet. La lutte contre la désertification est essentiellement basée sur le contrôle du ruissellement et de l'érosion.



3 - Intitulé : Programme Spécial CES/AGF dans le Plateau Central

Localisation : YATENGA (25 %), PASSORE (25 %), BAM (25 %), NANMEN-TENGA (25 %).

Niveau de financement : 3.371 Millions de F.CFA

Sources de financement : BURKINA , FIDA.

Durée : 01/10/88 - 31/12/94

Domaine d'activité : Développement Intégré/Conservation des ressources naturelles.

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : Secrétariat Général

Objectifs :: Intensification des cultures pluviales

- . Amélioration des systèmes d'approvisionnement
- . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions/allègement de la charge de travail ;
- . Intégration agro-sylvo-pastorale
- . Freinage de la migration masculine
- . Promotion d'un auto-développement des agriculteurs
- . Amélioration des conditions de travail, des revenus et du niveau de vie des agriculteurs.

Réalisations envisagées : . Encouragement des agriculteurs à développer et à intégrer les activités CES à l'agroforesterie ;

- . Encouragement de la mobilisation de l'épargne locale pour le crédit et le développement des organisations de base existantes ;
- . Accroissement de la production céréalière ;
- . Accroissement de la productivité par journée de travail ;
- . Production de biomasse.

- Nature des initiatives engagées :
- . Conservation des eaux et des sols ;
  - . Intensification de l'agriculture ;
  - . Agroforesterie
  - . Crédit et équipement villageois.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires

Observations : L'initiative d'action d'aménagement de terroir villageois revient aux paysans organisés en groupements villageois (GV), appuyés par des équipes de techniciens pour les travaux de CES/AGF. De même, l'exécution des travaux incombe à ces populations pour l'encadrement des délégués villageois formés et appuyés à cet effet par les techniciens spécialisés.

A l'issue de l'exécution des actions inscrites dans le programme et selon les délais impartis (durée du programme : 6 ans), les résultats ci-dessous devront être réalisés :

- au niveau des paysans : dotation de 1 200 lots de petits outils et 270 charettes aux agriculteurs, création de 50 pépinières villageoises, constitution d'un fonds pour la promotion, par le crédit, des activités productives non agricoles, 28.000 ha d'aménagement de terroirs villageois, 28.000 ha d'aménagement en agroforesterie, 5.600 ha de terres emblavées en cultures intensives ;
- au niveau des structures d'exécution : la création de l'Unité Centrale du Programme (UCP).

4 - Intitulé : Défense et développement Intégré du territoire (Il Sentiéro)

Localisation : OUBRITENGA (100 %)

Niveau de financement : 1.277 Millions de F.CFA

Sources de financement : ITALIE

Durée : 20/09/85 - 31/03/89

Domaine d'activité : Conservation des ressources naturelles

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : CRPA CENTRE

Objectifs :

- . Intensification des cultures pluviales
- . Intensification des cultures irriguées
- . Intensification des productions animales
- . Amélioration des systèmes d'approvisionnement
- . Organisation du monde rural

Réalisations envisagées :

- . Amélioration du processus de collecte et de transformation du karité.

- . Aménagement du territoire
- . Reboisement villageois
- . Promotion de structures pré-coopératives
- . Construction des retenues d'eau à des fins agricoles.

Nature des initiatives engagées :

- . Transformation du karité
- . Programme de reboisement
- . Restructuration des bassins versants ;
- . Soutien à la production agricole

Mode organisationnel d'intervention :

- . Travaux communautaires
- . Initiatives individuelles

Observations : Une proposition portant sur 2 ans de prolongation du projet a été présentée aux Italiens pour financement.

5 - Intitulé : Projet NIENA DIONKELE Phase RAF

Localisation : KENEDOUGOU (100 %)

Niveau de financement : 236 Millions de F.CFA

Sources de financement : A I D

Durée : 01/01/87 - 31/12/89

Domaine d'activité : Action d'appui au développement rural/Etudes et planification.

Département Ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage

ou Organisme de tutelle : CRPA HAUTS-BASSINS

- Objectifs :
- . Intensification des cultures pluviales
  - . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions ;
  - . Réforme agraire et aménagement du territoire et des terroirs ;

- Réalisations envisagées :
- . Tester l'applicabilité de la réforme agraire et foncière (RAF) à travers la démarche terroir villageois dans la zone de Nienan Dionkelé ;
  - . Présenter une expérience en matière de gestion des terroirs dans le cadre de la synthèse actuellement faite par le Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (PNGTV).

Nature des initiatives engagées :

- . Sensibilisation
- . Etudes des terroirs villageois
- . Choix des zones test et délimitation des terroirs ;
- . Intégration des femmes dans la gestion des terroirs ;
- . Création de comités de gestion des terroirs ;
- . Réalisation de projets d'appui ;
- . Zonage des terroirs et suivi de ce zonage.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux en régie et communautaires.

Observations : Au 31/12/86, le projet Nienan Dionkélé a été arrêté en tant que projet rizicole. L'encadrement des paysans rizicoles qui a été assuré par le projet est transféré au CRPA à partir de la campagne 89/90.

Depuis la 01/01/87 le projet exécute des études dans le cadre de la réorganisation agraire et foncière (RAF). Ces études sont financées par la Norvège, 14,8 Millions de K. norvégien destinés pour la cellule nationale PNCTV et pour le projet Nienan Dionkélé.

### Une expérience de lutte contre la désertification

#### L'expérience de lutte contre la désertification à Nakombogo

Nakombogo est un village situé à environ 15 km de Mané dans la province du Sanmentga , avec une population de l'ordre de 650 habitants. Comme tous les villages du Plateau Central, Nakombogo est confronté aux problèmes suivants :

- Agriculture extensive basée essentiellement sur la culture du mil (*Pennisetum Typhoïdes*) et utilisant peu d'engrais ; par contre, la culture attelée asine est relativement importante. Les cultures secondaires sont l'arachide et le voandzou. Les résidus culturaux sont totalement exportés pour des usages domestiques et pour l'alimentation des animaux.
- Le couvert végétal est très dégradé et le problème de bois de chauffe et de service (hangar) se pose avec acuité. Un effort est fait au niveau de la régénération de ce couvert végétal avec la plantation de certaines essences telles que le néré, l'acacia *albida*, le neem, l'eucalyptus, etc...
- Les sols sont érodés, avec souvent des recouvrements sableux, ce qui les rend encore plus sensibles à l'érosion éolienne et pluviale. Des diguettes en pierres sont en train d'être construites pour lutter contre le ruissellement et l'érosion.
- L'élevage avant l'expérience LUCODEB était extensif avec prédominance des ovins et caprins. L'importance des animaux varie d'une concession à l'autre (10 à 60).

Les discussions avec les paysans ont permis de situer l'expérience de Nakombogo d'un point de vue historique. En effet, ces activités sont nées à partir d'un travail d'explication et de conscientisation des populations par les responsables d'une ONG dénommée "Association pour le Développement de la Région de Kaya" (ADRK). C'est ainsi qu'une prise de conscience s'est opérée au niveau du village sur les causes profondes du manque de pluies, de la faible productivité des terres et surtout de la dégradation du couvert végétal.

.../...

Ainsi, les paysans de Nakombogo ont pris conscience que la divagation des animaux est la cause première de cette situation. Le fondement de l'expérience LUCODEB tient du principe que la suppression de la divagation des animaux peut et doit entraîner une régénération du couvert végétal. Après plusieurs réunions et discussions, les paysans ont unanimement décidé d'opter pour les systèmes d'élevage en enclos pour endiguer la divagation des animaux. Cette expérience dure depuis 2 ans et a exigé les mesures suivantes :

- Alimentation des animaux par fourniture d'aliments (prix subventionnés) et en favorisant l'acquisition de charettes et de barriques pour le ravitaillement en eau. A noter qu'une bonne partie des aliments est assurée par les résidus cultureaux et les foins de toute sorte fauchés par les paysans.
- Subventions substantielles accordées aux paysans pour acquérir des charettes à âne et barriques pour les transports d'eau, fourrage et fumier. Le crédit à rembourser est de 25.000 francs par unité - charette - 2 barriques.
- Sensibilisation des paysans sur le fait que toute lutte contre la désertification est incomplète tant qu'on n'empêche pas les animaux de détruire l'écologie.

### III - 1.2.- LES PROJETS D'ELEVAGE (secteur de la production animale)

Ils s'occupent généralement de la gestion des pâturages, de la culture fourragère, et de l'amélioration des systèmes de production. Ils visent à stabiliser les troupeaux par l'amélioration de zones pastorales et l'auto-responsabilisation des éleveurs. Ces projets qui sont des actions pilotes sont limités. Ce sont :

1 - Intitulé : Le Projet Aménagement Pastoral de LEO

Localisation : Province de la SISSILI (100 %)

Niveau de financement : 112 Millions de F.CFA

Sources de financement : PAYS-BAS

Durée : 5 ans jusqu'en 1990

Domaine d'activité : Production animale

Département ministériel ou organisme de tutelle : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage/CRPA Centre-Ouest.

Objectifs : . Intensification des productions animales  
                  . Organisation du monde rural  
                  . Réforme agraire et aménagement du territoire et des terroirs  
                  . Intégration agro-sylvo-pastorale.

Réalisations envisagées : Aménagement d'une zone pastorale devant conduire d'une part à un accroissement de la productivité animale et celle des ressources pastorales et d'autre part à l'auto-responsabilisation des éleveurs.

Nature des initiatives engagées : Aménagement pastoral et installation d'éleveurs

Appui à la santé animale

Alimentation des animaux

Vulgarisation (formation des éleveurs).

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires

Initiatives individuelles.

Observations : Depuis 1988 ce projet est intégré au volet d'élevage du projet pilote de Développement Agricole de Koudougou (PPDAK).

Les objectifs envisagés ont atteint un niveau de réalisation satisfaisant notamment : les unités pastorales créées, les zones pastorales aménagées, les points d'eau créés, les éleveurs installés en zones amenagées, la formation... etc.

2 - Intitulé : Action Pilote de Vulgarisation des Cultures Fourragères

Localisation : Province de la KOSSI (Barani 50 %, SOUM (Damba 50 %)

Niveau de financement : 105 Millions de F.CFA

Source de financement : SUISSE

Durée : 01/03/85 - 28/02/89

Domaine d'activité : Production animale

Département ministériel ou : Ministère de l'Agriculture & Elevage

Organisme de tutelle : DRET (Direction de la Réorganisation  
de l'Elevage Traditionnel).

- Objectifs :
- Intensification des cultures pluviales
  - Intensification des productions animales
  - Intégration agro-sylvo-pastorale

- Réalisations envisagées :
- Stabiliser les troupeaux et assurer leur production pendant toute l'année
  - Créer les conditions nécessaires à l'intégration de l'agriculture et de l'élevage pour rendre les deux activités plus productives.
  - Augmenter la production de lait des vaches laitières en saison sèche
  - Tester un mode de vulgarisation adapté.

- Nature des initiatives engagées :
- Production laitière
  - Vulgarisation adaptée.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires et initiatives individuelles.

Observation : Le projet est clos depuis Février 1989. Les résultats obtenus sont assez satisfaisants surtout en ce qui concerne le nombre de villages touchés par le projet, le nombre d'éleveurs encadrés, les superficies en cultures fourragères.

### **3 - Intitulé : Projet SOUDRE-EST**

**Localisation :** ZOUNDWEOGO (100 %)

**Niveau de financement :** 221 Millions de F CFA

**Source de financement :** PAYS-BAS

**Durée** : 01/01/1977 - 30/06/1989

Domaine d'activité : Production animale

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : IUP 2 MANCA

Objectifs : . Intensification des productions animales  
. Organisation du monde rural  
. Rééquilibrage de la pression démographique sur la terre  
. Intégration agro-sylvo-pastorale.

Réalisations envisagées : Sédentarisation de l'élevage transhumant en vue d'un accroissement des productions animales et celles des ressources pastorales.

Nature des initiatives engagées :

- Alimentation animale
- Etude des paramètres zootechniques de l'élevage traditionnel
- Mise en place des infrastructures
- Organisation des éleveurs.

**Mode organisationnel d'intervention :** Travaux communautaires et initiatives individuelles

Observations : Le projet Soudré-Est est une composante du projet UP.3 MANGA. Les réalisations assez satisfaisantes portent sur la réalisation des pare-feux et de l'effectif des animaux dans les zones aménagées.

.../...

4 - Intitulé : Développement de l'Elevage du SOUM

Localisation : Province du SOUM (100 %)

Niveau de financement : 3.597 Millions de F.CFA

Source de financement : BAD, BURKINA

Durée : 01/02/88 - 31/12/92

Domaine d'activité : Production animale

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : DRET

Objectifs : . Intensification des cultures pluviales  
                  . Intensification des productions animales  
                  . Amélioration des systèmes d'approvisionnement  
                  . Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions.

Réalisations envisagées : Valoriser des potentialités zootechnique de la zone en vue d'améliorer le niveau de vie des familles concernées.

Nature des initiatives engagées : . Aménagement pastoral  
                  . Formation, vulgarisation  
                  . Construction et équipement  
                  . Etudes et recherches  
                  . Crédit  
                  . Santé humaine  
                  . Matériel roulant  
                  . Suivi et évaluation  
                  . Assistance technique

Mode opérationnel d'intervention : Travaux en régie, travaux communautaires.

Observations : La lenteur et la lourdeur de l'administration dans le domaine des appels d'offres ont retardé le démarquage du projet. L'installation de la direction du projet à Djibo n'a eu lieu qu'en Mars 1989. Des résultats satisfaisants sont attendus.

5 - Intitulé : Programme d'Aménagement Agro-Pastoral de la NOUHAO

Localisation : Province du BOULGOU (100 %)

Niveau de financement : 471 Millions de F.CFA

Source de financement : FAO / ITALIE

Durée : 24/04/86 - 31/12/89

Domaine d'activité : Production animale

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : AVV

Objectifs :

- Intensification des productions animales
- Organisation du monde rural
- Intégration des femmes et amélioration de leurs conditions
- Réforme agraire et aménagement du territoire et des terroirs
- Intégration agro-sylvo-pastorale.

Réalisations envisagées : Elaboration et exécution d'un programme agro-pastoral avec des zones à prédominance pastorale, et d'y promouvoir l'agriculture, l'élevage et la sylviculture dans son intégralité.

Nature des initiatives engagées :

- Agriculture
- Elevage
- Environnement
- Approvisionnement en inputs
- Infrastructures socio-économiques.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux en régie, travaux communautaires.

Observations : Ce projet a fonctionné jusqu'à présent sur le financement du Programme de Développement Rural Intégré du Centre-Est. Un document de projet a été élaboré ce qui est actuellement en étude par un bailleur (Italie) pour financement éventuel. Les objectifs du projet ont atteint un niveau de réalisation élevé et les éleveurs ont des initiatives malgré les problèmes sociologiques.

6- Intitulé : Projet Pilote de la Mare d'OURSI

Localisation : OUDALAN (100 %)

Niveau de financement : 398 Millions de F.CFA

Source de financement : FAO / PNUD

Durée : 01/01/85 - 31/03/90

Domaine d'activité : Développement intégré - Conservation des ressources naturelles.

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture & Elevage  
ou Organisme de tutelle : CRPA SAHEL

- Objectifs :
- Intensification des cultures pluviales
  - Intensification des productions animales
  - Organisation du monde rural

Réalisations envisagées : Le Projet Pilote de la Mare d'OURSI pour le Développement Intégré des Mares Naturelles dans le SAHEL burkinabè" vise à permettre aux habitants de la zone de retrouver un certain équilibre socio-économique en tirant parti de leurs ressources, sans compromettre le très fragile équilibre écologique de l'environnement.

- Nature des initiatives engagées :
- Etude et élaboration schéma directeur
  - Agriculture, sécurité alimentaire de la population
  - Elevage, reconstitution du cheptel
  - Environnement, protection/réhabilitation du couvert végétal
  - Infrastructure et animation.

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires  
Initiatives individuelles

Observation : La zone d'Oursi est une des 16 zones test retenues par le Programme de lutte contre la désertification et de développement du SAHEL Burkinabè (PSB).

? - Intitulé : Elevage des petits ruminants au Yatenga – Phase I et II

Localisation : YATENGA (100 %)

Niveau de financement : 1.035 Millions de F.CFA

Source de financement : F.E.D.

Durée : 01/01/79 – 31/12/88

Domaine d'activité : Production animale

Département ministériel : Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage  
ou Organisme de tutelle : DPIA (Direction des Productions et des In-  
dustries animales).

Objectifs : Intensification des productions animales

Réalisations envisagées : . Reconstitution du cheptel par la maîtrise  
des paramètres techniques ;  
. Augmentation de la production en vue de  
l'autoconsommation et de la commercialisa-  
tion (exportation) ;  
. Mise en place des structures d'auto-enca-  
drement.

Nature des initiatives engagées : . Amélioration de la santé animale  
. Amélioration de l'alimentation  
animale ;  
. Amélioration d'embouche ovine  
. Intensification des actions de  
production ;  
. Sensibilisation et formation des  
paysans (auto-gestion)  
. Assistance à la commercialisation  
des agneaux ;  
. Amélioration génétique  
. Infrastructures, équipements et  
matériel technique.

.../...

Mode organisationnel d'intervention : Travaux communautaires  
Initiatives individuelles.

Observations : Les éleveurs ont été sensibilisés et formés pour gérer leurs troupeaux (participation), mais le projet rencontre des problèmes d'écoulement des animaux, ce qui gêne la possibilité de reproduction.

**III. 2 - LES PROGRAMMES ET PROJETS DE LCD DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU TOURISME**

**1.- Protection des Ouvrages Hydro-agricoles**

- Intitulé : Aménagement des forêts et reboisement
- Localisation : Tout le territoire
- Objectifs :
  - . Mettre en exergue l'ensemble des phénomènes qui agissent sur les écosystèmes ainsi que leurs conséquences ;
  - . faire prendre conscience de l'importance que peut avoir l'arbre dans la conservation des ouvrages et des sites hydro-électriques ou hydro-agricoles ainsi que dans l'évolution de la productivité des cultures irriguées ;
  - . souligner la nécessité d'une étroite association d'une composante forestière à tous les plans d'aménagement hydro-agricoles dans le but de protéger les ouvrages et d'améliorer la production végétale ;
  - . réaliser des aménagements complémentaires au niveau des barrages existants et des aménagements hydro-agricoles en voie de réalisation.
- Cout : 287,25 Millions de F CFA
- Source de Financement : à rechercher
- Durée : 5 ans
- Mode Organisationnel d'Intervention :
  - . Travaux en régie
  - . Travaux communautaires
  - . Initiatives individuelles.
- Résultats prévus :
  - . Prise de conscience des phénomènes qui agissent sur les écosystèmes par les acteurs de développement.
  - . Ouvrages hydro-agricoles protégés
  - . Effets mécaniques ou physiques, risque de bris ou de verse des cultures et risque d'ensablement réduits ;

- Conséquences positives bio-climatiques (micro-climat) et portant sur la température et l'évapotranspiration (augmentation du temps d'ouvertures des stomates donc augmentation de la production végétale).

## 2. Bois de Villages - Burkina Faso

- Intitulé : Aménagement des forêts et reboisement.
- Localisation : 10 Directions Provinciales de l'Environnement et du Tourisme : Bazèga, Ganzourgou, Gnagna, Gourma, Kadio-go, Nahouri, Oubritenga, Tapoa, Yatenga, Zoundwéogo.
- Objectifs :
  - Encourager les communautés villageoises à prendre en main les activités visant la conservation, la reconstitution par des reboisements et la mise en valeur des formations boisées, le rétablissement et/ ou le maintien d'un équilibre écologique ;
- Le projet consiste en un appui à l'Administration forestière Burkinabé au niveau national et au niveau provincial.
- Cout : 1 Million de F CFA
- Source de Financement : DDA/SUISSE
- Durée : 1986-1988 1ère phase  
1989-1992 2ème phase.
- Mode Organisationnel d'Intervention :
  - Travaux en régie avec les directions provinciales de l'Environnement ;
  - Travaux communautaires ;
  - Initiatives individuelles.
- Résultats obtenus :
  - Les 10 Directions Provinciales de l'Environnement sont fonctionnelles.
  - Agents forestiers formés pour l'animation en milieu rural, le reboisement, l'agro-sylviculture et autres visant à un équilibre écologique.

.../...

- Populations de la zone touchée par le projet conscientisées sur la nécessité de reboiser et protéger les arbres.
- Foyers améliorés vulgarisés.

### 3. Projet Haies Vives

#### - Intitulé :

- Aménagement des forêts et reboisement
- CES/DRS

- Localisation : 9 Provinces : Bazèga, Sangué, Boulkiemdé, Kossi, Passoré, Yatenga, Bam, Sammatenga, Gamzourgou.

#### - Objectifs :

- Réduire les coûts des plantations villageoises : protection des pépinières, jardins maraîchers et plantations ;
- Sélection, mise en place d'une méthode de production d'espèces performantes et vulgarisation.

- Cout : 45,42 Millions de F CFA

- Source de Financement : C R D I

- Durée : 3 ans : 1987 - 1989.

#### - Mode Organisationnel d'Intervention :

- Travaux communautaires
- Initiatives individuelles
- En régie à travers les Directions Provinciales de l'Environnement et du Tourisme.

#### - Résultats Obtenus :

- Adhésion des populations
- Haies vives réalisées par des groupements villageois et les particuliers surtout aux provinces du Sanguié, Bam, Ganzourgou.

### 4. Développement Agro-forestier pour la Régénération Acacia Albida et d'autres espèces locales

#### - Intitulé :

- Aménagement des forêts et reboisement
- Amélioration des systèmes de production.

- Localisation : 7 Provinces : Bam, Namentenga, Passoré, Sourou, Sanmatenga, Yatenga, Oubritenga.

- Objectifs :

- Examen des possibilités de développement d'aménagements agro-sylvicoles et sylvo-pastoraux basés sur la régénération d'espèces ligneuses locales avec un accent particulier sur *Acacia albida*.
- Amélioration de l'état des connaissances technico-économiques sur *Acacia albida* et d'autres espèces locales de la zone soudano-sahélienne burkinabè.
- La recherche, la mise au point et la prévulgarisation de techniques de régénération naturelle et artificielle de *Acacia albida* et d'autres espèces locales.
- Etablissement d'un programme élargi de développement d'aménagements agrosylvicoles et sylvo-pastoraux axés sur *Acacia albida*.

- Cout : 1 Million de dollars

- Source de Financement : UNSO

- Durée : 5 ans 1988 - 1992

- Mode Organisationnel :

- Travaux communautaires
- Initiatives individuelles

- Résultats Prévus :

- Amélioration des systèmes de production
- Stabilisation des rendements agricoles.

## 5. Matériel d'Exploitation

- Intitulé :

- Travaux en régie avec les services techniques
- Travaux communautaires.

- Localisation :

- Phase 1 : Provinces de la Sissili, Comoé, Gamzourgou
- Phase 2 : Généralisation dans toutes les Provinces.

- Objectifs :

- . Permettre l'acquisition de matériel d'exploitation forestière pour les chantiers ;
- . Appuyer les directions provinciales en matériel
- . Apprendre une coupe rationnelle de bois aux populations afin de permettre la régénération des essences vieilles et l'ouverture de parafus (installation de systèmes de protection) ;
- . Limiter les dégâts, la coupe anarchique.

- Cout : 50 Millions

- Source de Financement : RFA (aide en marchandises)

- Durée d'exécution : 2 ans

- Mode Organisationnel : Travaux en régie.

- Résultats prévus :

- . Meilleure fonctionnalité des groupements villageois dans l'exploitation forestière
- . Equipment pour un meilleur fonctionnement des Directions Provinciales.

## 6. Etude de la Réglementation Forestière

- Intitulé : Travaux en régie par les services de l'Etat.

- Localisation : Ouagadougou

- Objectifs :

- . Concevoir et faire adopter des textes d'application du Décret 85-404/CNR/PRES du 4 Août 1985 ; portant réorganisation agraire.
- . Vulgariser les différents textes réglementaires par séminaires reproduction documentaire...

- Cout : à évaluer

- Source de Financement : à rechercher

- Durée : au moins 3 ans.

- Mode Organisationnel d'Intervention :

- . Travaux en régie avec les services de l'Etat

- Résultats prévus :

- . Textes réglementaires (Kiti, Raabo) adoptés
- . Population sensibilisée sur le contenu des textes.

7. Constitution de Réserves Botaniques (Complexe Eco-éducatif de la Forêt Classée du Barrage)

- Intitulé : Aménagement de Forêts/Muséum
- Localisation : Ouagadougou
- Objectifs : Aménager la forêt classée de Ouagadougou sous forme de Muséum et arborétum.
- Cout : à évaluer
- Source de Financement : à rechercher
- Durée : en fonction du financement
- Mode Organisationnel d'Intervention : Travaux en régie
- Résultats prévus :
  - Muséum moderne construit
  - Un arborétum avec des essences variées.

8. Programme National de Lutte Contre la Désertification

- Intitulé :
  - Aménagement des forêts et reboisement
  - Energies domestiques.
- Localisation : autour de Ouagadougou.
- Objectifs :
  - Plantation industrielle afin de réduire la pression humaine sur la végétation naturelle en produisant du bois de chauffe et du bois de service pour satisfaire tant soit peu la demande en produits ligneux de la population citadine de Ouagadougou.
  - Mise en place de la ceinture verte autour de la ville de Ouagadougou afin de :
    - \* récupérer, regénérer les terres latéritiques péri-urbaines et protéger la ville contre les vents violentes ;
    - \* constituer un cadre récréatif pour les travailleurs de la ville
    - \* procéder à une exploitation sélective d'appoint permettant de récolter du bois de chauffe ;

..../...

- Vulgariser la technologie des foyers améliorés dans les centres urbains (Ouagadougou, Koudougou, Tenkodogo).
- Rétablir l'équilibre écologique dans la zone sahélienne (Soum, Séno, Oudalan) à travers :
  - \* des programmes d'aménagement agro-sylvo-pastoraux
  - \* des plantations industrielles
  - \* la mise en place de stations forestières et de pépinières.
- Cout : 60 Millions par an
- Sources de Financement : GTZ, Ressources propres ;
- Durée : Illimitée.
- Mode Organisationnel d'Intervention :
- Travaux en régie/constitution d'équipes permanentes d'exploitation.
- Résultats Obtenus :
  - 6 ha de pépinière à Nagbangré
  - la forêt classée de Gonsé est autofinancée à 90%
  - le PNLD s'autofinance à 55 %
  - 2 000 ha de forêts naturelles mises en défens
  - 523 ha de pistes et pare-feux
  - 3 276 ha de superficies reboisées en *eucalyptus camaldulensis*, *Azadirachta indica*, *cassia siamea*, *Gmelina arborea*.
  - 200 ouvriers/mois d'emplois créés.
  - Recherche réalisée : études d'inventaire, études de techniques d'exploitation, études de modalités du travail
  - Formation du personnel aux techniques adéquates assurée pour une exploitation rationnelle.

#### 9. Le Programme Sahel Burkinabè (P.S.B.)

- Intitulé :
- CES/DRS
- Reboisement
- Gestion des pâturages
- Amélioration des systèmes de production.
- Localisation : Provinces de l'Oudalan, du Séno et du Soum.

- Objectifs : Le Programme Sahel Burkinabè a pour objectifs :

- Promouvoir le développement du Sahel par la participation et la responsabilisation des populations sahéliennes dans les actions entreprises et dans la gestion de leur environnement ;
- et de sauvegarder, restaurer et améliorer le capital foncier et écologique du Sahel qui est la base de son développement.

Le Programme vise également quatre objectifs particuliers :

- Favoriser le développement cohérent de tous les secteurs d'activités pour permettre aux populations sahéliennes de satisfaire l'ensemble de leurs besoins de consommation et d'échange ;
- faciliter le changement des systèmes de production et les vis-à-vis de l'environnement ;
- participer au projet national de gestion des terroirs pour applications concrète de la réforme foncière ;
- réduire le retard du Sahel dans tous les secteurs pour contribuer à l'équilibre national.

Pour cela, le PSB a les orientations suivantes :

- 1) Le Programme Sahel Burkinabè (PSB) met en oeuvre une approche concrète et intégrée pour lutter contre la sécheresse et la désertification par des actions de développement.
- 2) Le PSB vise à associer et à responsabiliser les populations et leurs organisations à tous les stades de chaque action.
- 3) Le PSB met en oeuvre une approche Aménagement du Terroir et Aménagement du Territoire.
- 4) Le PSB vise l'intégration des actions sectorielles dans le cadre de Schémas d'Aménagement et de Plans-Programmes.

- Cout : 6,167 Milliards de F CFA

- Sources de Financement : BURKINA FASO, GTZ, PAYS-BAS, ACDI, UNSO : financement ouvert.

- Durée : 5 ans 1ère phase  
10 ans 2ème phase.

- Résultats :

- Existances de structures de coordination fonctionnelles ;
- 4 Zones test en activités
- Formation de 16 cadres en photo interprétation réalisée ;
- Etudes démographiques, sur les sites aurifères exécutées ;
- Voyage d'études de 5 Cadres en Tunisie.

**III - 3 - LES PROGRAMMES ET PROJETS DE LCD DES AUTRES MINISTERES**

**1. Lutte Contre la Désertification au Burkina (LUCODEB)**

(Projet du Ministère de l'Action Coopérative Paysanne)

- Intitulé :

- Aménagement des forêts et reboisement
- Amélioration des systèmes de production

- Localisation : Provinces du Passoré, Yatenga, Sanmatenga (13 villages)

- Objectifs :

- Restauration de la végétation
- Amélioration de l'agriculture
- Intensification de l'élevage
- Maîtrise de l'eau

Avec comme approche :

- Les paysans sont les acteurs de l'opération depuis la conception jusqu'à l'exécution
- Les services techniques nationaux utilisent des moyens simples avec très peu d'assistance extérieure.
- Cout : 45 Millions par an pendant 2 ans et perspectives d'accroissement après.
- Source de Financement : CEBEMO (ONG)
- Durée : Projet à long terme.
- Mode Organisationnel d'Intervention :
  - Travaux communautaires
  - Initiatives individuelles.

- Résultats :

- Matériels et fournitures (charettes) fournis au populations
- Paysans formés
- Animaux mis en enclos dans les 13 Villages

.2. Bilan d'Eau (Projet au Ministère de l'eau)

- Intitulé : : Gestion des Ressources en Eau

- Localisation : Tout le territoire

- Objectifs :

- Planification et gestion des ressources en eau grâce à l'élaboration d'un schéma directeur en collaboration avec le projet BKF/001 du PNUD.
- Création d'une banque de données et d'une cellule de gestion du projet après exécution.

- Cout : 1 Milliard de F CFA

- Source de Financement : PAYS-BAS

- Durée : 3 ans Mars 1987 – Mars 1990

- Mode Organisationnel :

- Travaux en régie
- Travaux en entreprise.

- Résultats : Elaboration d'un document en trois tomes :

- Plan Directeur de Gestion des Ressources en Eau
- Inventaires des Ressources en Eau (eau de surface, eaux souterraines)
- Bilan des activité du projet.

3. Projet d'Appui aux Activités du Secteur Eau du Plan

Quinquennal 1986 – 1990 : BKF/86/001

- Intitulé : : Gestion Ressources en Eau

- Localisation : Tout le territoire

- Objectifs :

- Appui à la programmation des activités du Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986-1990.

- Appui à l'exécution des activités du Plan Quinquennal de Développement Populaire 1986-1990
  - Formation des cadres
  - Préparation d'un Schéma Directeur en collaboration avec le projet Bilan d'eau.
- Cout : 2,351 Millions de dollars
- Source de Financement : PNUD
- Mode Organisationnel : Appui institutionnel.
- Résultats :
- Cadres formés. Ainsi, il existe une réelle amélioration de leur capacité technique
  - Textes législatifs de mise en application du Régime de l'Eau
  - Les points d'eau au Burkina sont régulièrement recensés.
  - Accroissement de la capacité technique de l'ONPF.

#### 4. Projet National de Gestion des Terroirs Villageois

(Projet du Ministère du Plan et de la Coopération)

- Intitulé :
- Aménagement des forêts et reboisement
  - Gestion des pâturages
  - Amélioration des systèmes de production.
- Localisation : Tout le territoire national
- Objectifs :
- Exécuter la Réorganisation Agraire et Foncière ;
  - Mise en place d'un cadre opérationnel de la Réorganisation Agraire et Foncière en milieu rural avec :
    - \* organisation de l'occupation de l'espace
    - \* organisation des populations rurales et leur participation.
    - \* développement des activités de production (mise en application d'un concept national nouveau de développement rural).
- Cout : 1,025 Milliards de F.CFA

- Source de Financement :

- Banque Mondiale
- Caisse Centrale de Coopération Economique
- République Fédérale d'Allemagne

- Durée : 2 ans (1988-1989).

- Mode Organisationnel d'Intervention :

- Travaux en régie : consultation nationale extérieure ;
- Travaux à travers 19 projets pilotes indépendants financièrement.

- Résultats :

- Un consensus national sur ladémarche terroir est acquis. Il reste à être diffusé comme seule approche de développement.
- Conduite d'études pertinentes ; système de production agro-sylvopastoral ; stratégie nationale de formation, sensibilisation dans le cadre de la gestion du terroir villageois.

#### **IV. - La Stratégie de Lutte Contre la Désertification**

Après un bilan analytique des actions de développement et de lutte contre la désertification, la Stratégie de lutte contre la désertification est proposée en quatre points :

##### **1. Les Grands Axes**

Il y a 4 axes principaux :

Le lancement d'une vaste campagne d'information, de sensibilisation et de formation des populations sur les phénomènes de la désertification, en vue de leur mobilisation et de leur participation effective à la mise en oeuvre des actions.

L'intégration des actions de développement.

Le renforcement de la recherche agronomique, zoo-technique et forestière, au profit de la lutte contre la désertification.

Le suivi et l'évaluation de tous les projets de lutte contre la désertification.

##### **2. Les Objectifs**

3 grands objectifs :

- Protéger et restaurer l'environnement ;

- . protéger et préserver le patrimoine existant
- . régénérer les zones dégradées
- . rationaliser la gestion des ressources naturelles.

- Atteindre l'autosuffisance alimentaire :

- . améliorer la productivité agricole et pastorale ;
- . maîtriser et valoriser l'eau ;
- . promouvoir la consommation des produits locaux ;
- . diversifier les productions agricoles et assurer une meilleure sécurité alimentaire.

- Satisfaire les besoins nationaux en énergie, en bois d'œuvre et bois de services :

- . développer les énergies nouvelles et renouvelables ;
- . organiser une exploitation rationnelle des ressources forestières.

### 3. Les Actions

Des actions ont été définies tant au niveau national que local :

- Protection et Restauration de l'Environnement :

- l'application effective des trois luttes (lutte contre les feux de brousse, la divagation des animaux, la coupe anarchique du bois) ;
- la création de pépinières ;
- le reboisement familial et collectif ;
- atteinte de l'autosuffisance alimentaire.
- le Développement de l'Hydraulique Villageoise ;
- le Développement de la Culture Irriguée ;
- le Développement de l'Agro-Foresterie ;
- la poursuite de l'action de création des banques de céréales en vue d'assurer une couverture totale du pays, tout en améliorant leur gestion par la formation assidue des villageois ;
- la construction d'étables fumières et de compostières.

- Approvisionnement de la population en énergie et en bois d'oeuvre et de services :

- vulgarisation des foyers améliorés ;
- intensification du gaz domestique ;
- appui à la recherche sur l'utilisation des énergies renouvelables ;
- aménagement des forêts naturelles et production de bois d'oeuvre.

- Sensibilisation, formation, information, éducation :

Des actions locales suivantes sont entreprises : Défense et Restauration du sol, Conservation des Eaux du sol, Mise en Défens, Gestion Rationnelle du cheptel et de l'Espace Pastoral, le Contrôle du Phénomène Migratoire.

### 4. Les moyens à mettre en oeuvre

- Moyens humains : mobilisation des populations par les structures existantes ;
- Moyens institutionnels et législatifs : création du Comité National de Lutte contre la Désertification, sa ramification dans toutes les provinces et son intégration aux structures du Plan et de l'Aménagement du Territoire ;
- Moyens financiers : création du Fonds National (FONA) ;
- La Recherche : Appui à la recherche sur la lutte contre la désertification.

**- Mesures incitatives : primes, décos... .**

Ce Plan National a été élaboré conformément à la stratégie de Nouakchott arrêté en Novembre 1984 et aux recommandations du Conseil des Ministres du CILSS en sa session de Janvier 1985 à Nouakchott.

En application du Plan National de Lutte Contre la Désertification, 9 projets ont été élaborés par le Ministère de l'Environnement et du Tourisme, Ministère de tutelle du PNLCD.

Ce sont :

1. Conservation des ressources naturelles : eau, sols, végétation et faune.
2. Intensification et diversification de la production végétale et animale.
3. Sensibilisation, formation et organisation du Monde Rural.
4. Satisfaction des besoins énergétiques et des besoins en bois d'oeuvre et de service.
5. Satisfaction des besoins en eau
6. Maîtrise du phénomène migratoire
7. Désenclavement
8. Recherche d'accompagnement
9. Programme Sahel Burkinabè qui constitue un programme spécial pour la région sahélienne (P.SB.).

Les 8 premiers programmes sont exécutés de manière diffuse à travers les divers projets que nous avons vus plus haut et par les différentes institutions oeuvrant pour la lutte contre la désertification.

Seul le Programme Sahel Burkinabè connaît un début d'exécution par l'acquisition partielle de financement multilatéral.

### Le Programme Sahel Burkinabè

Il tient compte des textes sur la Réorganisation Agraire et Foncière adoptée en 1984 et 1985 et constitue une application des principes du programme national de gestion des terroirs villageois. Enfin, c'est un programme qui cherche à exécuter le Plan Quinquennal de Développement Populaire des trois provinces qu'il couvre (Provinces du Soum, de l'Oudalan et du Séno).

Le Programme SAhel Burkinabè comporte trois volets :

- Elaboration d'un Schéma Régional d'Aménagement du Territoire en vue de l'application de l'approche globale. Ce schéma sera la base de concertation et de cohérence des actions à mener dans la région sahélienne.
- Exécution d'activités de développement et de lutte contre la désertification dans 15 zones-test pour expérimenter la gestion des terroirs : responsabilisation des populations en vue de leur prise de conscience des problèmes de désertification et la prise en main de leur propre développement.
- Actions d'accompagnement dans l'ensemble de la région pour l'exécution des plans provinciaux et la généralisation de l'expérience acquise dans les zones-test.

Pour cela, il a été mis en place des structures de coordination et de concertation :

Niveau National : Comité National de Lutte Contre la Désertification.

Niveau Régional : Cellule Régionale de Coordination

- Unité Régionale de Coordination

Niveau Provincial : - Cellule Provinciale de Coordination

- Unité Provinciale de Coordination

Niveau Villageois : - Comité Villageois de Gestion du Terroir.

Bien qu'à la phase de démarrage, ces structures qui sont déjà fonctionnelles coordonnent les activités des services techniques, des ONG, des bailleurs de fonds et des populations grâce à la définition de stratégies et politiques régionales d'interventions communes.

Le Programme connaît l'appui du CILSS et constitue déjà une

.../...

expérience pour le Mali et le Niger qui se proposent de mettre en place des programmes semblables dans leurs pays respectifs (Ex. le programme Til-labéry Nord au Niger).

### 5. Les Contraintes

#### 5.1. Physiques

Les principales contraintes physiques sont en réalité les causes de la désertification.

- L'irrégularité des pluies dans l'espace et dans le temps et sa tendance générale à la baisse a pour effet :

. Baisse de la nappe phréatique

. Insuffisance d'eau pour les plantes, les animaux et les hommes.

- L'érosion éolienne et hydrique entraîne la dégradation des sols.

#### 5.2. Humaines :

L'insuffisante prise de conscience par les populations des effets néfastes de leurs pratiques quotidiennes (feux de brousse, coupe anarchique de bois, divagation des animaux) ralentit les effets des mesures de lutte contre la désertification.

La non association effective des populations réellement intéressées à toutes les phases des projets (identification, élaboration, exécution, évaluation) est souvent source d'échec des actions entreprises. Souvent celles-ci, élaborées par des experts extérieurs au milieu, ne prennent pas en compte la dimension sociologique, les priorités réelles des populations de la zone du projet.

#### 5.3. Téhniques

Les systèmes de production ne sont plus adaptés à l'état actuel de l'environnement (défriche anarchique, matériel de production inefficace élevage extensif et transhumant...), tandis que les méthodes modernes sont très peu généralisées.

#### 5.4. Financières et matérielles

Les moyens financiers et matériels mis pour la lutte contre la désertification demeurent insuffisants eu égard à l'ampleur du problème. Beaucoup de projets restent sans financement ; des institutions de recherche, des structures d'exécution végètent car manquant de strict minimum pour fonctionner.

#### 5.5. Institutionnelles

Manque de coordination et de concertation :

C'est l'un des plus grands problèmes que rencontre la LCD en plus de l'insuffisance de financement. Il existe une multiplicité de structures tant au niveau national, régional que local travaillant sans concertation ni coordination. Certains ayant les mêmes objectifs, d'autres des attributions non clairement définies, tous travaillant souvent dans un cloisonnement presque total, créant des doubles emplois parfois des conflits entre elles et malheureusement dans les populations aussi.

Une organisation anarchique du Territoire :

Chaque institution a son découpage du territoire, même les structures de l'Etat ne s'accordent pas sur la même vision : le pays est réparti en 10 régions pour le Ministère du Plan et de la Coopération, de l'Environnement et du Tourisme... Il est donc difficile de concevoir une politique spatiale cohérente du Territoire.

### 6. - Les Acquis

#### 6.1. Une volonté politique exprimée

Dans tous les discours importants (Discours d'Orientation Politique, Programme du Front Populaire, Discours au 1er Congrès Constitutif de l'UNPB...) les autorités ont toujours manifesté leur ferme volonté de lutter contre la désertification par tous les moyens. Cette volonté politique est une raison d'intégration des actions de LCD dans les plans et programmes de développement. Elle devrait être suivie d'actes concrets de réalisations.

#### 6.2. L'existence du Plan National de Lutte Contre la Désertification (PNCLD) et d'un Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD)

Le Plan constitue une base de travail et d'inspiration pour les structures, dans l'élaboration de programmes et projets de lutte contre la désertification ; tandis que le Comité est un cadre pour réajuster tous les projets conformément au Plan.

Cependant, ces deux instruments ne sont pas impératifs vis-à-vis des intervenants ; ce qui conduit à leur non respects.

#### 6.3. L'Adoption de textes sur la Réorganisation Agraire et Foncière favorables à la Lutte contre la Désertification et conformes à l'esprit de Nouakchott est une prémissse pour le succès

L'Ordonnance 84-050/CNR/PRES du 04 Août 84 et son décret d'application n° 85-044/CNR/PRES du 04 Août 1985 préconise l'élaboration et la mise en oeuvre de schémas nationaux et provinciaux d'aménagement du Territoire, la gestion rationnelle du patrimoine écologique et foncier.

Avec la mise en oeuvre du programme national de gestion des terroirs, la lutte contre la désertification deviendra alors une lutte organisée si toutefois, des moyens réels étaient mis pour l'exécution de ces politiques.

#### 6.4. La Recherche Avance à Grands Pas

Dans le cadre de la LCD, beaucoup de méthodes opérationnelles ont été testées par des organisations de recherche technique, l'IRBET, le BUNASOLS, l'IBE, l'INERA, bien qu'il manque de moyens pour les vulgariser ; parmi ces recherches on peut citer :

- l'Agro-foresterie
- le Greffage du karité
- les Essences locales adaptées et à croissance accélérée : le néré à croissance rapide ;
- Fertilité et conservation des sols
- Chauffe-eau solaire

- Pompes solaires
- Bitatoré (autocuiseur) : thermos à base de matériaux locaux
- Biogaz
- Réchaud à consommation réduite d'énergie.

**6.5. La Politique du Reboisement Industriel à Grande Echelle se réduit au profit des Actions de Reboisement Familial et Villageois**

Le reboisement industriel bien qu'ayant connu des réussites parfois (ceinture verte de la ville de Ouagadougou, Wayen...) a rencontré surt des échecs. L'on s'est alors intéressé à une politique basée sur la participation des communautés villageoises et des individus : agro-foresterie, bois de village, mise en défens , gestion des terroirs... Cette politique moins coûteuse se réalise grâce à une sensibilisation permanente des populations et à leur formation.

DEUXIEME      PARTIE

V - ANALYSES DE L'ETAT ACTUEL DES PROGRAMMES NATIONAUX POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RESSOURCES

La protection et la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso procèdent d'abord et avant tout d'une ferme volonté politique d'une part, et d'autre part de la participation consciente et active des populations pour une application effective des décisions politiques sur les actions intégrées de développement à travers les textes de la réorganisation agraire et foncière qui sont l'Ordonnance n° 84-084 du 4 Août 1984 et le Décret n° 85-404 du 4 Août 1985.

Cette volonté politique existe et s'est concrétisée à travers l'élaboration du Plan National de Lutte contre la Désertification (PNLCD) dont l'objectif fondamental consiste à satisfaire les besoins fondamentaux du peuple burkinabè tout en protégeant et en améliorant son capital foncier et écologique face aux effets de la désertification d'origine à la fois climatique et anthropique.

1 - Objectifs du Plan Quinquennal : (Voir Politique Agricole et Pastorale P. 7)

Dans le cadre du Premier Plan Quinquennal de Développement Populaire (1986-1990), quatre objectifs globaux ont été fixés :

- La politique agricole et pastorale
- L'environnement
- L'eau et les aménagements hydro-agricoles
- La politique énergétique.

2 - Intensification des cultures pluviales

Les cultures pluviales occupent une grande place dans notre agriculture. Ces cultures concernent les céréales, les cultures de rente qui contribuent en grande partie à l'auto-suffisance alimentaire, à l'amélioration des revenus et des niveaux de vie du monde rural et à l'équilibre de la balance des paiements.

Bien que ces productions soient tributaires des conditions climatiques, l'intensification devrait se faire par la sédentarisation des producteurs, l'encadrement intense des paysans, l'application effective des thèmes techniques et la réorganisation agraire et foncière.

Une vingtaine de projets en cours s'occupent directement de l'encadrement des paysans. Ainsi au cours de l'année 1988, 172.500 paysans ont été touchés dans le cadre de la vulgarisation des thèmes techniques. Pour la même année on constate une baisse énorme de la quantité d'engrais distribués par la voie des projets. Deux raisons fondamentales expliquent cette chute :

.../...

- la hausse des prix des intrants
- La mise en place des facteurs de production assurée par la SOFITEX directement auprès des groupements villageois est limitée aux zones productrices de coton.

Pour les thèmes techniques qui concernent la conservation des eaux et des sols, (tels que les fosses fumière et les sites anti-érosifs) nous observons une augmentation spectaculaire des réalisations pendant ces dernières années.

### 3 - Développement des cultures irriguées

Du fait des caprices de la pluviométrie d'autres initiatives ont été développées telle l'irrigation des terres où cela est possible. Avec les aménagements hydro-agricoles, les productions ont pu être diversifiées et ces mêmes terres sont utilisées toute l'année. Dans le cadre des cultures irriguées l'accent a été surtout mis sur la culture du riz et des légumes.

Au niveau des 7 projets hydro-agricoles, 1.200 ha irrigués en contre saison (dont 1.040 ha dans la vallée du Kou seule) et un peu plus de 2.000 ha en période hivernale ont été réalisés en 1988. Dans ces différents projets 5.200 paysans étaient encadrés. L'utilisation des engrains chimiques a entraîné une forte salinisation du périmètre rendant ainsi une trentaine d'ha impropre à la culture du riz. A ce niveau, on remarque que le reboisement n'a pas été associé aux activités et la dégradation des terres se fait sentir.

### 4 - Intensification des productions animales

Les aspects qui ont été touchés par des projets dans le cadre de l'intensification des productions animales sont : l'approvisionnement en aliments, la vaccination du cheptel, la production de viande et de lait, la production de fourrage.

Au niveau de l'intensification des productions animales, un problème crucial demeure : l'insuffisance en semences fourragères. Cette pénurie est la cause de la transhumance en direction des régions du Sud avec pour conséquence la dégradation...

Un accent particulier devra être mis sur l'aspect production animale et surtout sur la recherche de débouchés car tout l'effort du Ministère semble porter sur le volet santé animale, alors qu'est proclamée l'absolue nécessité de réduire les effectifs du cheptel.

### 5 - Stabilité des approvisionnements

Les prix des intrants agricoles est l'un des facteurs limitants pour leur utilisation, et leur disponibilité par les utilisateurs au moment opportun n'est pas aisée, malgré l'effort fait par l'Etat pour subventionner les prix des engrais.

### 6 - Organisation du monde rural

L'organisation du monde rural a été et demeure l'un des volets importants dans le projet. Vingt six des projets en cours mènent des activités dans ce cadre. Il est cependant nécessaire de préciser que les sociétés burkinabè avaient une organisation spécifique selon la région. C'est là qu'on trouve les associations villageoises (Naam, etc...). De nos jours, elles existent et servent d'appui au développement. Indépendamment de ces associations villageoises, le Gouvernement encourage la création de groupements villageois, pré-coopératives et coopératives. On a recensé pendant la période de 1986-1988, 1.823 groupements (groupements villageois masculins, groupements villageois féminins et groupements des éleveurs) comptant environ 57.000 adhérents. Quant aux coopératives encadrées par des projets, elles sont au nombre de 11.

Pour la plupart des activités menées dans les villages dans le cadre des projets, les groupements jouent désormais un rôle principal. C'est à travers eux que l'encaissement passe les thèmes techniques, l'octroi de crédits et l'expression des besoins en intrants. Cependant la politique en matière de crédit agricole reste encore très faible, il n'y a pas de sensibilisation dans ce sens, il en est de même pour la commercialisation des produits dont les prix aux producteurs ne compensent pas les efforts fournis par nos paysans.

### 7 - Amélioration de la condition de la femme

Au regard des lourdes tâches quotidiennes (piler, puiser) menées par nos paysannes, il est apparu nécessaire de porter une attention particulière aux femmes au moment de la préparation des projets agricoles. C'est ainsi que la plupart des projets comporte un volet promotion féminine. Il s'agit de la création des groupements féminins, mais également des investissements dans le but d'alléger les peines subies par les femmes au cours de l'exécution des tâches qui leur sont dévolues (à titre d'exemple : les moulins, les forages, l'octroi de crédit pour le petit commerce et la facilité pour la femme à l'accès à la terre). Dans le souci de réduire la consommation de bois de chauffe, le Ministère de l'Environnement et du Tourisme vulgarise et sensibilise les femmes à l'emploi des foyers améliorés.

### 8 - Rééquilibrage de la pression démographique

Pour résoudre partiellement le problème de la pression démographique, l'Etat a entrepris d'installer des migrants dans les zones libérées de l'onchocercose dont l'AVV s'en occupe. Les périmètres maraîchers et rizicoles sont aussi des lieux de colonisation (vallée du Kou, vallée du Sourou, vallée de la Nouhao). Bien que des résultats satisfaisants aient été obtenus dans ces endroits, il n'en demeure pas moins que ce sont des foyers de tension ; il se pose là un problème sociologique (réadaptation aux nouvelles conditions de vie). D'où la nécessité de mener de sérieuses études de connaissance du milieu avant de drainer certaines populations vers d'autres lieux. Pour le Plan Quinquennal 40 villages ont été créés et environ 1.500 paysans ont pu être installés.

### 9 - Aménagement du Territoire

Des textes relatifs à la réorganisation agraire et foncière existent mais leur application sur le terrain s'avère difficile dans l'immédiat.

Des séminaires nationaux et provinciaux sont organisés pour expliquer le bien fondé de cette réorganisation. Il y a en plus de cela, le grand Programme National de Gestion des Terroirs Villageois (PNGTV) qui devrait se baser sur les résultats des différents projets pilotes de gestion des terroirs villageois, avant de se lancer dans un programme de grande envergure.

Pour la phase pilote, 30 villages test ont été sélectionnés dans six projets pilotes.

### 10 - Intégration agro-sylvo-pastorale

Le spectre de l'avancement du désert a fait que les décideurs nationaux se sont orientés vers d'autres alternatives pour sauvegarder le patrimoine foncier burkinabè.

L'approche agro-sylvo-pastorale est très complexe et fait appel à beaucoup plus de compétence. La coordination entre le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et celui de l'Environnement et du Tourisme doit être établie ; présentement des projets sont exécutés dans ce cadre : les projets CES/ACF et le PATECORE, mais également les autres projets de Développement Intégré s'en occupent. Cependant, les résultats sur le terrain sont encore faibles, mais grâce à la sensibilisation et à la mobilisation, de bons résultats seront atteints dans un futur proche.

## VI - EVALUATION DES PROJETS EN FONCTION DES HUIT ORIENTATIONS DE SEGOU

### 1 - La réhabilitation écologique : reconstituer un capital dégradé.

Concernant l'amélioration de la productivité des sols, des actions significatives ont surtout été menées (à travers les projets) dans le domaine de la lutte contre l'érosion. L'on peut citer, à titre d'exemple la construction de diguettes anti-érosives au Yatenga. Au Burkina Faso, la population a été impliquée comme acteur responsable et conscient de travailler d'abord pour elle. Dans le cas des diguettes, les politiques ont toujours l'adhésion des populations, pour autant que ces dernières soient bien impliquées, se sentant responsables de leur action, et discernent clairement les avantages qu'elles peuvent en tirer, surtout à court terme. Par contre, dans le cas de l'utilisation d'intrants tel que l'engrais chimique, l'on ne peut pas jusqu'ici discerner une tendance nette de leur adhésion aux politiques. Les gains réels de production obtenus en utilisant ces engrais ne sont pas suffisamment incitatifs pour le paysan, au regard des investissements nécessaires en terme d'argent et de travail.

La pratique de la fumure organique, bien que traditionnellement intégrée dans les pratiques culturales, reste encore très faible et très localisée (potagers, cultures de case). Cependant, l'essor qu'elle a pris au Burkina Faso à la suite de la Conférence tenue par l'IFOAM en Janvier 1989 à Ouagadougou, mérite d'espérer. Cet essor est surtout perceptible dans l'utilisation des fosses fumières et des compostières vulgarisées par le projet agro-écologique intervenant dans le Yatenga et le Soum. L'intégration d'espèces améliorantes, telles que l'Acacia Albida est encore à ses débuts, et l'adhésion à cette pratique est faible compte tenu de la lenteur des effets améliorants à se faire sentir, ce qui constitue un freinage au développement d'une telle action.

### 2 - La gestion des terroirs : Gérer avec les collectivités locales.

L'aménagement des terroirs villageois ne fait pas encore l'objet de programmes bien structués (dans la pratique), mais des expériences prometteuses sont entrain de voir le jour au Burkina Faso avec le Programme National de Gestion de Terroirs Villageois. L'approche adoptée, s'appuie sur des actions progressives et limitées, évitant soigneusement de perturber la structure actuelle du terroir ; celles-ci mettent surtout l'accent sur l'application de techniques simples de conservation des eaux et des sols, de restauration de la végétation et d'amélioration de la production. Cependant l'état d'avancement de l'application est encore insuffisant pour dégager des conclusions sur son développement ultérieur.

Intimement lié à la gestion des terroirs qui serait son corollaire, selon la stratégie régionale du CILSS, l'aménagement du territoire est un axe privilégié dans la politique de développement rural et de lutte contre la désertification au Burkina Faso. Cependant, les efforts fournis dans ce sens restent encore en deçà de l'importance que requiert la question. Au Burkina, le processus est engagé pour la mise en oeuvre d'un ensemble de structures telles que le Programme Sahel Burkinabè (PSB) et le PLan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

### 3 - Décentralisation : Accroître l'efficacité.

La participation des populations rurales à la lutte contre la désertification et pour le développement se fait généralement à travers les organisations rurales ou paysannes que sont les groupements et les associations d'obédience étatique ou non gouvernementale.

On dénombre 9.000 groupements toutes origines confondues au Burkina. Le champ d'action des organisations rurales va de l'aspect économique à l'aspect social : production céréalière, banque de céréales, les travaux de défense et de restauration des sols et conservation des eaux et du sol (DES/CES), l'alphabétisation, la santé, etc...

Cette intégration des actions à la base, motive les populations rurales, et leur adhésion est de plus en plus acquise pour la réalisation de programmes de développement.

Des cas de gestion intéressants se retrouvent dans des organisations telles les "6S", l'ADRK. Ces organisations de par leurs activités diverses et par leur approche du développement, tendent effectivement vers l'auto-gestion. Cette participation est effective dès lors que l'intérêt et la portée des activités sont bien perçus par les paysans (ex : Groupement Naam au Yatenga).

### 4 - Le foncier : Sécuriser les investissements dans les terroirs.

La législation foncière en vigueur au Burkina (Ordonnance n° 84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984 portant réorganisation agraire et foncière), donne la possibilité à l'Etat de s'attribuer n'importe quel terrain, objet d'un droit coutumier. En d'autres termes, la terre appartient généralement à l'Etat. Son accès crée souvent des relations étroites entre les paysans et l'Etat. Les producteurs n'ont qu'un droit d'usage et le personnel d'encadrement joue en général un rôle de propriétaire (cas des zones aménagées). Ceci limite l'initiative paysanne et

une mauvaise compréhension de la situation aboutit souvent à la création d'un esprit d'assisté chez le paysan. Un effort doit être fait pour sécuriser les producteurs.

5 - Crédit et épargne locaux : Accroître l'investissement local.

L'institution spécialisée appelée Caisse Nationale du Crédit Agricole (CNCA), connaît aujourd'hui une crise plus ou moins aiguë.

L'octroi de crédits est lié à un contrôle efficace de la commercialisation (cas du coton), les coûts sont limités et les taux de remboursement satisfaisants. Quand ce contrôle n'existe pas (cas des céréales) les résultats sont généralement désastreux.

Les fonds hors-projet étant très limités et les taux d'intérêt toujours très bas, les prêts disponibles sont accaparés par les agriculteurs les plus "riches" ou appuyés politiquement et la majorité des petits exploitants - même s'ils présentent des projets performants - ne peuvent recevoir de crédit. Cependant au Burkina Faso de nombreux projets d'aide extérieure ont mis en place des systèmes de crédit autonomes. C'est le cas de plusieurs projets de développement intégré. Les résultats de ces projets sont tout aussi décevants que ceux des institutions. L'ADRK est un exemple positif dans l'octroi et l'organisation du crédit dans la zone Centre-Nord du pays. Des résultats encourageants sont observés dans les caisses populaires de crédit de la Bougouriba qui ont déversé dans le monde rural plus de 500 millions de francs dans la région pour des actions de développement.

6 - Les Femmes : Valoriser leur participation.

Un effort significatif a été fait en ce qui concerne la participation des femmes dans les projets de lutte contre la désertification au Burkina. Cependant, beaucoup reste à faire en ce qui concerne la formation des femmes, domaine où elles sont encore des laisser pour compte malgré la mise en place d'un programme d'alphabétisation qui du reste s'adresse aux hommes plus qu'aux femmes. Des actions sont entreprises à travers les différents projets pour la promotion des femmes (tel Promotion féminine dans la Comoé), là encore le fossé est loin d'être comblé.

Quelque soit le milieu (rural ou urbain), la femme vit sa condition de mère ou de future mère dans un contexte qui ne lui permet pas de réaliser un épousonnement complet, surtout lorsque la scolarisation du fait de sa faiblesse, limite son accès aux connaissances aptes à améliorer son existence.

7 - Information et formation : Echanger des expériences.

Si dans les projets de développement rural il est inclus des volets formation (alphabétisation), il reste que l'information se fait difficilement, malgré la création il y a quelques années déjà d'une radio rurale. En ce qui concerne les échanges d'expériences au niveau local, quelques tentatives sont faites entre groupements villageois mais la fréquence de ces échanges est loin d'être satisfaisante.

8 - Population et développement : Maîtriser son avenir.

Ce domaine n'enregistre que quelques actions qui se trouvent encore au stade embryonnaire. Des actions de sensibilisation sont entreprises mais restent encore au stade des séminaires nationaux et inter-régionaux.

**VII - LES CONTRAINTES**

La multiplicité des structures, l'insuffisance des moyens matériels, humains et financiers, le manque de coordination et de concertation sont les causes fondamentales de l'inefficience de quelques institutions nationales.

Cette profusion des structures dénote une prise de conscience nationale et internationale pour lutter contre la désertification et pour le développement ; mais faute de concertation et de coordination, elle réduit l'impact des actions sur le terrain.

Le manque de concertation et de coordination entraîne également une mauvaise utilisation des moyens disponibles.

En l'absence d'un schéma d'aménagement du territoire la confusion est accrue par la multiplicité des niveaux de décision et la mauvaise circulation de l'information relative aux mandats et aux acquis des différentes structures.

D'autre part, le processus de planification et les messages relatifs à sa mise en oeuvre, sont trop souvent orientés du sommet vers la base, sans que les communautés rurales ne prennent part à leur élaboration.

D'une manière générale, malgré un effort réel récent, la décentralisation demeure insuffisante et conduit à une concentration des efforts conceptionnels au niveau central, et à une faiblesse des approches méthodologiques opérationnelles, aux échelons locaux.

.../...

A l'heure actuelle dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, le Comité National de Lutte contre la Désertification et la Cellule Nationale de Gestion de Terroirs Villageois apparaissent avec la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire comme les seules structures inter-ministérielles qui tentent à divers niveaux de mettre en oeuvre un processus de concertation.

Elles s'inspirent à cet effet, des textes portant réorganisation agraire et foncière du Plan National de Lutte contre la Désertification et préconisent l'approche participative et globale.

Mais le CNLCD et CNGTV n'ont pas réussi jusqu'à présent à trouver la formule permettant la mise en commun de leurs efforts et le renforcement de leur complémentarité.

## VIII - RECOMMANDATIONS - CONCLUSION

L'environnement burkinabè se dégrade de façon inquiétante sous l'effet de la surexploitation des terres agricoles, des terres de parcours, du couvert végétal etc... La lutte pour la sauvegarde et la restauration de l'environnement doit devenir une priorité dans les programmes de développement. Compte tenu du caractère complexe et interdisciplinaire du problème, ces programmes doivent être forcément intégrés de façon à pouvoir cerner les différents aspects de l'environnement.

Les actions de protection et de restauration de l'environnement sont de longue haleine. Aussi, les programmes et les financements qui sous-tendent ces financements doivent être conçus pour le long terme.

L'intervention des divers partenaires (ONG, bailleurs de fonds) doit tenir compte de cet engagement de longue durée.

### 1 - Recommandations spécifiques

#### a) Participation des populations

D'une façon générale, la population burkinabè se caractérise par une croissance assez instable avec des mouvements migratoires internes. Au sein de cette population dont la majorité vit en zone rurale, le pourcentage de femmes est en moyenne de 51,8 %. Cette importance numérique des femmes exige que celles-ci soient davantage impliquées dans les programmes de protection et de régénération de l'environnement, qu'elles soient donc prises en compte dans les différentes sphères de la production.

Il est une nécessité absolue de procéder à des enquêtes préalables sur les besoins des populations avant l'élaboration de tout programme relatif à l'environnement et de tout projet de développement.

Il faut aussi passer par la satisfaction des besoins évolutifs de ces populations pour réussir les actions à moyen et long termes.

.../...

b) Intensification agricole

La protection des ressources naturelles passe aussi par l'intensification agricole, de façon à augmenter la production à l'unité de surface. Ceci implique :

- l'introduction systématique de l'agroforesterie dans les programmes de développement ;
- la diffusion de semences plus performantes ;
- la gestion rationnelle des terres de parcours et une meilleure intégration des modes d'élevage aux réalités du milieu.

Il faudra accroître la production dans les périmètres irrigués, par une meilleure gestion de l'eau, en protégeant ces périmètres (brise-vent) et en appliquant le code de l'eau.

c) Restauration du couvert végétal

Il faudra reconstituer le couvert végétal déjà détruit par l'application effective de la nouvelle politique villageoise, l'aménagement de forêts classées et des zones fauniques ; par une meilleure connaissance des ressources naturelles, la couverture pédologique de tout le pays et l'identification des principales zones homogènes ; par la recherche et la vulgarisation de technologies simples : foyers améliorés, diffusion du gaz (qui du reste devra être subventionné) dans les villes.

d) Amélioration foncière

La gestion rationnelle des ressources en terres implique des actions sur la restauration de la fertilité du sol pour lutter contre l'érosion, le ruissellement et gérer au mieux l'eau du sol.

- L'utilisation des matières organiques d'origines diverses (composts, fumiers, paille) doit être encouragée. L'effort entrepris pour la diffusion des compostières et des étables fumières devrait être poursuivi ;
- Les techniques d'économie de l'eau : labour, billonnage et cloisonnement des cailloux devraient être largement diffusées ;
- Les aménagements anti-érosifs devraient être effectués en particulier dans les zones fortement sensibles.

e) Régionalisation du Territoire

La régionalisation du territoire sera un outil pour la recherche de la cohérence de toutes les activités sociales, économiques et culturelles. Il faudrait sur la base de l'expérience des Directions Régionales du Plan et de la Coopération (DRPC), institutionnaliser les dix régions de planification afin de supprimer les régions parallèles définies par les autres ministères.

La stratégie d'intégration du PNLC ne pourra se faire qu'à travers la régionalisation par :

- l'intégration des actions de développement au niveau villageois, départemental, provincial et national ;
- l'intégration de la lutte contre la désertification aux projets et programmes, c'est-à-dire à la satisfaction des besoins des communautés rurales ;
- une vision globale de l'environnement englobant : l'écosystème et ses ressources (en eau, sols, etc), le système de production exploitante et écosystème (agriculture, élevage, coupe de bois, etc), les centres urbains et le milieu rural dans les activités doivent être harmonisées ;
- la mise en oeuvre d'une approche globale sur tout le territoire national.

En outre, il faudra :

- redéfinir ou compléter les rôles des institutions : CNLCD, DAT, DRPC... ;
- donner des moyens humains, matériels et financiers aux institutions (CNLCD, DAT, DRPC, DPPC, Cellule Nationale de Coordination du Suivi de l'exécution du Plan, Structures de Commercialisation, etc) ;
- formuler un projet de développement institutionnel pour soutenir les projets sur l'environnement.

2 - Recommandations générales

a) Mise en oeuvre du schéma national et des schémas régionaux d'aménagement du territoire

Considérant qu'une occupation et une utilisation rationnelles de l'environnement constituent le meilleur moyen de sa protection, il est recommandé aux autorités burkinabè :

.../...

- une planification dans le temps de l'utilisation de l'environnement en élaborant des programmes intégrés et non sectoriels de développement ;
- Un planning de mise en valeur écologique des terres à l'aide des données recueillies sur les ressources naturelles et humaines des différentes régions économiques du pays déjà définies ;
- Une surveillance continue de l'environnement qui prendrait comme base des informations fournies par l'observation terrestre, aérienne et spatiale, en vue de la mise en oeuvre du schéma national et des schémas régionaux d'aménagement du territoire ;
- Une maîtrise et une valorisation des moyens humains, des études démographiques et sur les migrations afin de déterminer la capacité de charge, tant au niveau de la zone d'accueil qu'à celui de départ ;
- Une structure de coordination de l'ensemble de ces opérations.

#### Au niveau du village

La réalisation au niveau de chaque village de l'équilibre entre les besoins des populations et la disponibilité des ressources naturelles : sol - eaux - forêts. Lier les villages à l'Etat par contrat pour assurer : l'utilisation rationnelle des pâturages, le contrôle des défrichements et des feux de brousse, l'installation des zones mises en défens.

#### 3 - Recommandations sur l'élevage

Considérant que l'élevage occupe une place importante dans l'économie nationale burkinabè (il assure 10 % au PIB et plus de 30 % des recettes d'exportation) ;

Considérant l'augmentation continue des effectifs et de l'insuffisance de la production pastorale et fourragère ;

Considérant que l'élevage est devenu un important facteur de dégradation du milieu naturel d'autant plus que les zones où s'exerce traditionnellement cette activité, sont les zones les plus fragiles et qu'elles couvrent plus de 50 % de la superficie du pays, il est recommandé à l'Etat de :

- prendre des mesures d'ordre zootechnique, technico-économique et institutionnel pour stabiliser les effectifs de bétails à un niveau compatible avec les ressources pastorales disponibles et assurer l'amélioration de la productivité de ces effectifs ;

- de faire élaborer et appliquer un code agro-sylvo-pastoral adapté aux régions concernées par l'élevage ;
- d'effectuer des études sur les mouvements du bétail et les possibilités de stabilisation des éleveurs avec le concours de la communauté internationale ;
- d'intégrer l'élevage aux aménagements sylvo-agro-pastoraux à travers une meilleure connaissance et une meilleure organisation des systèmes d'élevage.

#### **4 - Recommandation sur l'Education à l'Environnement**

Il est recommandé à l'Etat, eu égard à la nécessité de protéger l'environnement surtout dans la zone sahélienne, d'introduire les notions fondamentales de l'environnement dans l'élaboration des programmes d'éducation formelle et non formelle ;

Il est en outre recommandé à l'Etat d'augmenter le nombre d'agents conventionnés afin qu'ils puissent encadrer les populations aux problèmes de l'environnement et aux méthodes de lutte contre la désertification.

#### **CONCLUSION**

IL n'existe pas de solution miracle aux problèmes de la lutte contre la désertification. Mais, grâce à un ensemble de moyens d'action interdépendants et à la mise en oeuvre de technologies de gestion appropriées des ressources naturelles, il est possible de protéger et d'améliorer l'environnement physique burkinabè et de l'exploiter judicieusement pour le bien être économique et social du plus grand nombre.

A N N E X E S

**TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS EN MATIERE  
DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES AU BURKINA FASO**  
**(Publié par le Service Ecologie et Environnement du CILSS).**

**I. - REGIME DOMANIAL ET FONCIER**

1. - **Ordonnance N° 84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984 portant réorganisation agraire et foncière.**
2. - **Décret N° 85-404/CNR/PRES du 4 Août 1985 portant application de l'Ordonnance N° 84-050/CNR/PRES du 4 Août 1984 portant réorganisation agraire et foncière.**

**II. - REGIME FORESTIER**

1. - **Voir Ordonnance et Décret ci-dessus**
2. - **Arrêté N° 326/MF/MET du 9 Avril 1982 portant batème des produits issus de la forêt naturelle et des plantations forestières.**
3. - **Circulaire N° 000570/CAPRO/M.ETOURL portant fixation des prix provisoires de bois au Burkina Faso.**
4. - **Circulaire portant réglementation provisoire de l'exploitation du bois et du charbon de bois.**
5. - **Directive provisoire N° 85 006/CNR/SGN-CDR du 8/05/85 relative à la délivrance des certificats provisoires d'Agréments Populaires aux Débiteurs, Grossistes-transporteurs et Détailants de bois de chauffe et de charbon de bois.**
6. - **Circulaire à application provisoire N° 0033/CNR/MTC/CAB portant fixation des normes techniques de véhicules habilités à transporter le bois à usage domestique.**
7. - **Raabo 014/PRES/MET portant réglementation du transport de bois et charbon de bois au Burkina Faso du 18 Juin 1986.**

**III. - REGIME DE LA FAUNE**

1. - **Zatu (Ordonnance) N° 85-006/CNR/PRES du 5/12/85 portant ouverture de la chasse.**
2. - **Raabo (Arrêté) N° 0019/CNR/PRES/MET/MATS du 26/11/85 portant limitation à l'importation des cartouches de chasse.**

..../...

3. - Raabo N° 001/CNR/PRES/MET/MRF du 4/2/86 fixant les droits de timbres et les redevances des permis de chasse.
4. - Raabo N° 0020/CNR/PRES/MET/MATS du 26 Novembre 1985 portant organisation des chasseurs.
5. - Raabo N° 0021/CNR/PRES/MET/MRF/MATS du 5/12/1985 portant réglementation de l'exercice de la chasse et son annexe.
6. - Raabo N° AN IV 021 bis CNR/PRES/MET du 22/10/1986 portant modification de la période d'ouverture de la chasse.
7. - Raabo N° AN V 002/FP/MET/DE/D/PT du 11/12/1987 portant modalités d'exécution de la saison de chasse 1987 - 1988.
8. - Arrêté N° 013/MET du 9/05/84 fixant les amendes relatives aux infractions à la loi sur la chasse.
9. - Décret N° 85-404/CNR/PRES du 4 Août 1985 (Régime de la Faune Art. 302-350).

IV. - REGIME DE L'EAU (voir ordonnance et décret mentionnés au parag. I)

1. Décret N° 83-0022/CSP/PM portant code de l'eau.
2. - Raabo N° AN IV 000 012/CNR/EAU/SANTE/MET portant définition de mesures spécifiques pour la protection des plans d'eau destinés à l'alimentations humaine du 6/07/87.
3. - Raabo N° AN IV 000 013 CNR/EAU du 6/07/1987 portant régime de déclaration ou de l'autorisation de prélèvement d'eaux domaniales et d'installations permettant d'effectuer ces prélèvements.
4. - Raabo N° AN IV 000 014/CNR/EAU/SANTE/MET portant définition des périmètres et protection du 6/07/1987.
5. - Raabo N° AN VI B 0004/EAU portant obligation d'autorisation préalables aux constructions et aménagements hydrauliques soumis au régime de l'eau de Juin 1989.
6. - Raabo N° AN VI A 0005/EAU portant définition du régime administratif de l'eau de Juin 1989.

.../...

7. - Raabo N° AN VI C 0006/EAU/SANTE/MET portant réglementation de l'Assainissement individuel pour le traitement et l'élimination des eaux usées domestiques de Juin 1989.

V. - REGIME DE LA PECHE - (Voir décret N° 85 ci-dessus)

VI. - REGIME PASTORAL - (Voir décret N° 85 paragraphe I)

Annexe II

LES INSTITUTIONS ETATIQUES ET AGENCES DE COOPERATION  
(Adresses et Responsables)

- Ministère du Plan et de la Coopération

Boîte Postale : 396 Ouagadougou  
Téléphone : 30.67.21, 33.25.93, 30.73.82.  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF.

Responsables :

- Pascal ZAGRE : Ministre
- Bruno BESSIN : Secrétaire Général
- Amadou Moussa : Service Développement Rural.

- Ministère de l'Environnement et du Tourisme

Boîte Postale : 7044 Ouagadougou  
Téléphone : 30.63.98, 33.34.04, 30.62.25.  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Dieudonné BONANE : Ministre
- Jean Baptiste KAMBOU : Secrétaire Général
- Alfred ZONGO : Directeur des Etudes et de la Planification.

- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Boîte Postale : 03 BP. 7005 Ouagadougou 03  
Téléphone : 33.25.44, 33.35.44, 30.85.14.  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Albert GUIGMA : Ministre
- Jean Paul SAWADOGO : Secrétaire Général
- Idrissa OUEDRAOGO : Directeur des Etudes et de la Planification.

- Ministère de l'Eau

Boîte Postale : 7025 Ouagadougou

Téléphone : 30.70.39, 30.78.27, 30.72.40.

Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Sabne KOANDA : Ministre

- Kélémory OUATTARA : Secrétaire Général

- Adama COMPAORE : Directeur des Etudes et de la  
Planification.

- Ministère de l'Action Coopérative Paysanne

Boîte Postale : 360 Ouagadougou

Téléphone : 33.34.24, 30.63.87.

Télex : SEGECOUV 5555 BF

Responsables :

- Laurent SEDOGO : Ministre

- Oumar TRAORE : Secrétaire Général

- Bila KERE : Directeur des Etudes et de la  
Planification.

- Institut Burkinabè d'Energie (I.B.E.)

Boîte Postale : 03 BP. 7047 Ouagadougou 03

Téléphone : 30.08.65.

Responsables :

- Aladji WEREM : Directeur Général

- Maxime NIKIEMA : Directeur des Etudes et de la  
Planification.

- Yves TRAORE : Chef du Département Solaire et  
Eolien.

- Institut de Recherche en Biologie et Ecologie Tropicale (IRBET)

Boîte Postale : 03 BP. 7047 Ouagadougou 03  
Téléphone : 33.40.98.

Responsable :

- **Edouard G. BONKOUNGOU** : Directeur.

- Bureau National des Sols (BUNASOLS)

Boîte Postale : 03 BP. Ouagadougou 03  
Téléphone : 30.02.07

Responsables :

- **SOURABIE Noumbié** : Directeur Général du BUNASOLS
- **BARRO S. Etienne** : Directeur de la DFCES
- **SORY Sele** : Chef du Service Suivi de la Mise en Valeur des Sols.

- Centre National de Semences Forestières (CNSF)

Boîte Postale : 01 BP. 2682 Ouagadougou 01  
Téléphone : 30.08.57.

Réponsables :

- **SOME Laurent Magloire** : Directeur
- **BANCE Soumayila** : Chef de Service Diffusion
- **OUEDRAOGO Lambert** : Chef de Service Amélioration Génétique.

- Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural (FEER)

Boîte Postale : 01 BP. 1950 Ouagadougou 01

Téléphone : 30.68.05, 30.68.06.

Télex : 5321 BF

**Responsables :**

1 - Issa KARGOUGOU : Directeur Général

2 - OUEDRAOGO Ousmane : Directeur des Opérations

3 - SOME Clémence : Directrice Financière.

- Institut d'Etudes et de Recherches Agricoles (INERA)

Boîte Postale : 03 BP. 7192 Ouagadougou 03

Téléphone : 30.09.83, 30.09.84.

**Responsable :**

- A. Célestin BELEM : Directeur

\* AGENCES DE COOPERATION

- Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques (CIEH)

Boîte Postale : 01 BP. 369 Ouagadougou 01

Téléphone : 30.71.12, 30.71.15.

Télex : 5277 BF.

**Responsables :**

- Abdou HASSANE : Secrétaire Général

- Gérard MONCHALIN : Chef du Service Technique

- Georges MOSSELMANS : Chef du Développement  
Hydraulique Agricole.

..../....

- Office de la Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM)

Boîte Postale : 182 Ouagadougou

Téléphone : 33.67.37, 33.67.39.

Télex : 5442 BF.

**Responsables :**

- J. Claude GAUTIN : Directeur

- Jean Marie LAMACHEIRE : Chef de la Section Hydrologie

- Georges SERPENTIER : Chef de la Section Agronomie.

- Centre Technique Forestier Tropical (CTFT)

Boîte Postale : 01 BP. 1759 Ouagadougou 01

Téléphone : 30.72.07.

Télex : CIRAD 5477 BF

**Responsable :**

- Edouard G. BONKOUNGOU : Directeur.

**Annexe III**

**LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**  
**(Adresses et Responsables)**

**- Action Internationale Contre la Faim (AICF)**

B.P. 4173 Ouagadougou

Tél. : 30.76.50

**Directeur : LEGAY Christian**

**- Adventiste Développement Relief Agency (ADRA)**

B.P. 592 Ouagadougou

Tél. 33.60.78

**Directeur : LOMBART Claude**

**- AFRICARE**

B.P. 608 Ouagadougou

Tél. 30.30.01,

30.21.01

**Directeur : Tongue SAHR James**

**- Association de Volontaires pour le Développement**

**Autopromotion et Solidarité (AVD)**

B.P. 4683 Ouagadougou

Tél. : 30.86.16

30.86.17

**Responsable : OUEDRAOGO Florent**

**- Association Internationale de Volontaires Laïcs (LVIA)**

B.P. 783 Ouagadougou

Tél. : 30.97.27

**Directeur : LONGANESI Alberto.**

- Association Internationale dite Six "S"  
(Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel)  
B.P. 100 Ouahigouya  
Tél. : 55.04.11  
Directeur : OUEDRAOGO Bernard Lédéa
- Association Néerlandaise d'Assistance au Développement (SNV)  
B.P. 625 Ouagadougou  
Tél. : 30.67.78  
Directeur : NIJZINK Ton
- Association pour le Développement de la Région de Kaya (ADRK)  
B.P. 54 Kaya  
Tél. : 45.32.30  
Directeur : TASSERON Gustaaf Adolphe
- Association pour le Développement de la Région de Toma (ADRTOM)  
B.P. 164 Ouagadougou  
Tél. : 8  
Directeur : KI Nba Kisito
- Caritas Nationale Burkinabè (CNB)  
B.P. 1083 Ouagadougou  
Tél. : 30.64.73  
Directeur : TAPSOBA Hyppolyte
- Catholic Relief Service (CATHWEL)  
B.P. 469 Ouagadougou  
Tél. : 30.73.09  
Directeur : BROWNE Steven Keut
- Centre Ecologique Albert Schweitzer (CEAS)  
B.P. 3306 Ouagadougou  
Tél. : 30.23.93  
Directeur : SCHNEIDER Daniel.

- Comité de Développement de la Région de Yako (CDRY)

B.P. 29 Yako

Tél. :

Directeur : COMPAORE Saïdou

- Comité Français Contre la Faim (CFCF)

B.P. 4409 Ouagadougou

Tél. : 30.21.45

Directeur : VILLETTÉ Michel Paul Joseph

- Compagnie Internationale de Développement et de la Recherche (CIDR)

B.P. 2518 Ouagadougou

Tél. : 30.24.81

Directeur : DAUPLAIS Thierry

- Euro Action Accord (EAA)

B.P. 137 Ouagadougo

Tél. : 30.63.57

Directeur : KEESKAMP Benjamin

- Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Burkina Faso/Bureau  
de Projets pour le Développement

B.P. 108 Ouagadougou

Tél. 30.02.29

Directeur : YAMEOGO Bonsdawindé Samuel

- Organisation Sociale des Volontaires (O.S.V)

B.P. 1142 Ouagadougou

Tél. 33.31.40

Directeur : KABORE Bissiri

- Oxford Famine Relief Fund (OXFAM GB)

B.P. 489 Ouagadougou

Tél. : 30.63.58

Directeur : Van ZUTPHEN TONY Antonius.

- Plan de Parrainage International du Burkina Faso (P.P.I./B.F.)  
B.P. 1184 Ouagadougou  
Tél. : 30.06.57 Ouagadougou  
45.32.39 Kaya  
Directeur : WARDMAN Auna
- Sahel Solidarité Burkina (S.S.)  
B.P. 372 Ouagadougou  
Tél. : 33.63.12  
Directeur : OUEDRAOGO Blaise
- Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales (SPONG)  
B.P. 131 Ouagadougou  
Tél. : 30.62.63  
Directeur : YAMEOGO Samuel
- Service des Volontaires Allemands (DED)  
B.P. 351 Ouagadougou  
Tél. : 30.20.88  
Directeur GOSET Helmut
- Société Coopérative IL Sentiero (Coopérative Il Santiero)  
B.P. 3894 Ouagadougou  
Tél. 33.50.18  
Directeur : VALLE Gaetano
- SOS Sahel International (SOSSI) Burkina Faso  
B.P. 1170 Ouagadougou  
Tél. : 30.64.70  
Directeur : OUEDRAOGO Seydou
- Union Fraternelle des Croyants (U.F.C.)  
B.P. 09 Gorom-Gorom  
Tél.  
Directeur : KABORE Tiga Alfred.

.../...

Annexe IV

**LISTE NOMINATIVE DES ORGANISATIONS PAYSANNES**  
**(COOPERATIVES) AU 31/05/89**

Provinces	N° Ordre	Dénomination	N° et Date d'agrément
BAM	1	SCCOBAM = Société Coopérative du Lac de Bam	25/SG/09/82
	2	COOMAKO = Coopérative Marachère de Kongoussi	14/SP/5/78
	3	COOMABO = Coopérative Marachère de Bourzanga	15/SP/9/78
BAZEGA	4	Coopérative des Exploitants de la Plaine de Boulbi	-
BOUGOURIBA	5	Union des Coopératives de la Bougouriba	877/ORD/BGB CIRC.2/76
BOULKIEMDE		URCOMAKO = Union Régionale des Coopératives Maraîchères de Koudougou	-
COMOE	7	Coopérative Régionale de Karfiguéla	28/SG/04/83
	8	SOCABE = Société Coopérative Agricole de Bérégaougou	10/SG/7/80
	9	SOCAMB = Société Coopérative Agricole et Maraîchère de Banfora	27/FP/MQPA/SG/DOAC du 14/03/1988
	10	SOCAPDIA = Société Coopérative Agro-Pastorale de Diarabakoko	-
GANZOURGOU	11	Coopérative des Exploitants de la Plaine de Mogtédo	-

<b>Provinces</b>	<b>N° Ordre</b>	<b>Dénomination</b>	<b>N° et Date d'agrément</b>
GNAGNA	12	Coopérative Agricole des Exploitants du périmètre irrigué de Kakiri	19/CNR/MAE/SG/DFOMR du 5/11/1985
	13	Coopérative des Exploitants de la Vallée du Kou	12/SP/12/77/CIRC
	14	URCABO = Union Régionale des Coopératives Agricoles de Bobo	-
HOUET	15	COOMICAPM = Coopérative Mixte du CAP de Matourkou	16/CNR/MAE/SG/DFOMR du 13/05/1985
	16	SOCASY = Société Coopérative Agricole de Sya	22/CNR/MQPA/SG/DOAC du 1/12/86.
	17	SOCASYB = Société Cooopérative Agricole des Exploitants de Sya - Bobo-Dioulasso	24/FP/MQPA/SG/DOAC du 25/02/1988.
	18	CPMD = Coopérative des Producteurs de bananes, d'arbres fruitiers et de Maraîchers de Diaradougou.	25/FP/MQPA/SG/DOAC du 14 Mars 1988
	19	SOCASA = Société Coopérative Agricole et Pastorale de Samandené	-
	20	COMAB = Coopérative Agricole et Maraîchère de Banankélédaga	35/FP/MACP/SG/DAC du 8/11/88
	21	COMAL = Coopérative Agricole et Maraîchère de Léguéma	34/FP/MACP/SG/DAC du 8/11/88
	22	COMAP = Coopérative Agricole et Maraîchère de Pesso	33/FP/MACP/SG/DAC du 8/11/99
	23	Coopérative Agricole et Fruitière de Sala (CAFSA)	N° 38/FP/MACP/SG/DAPC du 20/02/89

<b>Provinces</b>	<b>N° Ordre</b>	<b>Dénomination</b>	<b>N° et Date d'agrément</b>
<b>KADIOGO</b>	24	Coopérative Agro-Pastorale de Sandimisso (COAPSA)	N° 41/FP/MACP/SG/DAPC du 3/05/89
	25	Société Coopérative Agro-Pastorale de Desso (SOCADE)	N° 39/FP/MACP/SG/DAPC du 20/02/89
	26	Coopérative Agro- Pastorale et Fruitière de Banarodougou (COAPBA)	N° 42/FP/MACP/SG/DAPC du 3/05/89
	27	UCOBAM = Union des Coopératives Agricoles et Maraîchères du Burkina	20/SG/9/80
	28	URCAMO = Union Régionale des Coopératives Agricoles et Maraîchères de Ouagadougou	26/SG/03/83
	29	COPELPO = Coopérative des Eleveurs de porcs de Ouagadougou	12/CNR/DR/SG/DAC/07/84
	30	COPRAGETT = Coopérative de Production Agricole d'Etude, de Transformation et de Technologie	20/CNR/MQPA/SG/DOAC du 1/12/86
<b>KENEDOUGOU</b>	31	CODYAP = Coopérative de la Dynamique Agro-Pastorale	24/FP/MQPA/SG/DOAC du 25/02/1988
	32	Coopérative des Exploitants de la Plaine de Banzon	23/SG/04/82.
	33	COFRUMA = Coopérative Fruitière et Maraîchère Orodara	26/FP/MQPA/SG/DOAC du 14 Mars 1988.

.../...

Provinces	N° Ordre	Dénomination	N° et Date d'agrément
SANGUIE	34	COMAR = Coopérative Maraîchère et Fruitière de Réo	36/FP/MACP/SG/DAC du 12/12/88
SANMATENGA	35	Coopérative des Exploitants de la Plaine de Louda	-
	36	COOMABAD = Coopérative Maraîchère de Bassinéré de Dem	21/SG/09/80 du 29/09/80
SENO	37	Coopérative Maraîchère "Bendari" de Dori.	-
SOUM	38	COOP-EL-PE-RU-B = Coopérative des Eleveurs de Petits Ruminants de Bouro.	-
SOUROU	39	Coopérative Maraîchère et Agricole de Guiédougou (Lanfièra)	-
YATENGA	40	COMAO = Coopérative Maraîchère Ouahigouya	17/SG/3/79 du 17/03/79
	41	URCOMAYA = Union Régionale des Coopératives Maraîchères et Agricole du Yatenga	-
	42	CAMEPAG = Coopérative Agricole et Maraîchère des Exploitants des Périmètres Aménagés de Goin-R2.	15/CNR/MAE/SG/DFOMR du 18/03/1985
	43	CEAHO = Coopérative d'Elevage et Agriculture des Handicapés de Ouahigouya.	-
ZOUNDWEOGO	44	Coopérative Agricole et Maraîchère de Manga.	5/75/CAM/M du 20/11/1975

**Annexe V**

**LES PROGRAMMES ET PROJETS  
(Adresses et Responsables)**

**- Protection des Ouvrages Hydro-agricoles**

Boîte Postale : 7044 Ouagadougou  
Téléphone : 30.63.98, 33.34.04, 30.62.25.  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF

**Responsables :**

- Ibrahim LANKOUANDE : Chef de Projet
- Jean Baptiste KAMBOU : Secrétaire Général du MET
- Alfred ZONGO : Directeur des Etudes et de la Planification du MET.

**- Bois de Village**

Boîte Postale : 578 Ouagadougou  
Téléphone : 30.73.81, 33.34.04, 30.63.98  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF

**Responsables :**

- WILLEM Magerman : Chef de Projet
- Alfred ZONGO : Directeur des Etudes et de la Planification du MET.
- Jean-Baptiste KAMBOU : Secrétaire Général du MET.

**- Haies Vives**

Boîte Postale : 7044 Ouagadougou  
Téléphone : 30.63.93, 30.63.98, 33.34.04  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF

**Responsables :**

- Delphine OUEDRAOGO : Chef de Projet
- Alfred ZONGO : Directeur des Etudes et de la Planification du MET
- Jean Baptiste KAMBOU : Secrétaire Général du MET

- Développement Agro-foresterie pour la Régénération Acacia Albida  
d'Autres Espèces Locales

Boîte Postale : 7044 Ouagadougou  
Téléphone : 30.63.98, 33.34.04, 30.62.25.  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Goudouma ZIGANI : Chef de Projet
- Johannes J. GROENENDIJK CTP
- Bernard ZIDA : Directeur des Forêts et Reboisement.

- Matériel d'Exploitation

Boîte Postale : 2072 Ouagadougou  
Téléphone : 30.09.07, 30.09.08.  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF.

Responsables :

- Galip HIEN : Chef de Projet
- Lassané TRAORE : Adjoint du Chef de Projet
- Adama DIARA : Chef de Cellule.

- Etude de la Réglementation Forestière

Boîte Postale : 7044 Ouagadougou  
Téléphone : 30.09.07, 30.09.08.  
Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Jules Blaise NIKIEMA : Chef de Projet
- Salomon DILEMA : Directeur de l'Exploitation Forestière
- Alfred ZONGO : Directeur des Etudes et de la Planification du MET.

- Programme Sahel Burkinabè (P.S.B.)

Boîte Postale : 76 Dori  
Téléphone : 66.02.03, 30.65.95

Responsables :

- Adama SANOGO : Secrétaire Permanent CNLCD
- A. Roch COMPAORE : Coordonnateur National
- Michel LOFO : Coordonnateur Régional.

- Constitution de Réserves Botaniques (Complexe éco-éducatif de la forêt classée du Barrage)

Boîte Postale : 7044 Ouagadougou

Téléphone : 30.72.94.

Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Léonard ZOURE : Chef de Projet

- Magloire SOME : CNSF

- Collette YAMEOGO : Responsable Protection de la Forêt

- Programme National de Lutte Contre la Désertification (PNLCD)

Boîte Postale : 01 BP. 13 Ouagadougou 01

Téléphone : 30.64.44.

Télex : 5448 BF

Responsables :

- Gaston COULIBALY : Chef de Programme

- Djiri DAKAR : Directeur Général des Eaux et Forêts

- Alfred ZONGO : Directeur des Etudes et de la  
Planification du MET.

- Lutte Contre la Désertification au Burkina (LUCODEB)

Boîte Postale : 360 Ouagadougou

Téléphone : 33.34.24, 30.63.87.

Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Mamadou COULIBALY : Chef de Projet

- Bila KERE : Directeur des Etudes et de la  
Planification du MACP.

- Oumar TRAORE : Secrétaire Général du MACP.

.../...

- Bilan d'Eau

Boîte Postale : 7025 Ouagadougou

Téléphone :: 30.72.39, 30.72.40.

Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Julien SAWADOGO / Directeur National du Projet
- CEES LEKKERKERKER : Chef de Mission
- Adama COMPAORE : Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Eau.

- Projet d'appui aux Activités du Secteur Eau du Plan Quinquennal 1986-1990

Boîte Postale : 575 PNUD Ouagadougou

Téléphone : 30.67.62, 33.50.89, 30.76.34.

Télex : UNDEVPRO 5251 BF

Télé Fax : 226. 310470

Responsables :

- Adama COMPAORE : Directeur National
- Jean DUBUS : CTP
- Michel COURTAUD : Expert.

- Projet National de Gestion des Terroirs Villageois

Boîte Postale : 01 BP. 1487 Ouagadougou 01

Téléphone : 30.84.71, 30.84.72.

Télex : SEGEGOUV 5555 BF

Responsables :

- Antoine OUEDRAOGO : Directeur du Programme
- Arzouma KOUSSOUBE : Chef de Service Etudes
- Bruno Bessin : Secrétaire Général du Ministère du Plan et de la Coopération.

.../...

- Projet d'Aménagement de Sites Anti-érosifs dans le Plateau Mossi AP  
N° 064-00 du 18/02/85

Boîte Postale : 1172 BOAD, LOME (TOGO) 68 Avenue de la Libération.  
Téléphone : 21.59.06, 21.42.44, 21.01.13.  
Télex : BOAD To 52 89  
BOAD To 53 36

Responsables :

- 1 - Ousmane OUEDRAOGO : Directeur Général
- 2 - Issa KARGOUGOU : Directeur des Opérations
- 3 - Paté DIAWARA : Responsable de Projet
- 4 - TOGUENI Sidikou : Responsable de Projet.

- Programme de Recherche EAU-Sol-Fertilisation-Irrigation-Machinisme Agricole (ISFIMA)

Boîte Postale : 01 BP. 476 Ouagadougou 01 Kamboinsé  
Téléphone : 30.09.83, 30.09.84.

Responsables :

- P. Michel SEDOGO : Chargé de Recherche
- P. Célestin BELEM : Directeur.

- Les Autres Projets et Programmes

Pour tous les autres projets , contacter la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

- \* Siège : Ouagadougou
- \* Boîte Postale : 03 BP. 7005 Ouagadougou 03
- \* Téléphone : 30.85.13, 30.85.14
- \* Télex : SEGEGOUV 5555 BF
- \* Responsables :

- Idrissa OUEDRAOGO : Directeur des Etudes et de la Planification
- André SAWADOGO : Service du Suivi
- J. Claude OUEDRAOGO : Service du Suivi
- Gaspard BADOLO : Service du Suivi.

.../...

LISTE ET ADRESSES DE QUELQUES ONG INTERVENANT AU BURKINA (Source SPONG)

Sigle actuel	Nom	Adresse BF	Tél (226)	Ville BF
AACF	Association "les amis de Ch. Foucould	BP. 253		OUAGADOUGOU
ARAC	Association Burkinafè d'Action Communautaire			
ABBEF	Association Burkinafè pour le Bien-Etre Familial	BP. 535	30 21 14	OUAGADOUGOU
ABPAM	Association Burkinafè pour la Promotion des Aveugles et des Malvoyants	BP. 5588	30 01 15	OUAGADOUGOU
ABRAAD	Association Burkinafè de Recherche Action et d'Auto-formation pour le Développement	BP. 865		OUAGADOUGOU
ACCORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement	BP. 137	30 63 57	OUAGADOUGOU
ACTION CONSEIL	Coordonnateur National des Actions du Conseil Helmut TROITZSCH	BP. 1200	33 31 13/43 10	OUAGADOUGOU
HELMUT	Association pour le Développement naturel d'une Architecture et d'un Urbanisme Africain	BP. 648	30 73 52/70/07	OUAGADOUGOU
ADAUA	Association pour le Développement Economique et Social de la S/P de POUNI	s/c BP. 23		OUAGADOUGOU
ADESSI	Association pour le Développement Economique et Social de la Province de la Sissili	s/c BP. 1163	33 34 69	OUAGADOUGOU
ADRA	Adventist Développement and Relief Agency	BP. 592	33 60 78	OUAGADOUGOU
ADRK	Association pour le Développement DE LA Région de KAYA.	BP. 54	45 32 30/29	KAYA

ADRTOM	Association pour le Développement de la Région de TOMA	BP. 164	8	TOMA
ADRY	Association pour le Développement Rural du Yaanga		6	OUAGAE
AEC	Aide à l'Enfance-Canada (Save the Children Canada)	BP. 4076	30 63 23	OUAGADOUGOU
AEERB	Association des Eglises Evangéliques Réformées du Burkina Faso	BP. 269	44	KONGOUSSI
AFB AFDO	Amicales des Femmes Burkinabè Amis de la Faculté de Droit de Ouagadougou			OUAGADOUGOU OUAGADOUGOU
AFRF	Association Française de la Fondation Raoul Follereau (Enfant à la COLOMBE)	BP. 1799		OUAGADOUGOU
AFRIQUECARE AFVP	Afriicare Association Française des Volontaires du Progrès		BP. 608 BP. 947, Av. Kennedy	30 21 01 30 70 43
AICF 7	Action Internationale Contre la Faim (Comité AICF 7)	BP. 4173	30 76 50	OUAGADOUGOU
AIDR	Association Internationale pour le Développement Rural	BP. 1458	33 50 25	OUAGADOUGOU
AJACS	Association Jeunesse d'Action pour la Coopération et la Solidarité	BP. 39	33 33 96	KOUPELA
AMB	Action Micro-Barrages	BP. 26	44 03 34	KOUDOUGOU
AMITIE AFRICAINE	Amitié Africaine	BP. 378		OUAGADOUGOU
AMURT	Ananda Marga Universal Relief team	BP. 3665	33 25 26	OUAGADOUGOU
AOI	Aide Odontologique Internationale			FADA-N'GOURMA
AFD	Amitié des Peuples pour le Développement	BP. 1950 ou 7010	30 68 05	OUAGADOUGOU

APMP	Association pour la Promotion de la Médecine Préventive	BP. 112	98 12 21	BOBO-DIOULASSO
APP	Association Pour la Productivité	BP. 72	77 00 81	FADA N'GOURMA
APSCES	Association pour la Promotion Sociale, Culturelle et Economique du SOUROU	BP. 1941		OUAGADOUGOU
ARRBF	Association pour la Réhabilitation des Handicapés du Burkina Faso	s/c BEL BP. 1195	30 60 25	OUAGADOUGOU
ASI	AIR Secours International			
ASN-BAHA'IS	Assemblée Spirituelle Nationale des BAHA'IS			
ASPOH	Association pour la Promotion Economique, Sociale et Culturelle de la S/P de HOUNDE			HOUNDE
ATD Quart Monde	Mouvement International ATD Quart Monde	BP. 5384		OUAGADOUGOU
ATPS	Association de Transport pour les Pays Sahéliens	01 BP. 899		OUAGADOUGOU
AVD	Association des Volontaires pour le Développement Autopromotion et Solidarité	BP. 4683	30 86 16/17	OUAGADOUGOU
AVLP	Association Vive le Paysan	BP. 74	8	SAPONE
AVOB	Association des Veuves et Orphelins du BF	BP. 2226	30 78 95	OUAGADOUGOU
AWA	Association des Femmes Noires Américaines	BP. 1195	30 60 25	OUAGADOUGOU
BEL	Bureau d'Etudes et de Liaison	BP. 821 OUAGA		MANGA
CAMPIM	Coopérative Agricole et Maraîchère de la Plaine Irriguée de MANGA			
CARITAS	Caritas Burkinafabe	BP. 1033	30 64 73	OUAGADOUGOU
CASAS	Comité d'Animation et de Soutien à l'Action Sociale	BP. 2		GAOUA
CRM	Christoffel Blinden Mission	BP. 3833		OUAGADOUGOU
CDRY	Comité de Développement de la Région de YAKO	BP. 29		YAKO
CEAS	Centre Ecologique Albert Schweizer	BP. 3306		OUAGADOUGOU

CECI	Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale	BP. 3440	30 63 22	OUAGADOUGOU
CELIM-BERGAMO	Organizzazione di Volontariato Internazionale Cristiano	BP. 218		KOUODOUGOU
CELLULE D'APPUI	Cellule d'Appui aux Initiatives Villageoises	BP. 5427	33 52 89	OUAGADOUGOU
CESAO	Association "Centre d'Etude et d'Expérimentations Economiques et Sociales pour l'Afrique de l'Ouest"	BP. 4056	30 22 14	OUAGADOUGOU
	Centre d'Etudes Economiques et Sociales d'Afrique Occidentale	BP. 305	98 27 78/09 35	BOBO-DIOULASSO
CFCF	Comité Français Contre la Faim (Action pour le Développement)	BP. 4409	31 21 45	OUAGADOUGOU
CIDR	Compagnie Internationale de Développement et de Recherche	BP. 2298	33 39 37	OUAGADOUGOU
CMDE	Comité Inter-Mouvement auprès de Evacués	s/c AFVP BP. 947		OUAGADOUGOU
CROIX ROUGE	Croix Rouge Burkinabè	BP. 340	30 75 88	OUAGADOUGOU
CRS (CATHWEL)	Catholic Relief Services-USCC	BP. 469	30 23 53/73/09/27/75	OUAGADOUGOU
DELIPRO	Centre d'Aide au Développement dans la Liberté et le Progrès	BP. 3165		OUAGADOUGOU
DELWENDE	Association pour le Développement DELWENDE	BP. 5178	30 29 24	OUAGADOUGOU
EAU VIVE	Association Eau Vive	BP. 2512	30 75 52	OUAGADOUGOU
EFB	Entraide Féminine Burkinabè	BP. 339	30 81 39	OUAGADOUGOU
ENFANTS DU MONDE	Enfant du monde			
FDC/SCF	Fondation de Développement Communautaire (Save the Children Federation)	BP. 642	30 64 38	OUAGADOUGOU
FDH	Frères des Hommes	s/c CFCF BP. 4409	30 21 45	OUAGADOUGOU

FONADES	Fondation Nationale pour le Dévelop-	BP. 523	33 65 99	OUAGADOUGOU
	pement et la Solidarité			
GARY	Groupement des Artisans Ruraux du Yatenga			TITAO
GRT	Groupe pour les Relations Transculturelles			
IDP	Iles de Paix	BP. 5379	33 65 37	OUAGADOUGOU
IIZ	Institu pour la Coopération Internationale	BP. 2112	33 50 18	OUAGADOUGOU
IL SENTIERO	Société Coopérative "Il Sentiero"	BP. 3894		OUAGADOUGOU
INADES-FORMATION	Institut Africain pour le Développement	BP. 1022	30 20 70	OUAGADOUGOU
	Economique et Social			
IPD/AOS	Institut Panafricain pour le Développement	BP. 1756	30 03 90/91	OUAGADOUGOU
	Région Afrique de l'Ouest-Sahel			
ITD	Institut Technologique Dello	BP. 3573	30 24 83	OUAGADOUGOU
LE POINT	Association Le Point Mulhouse	BP. 4580 17 Av. BASSAWARGA	33 41 51	OUAGADOUGOU
LGVC	Le Groupe des Volontaires Civils	BP. 592	30 01 15	OUAHIGOUYA
LIONS CLUB	Liberty Intelligence Our Nations Safety	BP. 783	30 97 27	OUAGADOUGOU
LSDI	Le Secours Dentaire International			DJIBO
LWIA	Association Internationale des			OUAGADOUGOU
	Volontaires Laïcs			
LMR	Secours Mondial Luthérien (Lutherian World Relief)			OUAGADOUGOU
MANI TESE '76	Mani Tese '76	BP. 5365	30 28 06	OUAGADOUGOU
MCC	Mennonite Central Committee	BP. 1307	33 37 37	OUAGADOUGOU
MDBS	Mission du Bon Samaritain	BP. 3629		OUAGADOUGOU
MDPSF	Mouvement Développement et Paix			
	de la Sainte Famille			
MEDECINS DU MONDE	Médecins du Monde			OUAHIGOUYA
MNGE	Medicus Mundi Granada Espana	BP. 206		FADA N'GOURMA
HSP	Movimento Sviluppo e Pace	BP. 3 512	30 72 56/33 65 29	OUAGADOUGOU
NONGRE MAASEM	Association de l'Arche Nongre Maasem	BP. 1492		OUAGADOUGOU

NOVIB	Organisation Néerlandaise pour la Coopération Internationale au Développement	BP. 9037	30 00 89	OUAGADOUGOU
OCSD	Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement	BP. 106	30 83 35	OUAGADOUGOU
ODE	Office de Développement des Eglises Evangéliques	BP. 108	30 02 29/04/05	OUAGADOUGOU
OEUVRES DU SAHEL	Oeuvres du Sahel			
OSW	Organisation Sociale des Volontaires	BP. 1142	33 29 09	OUAGADOUGOU
OXFAM(BELGIQUE)	Oxfam (Belgique)	BP. 489	30 63 58	OUAGADOUGOU
OXFAM-(UK)	Oxfam (UK)	BP. 9202 Ouaga	45 32 69	KAYA
PPIK	Plan de Parrainage International de Kaya	BP. 2344	30 71 21	OUAGADOUGOU
PRODIA-AC	Association Civile pour la Promotion du Développement Industriel, Artisanal et Agricole	BP. 580	30 72 58	OUAGADOUGOU
PROJET BAPTISTE	Projet Baptiste (Mission Baptiste) au Burkina	BP. 1006	30 63 56	OUAGADOUGOU
PSDS/COE	Programme de Solidarité pour le Développement au Sahel du Conseil Oecuménique des Eglises	BP. 372	33 63 12	OUAGADOUGOU
S.S.	Sahel Solidarité	BP. 615	30 63 59	OUAGADOUGOU
SCF-(UK)	Save the Children Fund (UK)			
	Protection Britannique des Enfants			
SIL	Société Internationale de Linguistique	BP. 1784	30 03 07	OUAGADOUGOU
SIX-S	- Association Six-S (Se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel)	BP. 100	55 04 11/14	OUAHIGOUYA
SNV	Association Néerlandaise d'Assistance au Développement	BP. 625	30 67 78	OUAGADOUGOU

SOS SAHEL BURKINA	SOS-SAHEL BURKINA FASO	BP. 4419	OUAGADOUGOU
SOSSI	SOS-SAHEL International Burkina Faso	BP. 1170	OUAGADOUGOU
SPF	Secours Populaire Français	BP. 1448	OUAGADOUGOU
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales	01 BP. 131	OUAGADOUGOU
SRK	Strichting Redt Den Kinderen (Protection Néerlandaise des Enfants)	BP. 615	30 64 64
SVIA	Service des Volontaires Allemands (Deutscher Entwicklungsdienst)	BP. 351	30 20 88
TDH	Terre des Hommes	BP. 30	OUAGADOUGOU
UCECB	Union des Coopératives d'Epargnes et de Crédit au Burkina	BP. 987	98 26 01
UCODE P	Union des Comités pour le Développement des Peuples	BP. 1470	30 23 90
UFC-DORI	Union Fraternelle des Croyants de Dori	BP. 01	66 01 51
UFC-GOROM	Union Fraternelle des croyants de Gorom-Gorom	BP. 9	GOROM-GOROM
UFGN	Union des Fédérations des Groupements Naam	BP. 100	OUAHIGOUYA
UNAIS	Association des Nations Unies Service International	BP. 464	33 55 24
VOISINS MONDIAUX	Voisins Mondiaux (World Neighbours)	BP. 1315	30 80 06
WRI	World Relief International	BP. 3801	30 22 05
	OUAGADOUGOU		
	OUAGADOUGOU		

**LISTE DES PERSONNES RENCONTREES**

<b><u>Noms et Prénoms</u></b>	<b><u>Ministères ou Services</u></b>
<b>SANOCO Adama</b>	<b>SP CNLCD</b>
<b>KARGOUGOU Issa</b>	<b>FEER</b>
<b>DOUAMBA Jean-Baptiste</b>	<b>DEP/MAE</b>
<b>KOUTABA Michel</b>	<b>CILSS</b>
<b>GOUMANDAKOYE</b>	<b>CILSS</b>
<b>KOUSSOUBE</b>	<b>Ministère du Plan</b>
<b>ZONGO Alfred</b>	<b>MET</b>
<b>LOMPO Djamounou</b>	<b>LUCODEB</b>

## BIBLIOGRAPHIE

- 1 - **Etude bilan analytique de la lutte contre la désertification**  
**(Publication du C.I.L.S.S. 1989) Michel LOFO**
- 2 - **Plan National de lutte contre la désertification**  
**Ouagadougou - Juillet 1986**
- 3 - **Rapport de synthèse et d'analyse des expériences pilotes de gestion**  
**des terroirs villageois - Cellule de coordination du PNCTV. Mai 1989**
- 4 - **Bulletin d'information. Projets en cours - N° 7**  
**Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage Bilan au 31-12-1988**
- 5 - **Rapport final de la rencontre régionale de SEGOU sur la gestion des**  
**terroirs sahéliens - 21-25 Mai 1989 - Club du Sahel - Octobre 1989.**
- 6 - **Rapport du programme de coopération FAO/Banque Mondiale Burkina Faso**  
**Programme National de gestion des terroirs villageois - Rapport provisoire**  
**de préparation - FAO.**
- 7 - **Les Ressources naturelles de la gestion de l'environnement au Burkina Faso**  
**CNLCD - Banque Mondiale - MET Ouagadougou - Juillet 1989.**
- 8 - **Les Institutions nationales intervenant dans la gestion de l'environnement au Burkina Faso - CNLCD - Banque Mondiale - Ouagadougou Juillet 1989 -**  
**MET.**
- 9 - **L'environnement social au Burkina Faso. CNLCD - Banque Mondiale**  
**Ouagadougou - Juillet 1989 - MET.**
- 10 - **Principes directeurs pour les projets de participation de la population**  
**par GUERRIT HUIZER - FAO 1983.**
- 11 - **Actes de l'Atelier sur le plan d'action national pour l'Environnement -**  
**PANE - Bobo-Dioulasso du 03 au 06 Octobre 1989. MET.**

.../...

- 12 - Réunion de concertation avec les bailleurs de fonds du PNLC - 12-14 Janvier  
1987 - Documents des Programmes et projets. Ouagadougou
- 13 - Premier Plan Quinquennal de développement Populaire  
1986-1990 - Politique sectorielle - volume II.
- 15 - Développement Durable au SAHEL : Rôle des organisations rurales -  
Document synthèse - Mai 1989 - S. TRAORE.



